

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



BURUNDI : PROFIL ET DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions
de vie des ménages 2013/2014



Institut de Statistiques et d'Études
Économiques du Burundi



Groupe de la Banque africaine
de développement

Tous droits réservés

Cette publication a été réalisée par une équipe d'experts de l'ISTEEBU, de la BAD, d'Afristat et de l'Université du Burundi. Les observations, interprétations et conclusions qu'elle contient ne reflètent pas nécessairement l'opinion des Autorités burundaises.

Droits et licences

Le contenu de la présente publication fait l'objet d'un dépôt légal. La reproduction ou la transmission d'une partie ou de l'intégralité de cette publication peuvent constituer une violation de la législation en vigueur. L'ISTEEBU encourage la diffusion de ses travaux et, en règle générale, accorde rapidement l'autorisation d'en reproduire des extraits.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire des extraits de la présente publication, veuillez adresser une demande en fournissant tous les renseignements nécessaires à l'adresse suivante :

Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU)

B.P: 1156 BUJUMBURA

TEL: (257) 22 22 67 29/ 22 22 21 49/22 21 67 34

Fax: (257) 22 22 26 35

Mobile: (257) 79 956 548

E-Mail: Service: isteebu@isteebu.bi ou isteebubdi@gmail.com

République du Burundi

Photos : Fichiers BAD

Profil et Déterminants de la pauvreté

Mai 2015

République du Burundi

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Institut de Statistiques et d'Études
Économiques du Burundi



Groupe de la Banque africaine
de développement



Observatoire économique et statistique
d'Afrique Subsaharienne

Le présent rapport a été rédigé par une équipe composée de : Joël S. TOKINDANG, Économiste Principal à la BAD/ Bureau du Burundi; Déogratias BIZABITYO, Ingénieur Statisticien, Chef de service études et statistiques auprès des ménages à l'ISTEEBU; Siriki COULIBALY, Expert en analyse de la pauvreté à Afristat et Jean-Claude NSABIMANA, Ingénieur Statisticien/Consultant, Assistant à l'Université du Burundi.

L'équipe a bénéficié de la compilation des données et de construction des agrégats faites par les cadres de l'ISTEEBU (Prudence DUNIA, Fidèle IRANYIBUTSE, Thierry NTAGAHORAHO, Pascal SEMYOTSO et Onésime SINDAYIYEBURA) et du SP/REFES (Benoît HARERIMANA), encadrés par une équipe d'experts d'Afristat (Freeman AMEGASHIE, Expert statisticien informaticien, Ousman KORIKO, Expert en enquêtes auprès des ménages, Siriki Zanga COULIBALY, Expert en analyse de la pauvreté). L'équipe remercie sincèrement tous les cadres et agents de l'ISTEEBU pour leur important soutien depuis la collecte des données jusqu'à leur traitement.

L'équipe a également bénéficié des commentaires et suggestions de M. Nicolas NDAYISHIMIYE, Directeur Général de l'ISTEEBU; M. Abou BA, Représentant résident de la BAD au Burundi; de Mme Jeanine NIYUKURI, Directrice de Département des Études et des Statistiques Démographiques et Sociales à l'ISTEEBU; de M. Hercule YAMUREMYE, Spécialiste en Développement social à la BAD / Bureau du Burundi, de M. Prudence NDAYISHIMIYE, Consultant; de M. Prosper GIRUKWISHAKA, Chef de Gestion de l'Unité de PRECA et de M. François ROUBAUD, Directeur de Recherche DIAL/France.

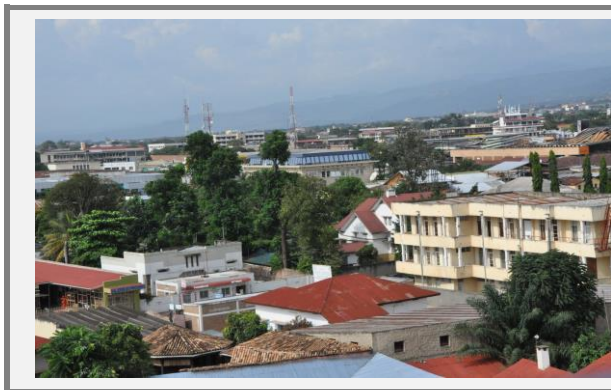


TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	7
RÉSUMÉ EXECUTIF	8
EXECUTIVE SUMMARY	11
INTRODUCTION.....	14
Chapitre I. CONTEXTE DU PAYS.....	15
1.1. Situation économique.....	15
1.2. Défis du développement humain.....	17
1.3. Défis en matière de protection de l'environnement.....	18
1.4. Faible couverture des infrastructures économiques	18
1.5. Orientations stratégiques du Burundi.....	19
Chapitre II. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	20
2.1. Objectifs de l'ECVMB-2013/2014.....	20
2.2. Méthodologie de l'enquête	21
2.2.1. <i>Plan de sondage</i>	21
2.2.2. <i>Structure du questionnaire « Dépenses de consommation »</i>	22
Chapitre III. CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS.....	23
3.1. Caractéristiques socio-démographiques	23
3.1.1. <i>Structures de la population</i>	23
3.1.2. <i>Caractéristiques des ménages</i>	23
3.1.3. <i>Éducation et fréquentation scolaire</i>	24
3.1.4. <i>État de santé de la population</i>	25
3.2. Niveau d'activité économique.....	26
3.2.1. <i>Aperçu générale</i>	26
3.2.2. <i>Chômage et sous-emploi</i>	28
3.2.3. <i>Secteur informel</i>	28
3.3. Conditions de logement et biens des ménages	30
3.3.1. <i>Logement</i>	30
3.3.2. <i>Équipements des ménages</i>	31
3.4. Accessibilité aux infrastructures de base	32
3.4.1. <i>Accès aux établissements d'enseignement public</i>	32
3.4.2. <i>Accès aux établissements de santé et pharmaceutiques</i>	33
Chapitre IV. MÉTHODES DE DÉTERMINATION DES SEUILS DE PAUVRETÉ	34
4.1. Détermination du seuil de pauvreté monétaire	34
4.1.1. <i>Champ de la consommation courante des ménages</i>	34
4.1.2. <i>Précisions sur le mode de traitement de dépenses</i>	35
4.1.3. <i>Calcul du seuil de pauvreté monétaire</i>	36
4.2. Détermination du seuil de pauvreté non monétaire	38
Chapitre V. AMPLEUR ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ.....	40
5.1. Profil de la pauvreté	40
5.2. Dimension non-monétaire de la pauvreté	42
5.3. Pauvreté et caractéristiques des ménages	42
5.4. Analyse de certains facteurs inter-reliés à la pauvreté	44
5.4.1. <i>Facteurs liés au logement</i>	44
5.4.2. <i>Facteurs liés à la santé</i>	45

5.4.3. Facteurs liés à l'éducation	45
5.4.4. Facteurs liés à la salarisation.....	46
5.5. Typologie des ménages selon les deux dimensions de la pauvreté	47
5.5.1. Relation entre pauvreté monétaire et non-monétaire	47
5.5.2. Typologie de la pauvreté des ménages.....	47
Chapitre VI. DÉPENSES DES MÉNAGES ET ANALYSE DES INÉGALITÉS.....	49
6.1. Dépense totale par tête	49
6.2. Structure de la consommation des ménages.....	50
6.3. Niveau des dépenses selon les caractéristiques du ménage	52
6.4. Niveau des inégalités en 2014	53
6.4.1. Distribution des revenus	53
6.4.2. Courbes de Lorenz	54
Chapitre VII. ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE DE LA PAUVRETÉ.....	55
7.1. Estimation des tendances de la pauvreté	55
7.2. Évolution des dépenses et des inégalités entre 2006 et 2014.....	56
7.3. Dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2014	58
Chapitre VIII. DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ EN 2014.....	62
8.1. Choix de la méthode d'estimation	62
8.2. Présentation des résultats.....	63
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	66
Enseignements.....	66
Recommandations	67
CONCLUSION- 69 -	
BIBLIOGRAPHIE	- 70 -
ANNEXES - 72 -	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des Zones de dénombrements et des ménages selon les provinces	21
Tableau 2 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (formel/informel).....	27
Tableau 3 : Taux de chômage (*) selon le milieu de résidence, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.....	28
Tableau 4 : Échelle des unités de consommation en équivalent adulte	36
Tableau 5 : Coefficient budgétaire moyen du panier dans les dépenses alimentaires totales	36
Tableau 6 : Estimation des différentes composantes du seuil de pauvreté en 2006 et 2014	37
Tableau 7 : Niveau de privation des variables retenues dans l'ECVMB pour la construction du score de conditions de vie	38
Tableau 8 : Taux de pauvreté non monétaire (en conditions de vie) en 2014.....	39
Tableau 9 : Profil de pauvreté monétaire selon les provinces	41
Tableau 10: Profil de pauvreté (en %) selon les caractéristiques du chef de ménage.....	43
Tableau 11: Répartition des ménages selon la typologie de la pauvreté et le milieu de résidence.....	48
Tableau 12 : Part du revenu total et dépenses par quintile selon les provinces.....	49
Tableau 13 : Répartition (en %) des dépenses de consommation par fonction selon les quintiles de niveau de vie.....	51
Tableau 14 : Répartition (en %) des dépenses de consommation par typologie de pauvreté et selon les caractéristiques du ménage.....	52
Tableau 15 : Principaux indices d'inégalité de la distribution du revenu selon les quintiles de niveau de vie et la localisation.....	53
Tableau 16: Tendances des indicateurs de pauvreté dans la population totale en 2006 et 2014.....	55
Tableau 17 : Évolution des inégalités (Gini) et des dépenses moyenne annuelle entre 2006 et 2014	57
Tableau 18 : Décomposition de l'indice Psst entre 2006 et 2014 selon les caractéristiques des ménages.....	59
Tableau 19 : Décomposition de la variation de la pauvreté suivant l'approche <i>Datt & Ravallion</i> par milieu de résidence.....	61
Tableau 20: Déterminants de la pauvreté monétaire et non monétaire en 2014 (<i>Régression Logit</i>).....	64

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Principaux indicateurs macro-économiques	15
Graphique 2 : Évolution des parts sectorielles du PIB.....	15
Graphique 3 : Pyramide des âges du Burundi en 2014.....	23
Graphique 4 : Répartition de la population selon le type de ménages.....	24
Graphique 5 : Taux de scolarisation au primaire et indice de parité (IP) fille/garçons selon milieu de résidence et le sexe.....	24
Graphique 6 : Principales causes de la déperdition scolaire.....	25
Graphique 7 : État de santé de la population par milieu de résidence, sexe et tranche d'âge.....	26
Graphique 8 : Taux de consultation selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âges.....	26
Graphique 9 : Taux d'activité selon la résidence, tranche d'âge, le sexe et le niveau d'instruction	26
Graphique 10 : Raisons d'inactivité par milieu de résidence, Sexe et tranche d'âges.....	27
Graphique 11 : Évolution du nombre d'UPI en activité.....	29
Graphique 12 : Répartition (en %) des UPI selon secteur d'activité économique	29
Graphique 13 : Répartition (en %)des ménages selon la source d'approvisionnement en eau potable	30
Graphique 14 : Pourcentage des ménage possédant des appareils électroménagers.....	31
Graphique 15 : Pourcentage des ménage possédant des équipements de communication.....	31
Graphique 16 : Accessibilité aux établissements d'enseignement publics selon le milieu de résidence.....	32
Graphique 17 : Accessibilité aux formations sanitaires selon le milieu de résidence (en %)	33
Graphique 18 : Accessibilité aux officines de pharmacie selon le milieu de résidence (en %).....	33
Graphique 19 : Relation entre pauvreté monétaire et accès à l'eau potable en 2014	44
Graphique 20 : Relation entre pauvreté monétaire et accès à l'énergie moderne en 2014	44
Graphique 21 : Relation entre pauvreté monétaire et morbidité en 2014	45
Graphique 22 : Relation entre pauvreté monétaire et malnutrition chronique en 2014.....	45
Graphique 23 : Relation entre pauvreté monétaire et scolarisation primaire	46
Graphique 24 : Relation entre pauvreté monétaire et scolarisation secondaire.....	46
Graphique 25 : Relation entre pauvreté monétaire et niveau de salarisation.....	46
Graphique 26 : Relation entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie des ménages.....	47
Graphique 27: Distribution des ménages selon deux dimensions de la pauvreté	47
Graphique 28 : Typologie de la pauvreté des ménages par province.....	48

Graphique 29 : Typologie de la pauvreté des ménages selon la branche d'activité du chef de ménage	48
Graphique 30 : Dépenses moyennes des ménages par équivalent adulte selon les provinces (en milliers de Fbu).....	50
Graphique 31 : Répartition (en %) des dépenses selon la fonction de consommation de la COICOP 12	50
Graphique 32 : Courbes de Lorenz	54
Graphique 33 : Classement des provinces selon le niveau de pauvreté monétaire en 2006 et 2014	56
Graphique 34 : Variation de l'Indice de Gini entre 2006 et 2014 selon les provinces	57
Graphique 35 : Courbes de Lorenz de l'indicateur du niveau de vie des ménages en 2006 et 2014	57
Graphique 36 : Courbes de Lorenz de l'indicateur du niveau de vie des ménages en 2006 et 2014	58
Graphique 37 : Courbe d'incidence de la croissance du revenu entre 2006 et 2014	58
Graphique 38 : Courbe de dominance stochastique de 1er ordre en 2006 et 2014	58
Graphique 39 : Courbe de dominance stochastique de 1er ordre selon le milieu de résidence en 2006 et 2014	58

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Pauvreté monétaire au niveau des ménages en 2014 (Taux de pauvreté : 58,3%)	41
Carte 2 : Pauvreté monétaire au niveau des individus 2014 (Taux de pauvreté: 64,6%).....	41
Carte 3 : Pauvreté non-monétaire en 2014 (Taux de pauvreté 64,8%).....	42
Carte 4 : Cartographie de la variation absolue de la pauvreté monétaire entre 2006 et 2014 par province.....	56

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Objectifs spécifiques de l'ECVMB-2013/2014	20
Encadré 2 : Échantillon de l'enquête QUIBB 2006.....	21
Encadré 3 : Panier alimentaire des deux enquêtes.....	36
Encadré 4 : Typologie de la pauvreté des ménages selon les deux dimensions.....	47
Encadré 5 : Aide à l'interprétation de l'Indice de Gini	53
Encadré 6 : Description du modèle Logit	63

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population selon le sexe du chef de ménage et le type de ménage	- 72 -
Annexe 2 : Indicateurs d'accès à l'éducation selon province	- 72 -
Annexe 3 : Indicateurs liés à la santé par province.....	- 73 -
Annexe 4 : Indicateurs de malnutrition par province.....	- 73 -
Annexe 5 : Indicateurs liés à la sécurité sociale par province.....	- 74 -
Annexe 6 : Indicateurs liés au marché de travail et chômage par province.....	- 74 -
Annexe 7 : Insertion et condition d'activité par province	- 75 -
Annexe 8 : Répartition des ménages selon la source d'eau de boisson par province.....	- 75 -
Annexe 9 : Répartition des ménages selon la mode d'éclairage et le lieu d'aisance par province	- 76 -
Annexe 10 : Type de logement et statut d'occupation selon le milieu de résidence ménages	- 76 -
Annexe 11 : Type de logement selon les caractéristiques des ménages.....	- 77 -
Annexe 12 : Statut d'occupation dans le logement selon les caractéristiques des ménages	- 77 -
Annexe 13 : Tendances des indicateurs de pauvreté des ménages du Burundi 2006-2014.....	- 78 -
Annexe 14 : Composition du panier pour la détermination de la composante alimentaire du seuil de pauvreté.....	- 79 -
Annexe 15 : Imputation des loyers	- 80 -
Annexe 16 : Méthodologie de la construction du score de conditions de vie des ménages	- 80 -
Annexe 17 : Définition des indicateurs de mesure de la pauvreté	- 83 -
Annexe 18 : Outils statistiques pour l'analyse de la dynamique de la pauvreté	- 84 -
Annexe 19 : Personnel de l'ECVMB, 2013-2014, Module Dépenses de Consommation	- 85 -

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AFRISTAT	: Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
APD	: Aide publique au développement
API	: Agence burundaise pour la promotion des investissements
BAD	: Banque africaine pour le développement
FBU :	: Franc burundais
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'est
CBE	: Coût des besoins essentiels
CDMT	: Cadre de dépenses à moyen terme
CEEAC	: Communauté économique des états d'Afrique centrale
CNCA	: Comité national de coordination des aides
COICOP	: Classification of individual consumption according to purpose
COMESA	: Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CSLP	: Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DIAL	: Développement institutions & mondialisation
DNA	: Dépenses non alimentaires
ECVMB	: Enquête sur les conditions de vie des ménages du Burundi
EDS	: Enquête démographique et de santé
EIES	: Études d'impact environnemental et social
ENAB	: Enquête nationale agricole du Burundi
FAO	: Fonds des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEC	: Facilité élargie de crédit
FGT	: <i>Foster, Greer, et Thorbecke</i>
FMI	: Fonds monétaire international
FRPC	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IDH	: Indice de développement humain
IPC	: Indice des prix à la consommation
IPE	: Indice de performance environnementale
IPPTE	: Initiative pays pauvres très endetté
ISTEEBU	: Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi
MFPDE	: Ministère de finances et de la planification du développement économique
MICS	: <i>Multiple indicators cluster survey</i>
OBR	: Office burundais des recettes
OCDE	: Organisation commune pour le développement économique
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale pour la santé
PGE	: Plan de gestion de l'environnement
PIB	: Produit intérieur brut
PMS	: Paquet minimum de santé
PNUD	: Fonds des nations pour le développement
PTF	: Partenaire technique et financier
PRECA	: Programmes de renforcement des capacités de l'administration
QUIBB	: Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
RDC	: République démocratique du Congo
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SCV	: Scores de conditions de vie
SGFP II	: Stratégie de gestion des finances publiques 2 ^{ème} génération (2012-14)
SP/REFES	: Secrétariat permanent des réformes économiques et sociales
SST	: <i>Sen-Shorrocks-Thon</i>
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
UNICEF	: Fonds des nations unies pour l'enfance
UPI	: Unités de production informelles
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome immuno déficience acquis
WDR	: Rapport sur le développement mondial
ZD	: Zone de dénombrement

AVANT PROPOS

Le rapport sur **le Profil et les déterminants de pauvreté au Burundi** répond à la volonté des autorités à disposer des indicateurs socio-économiques, indispensables à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de développement. Le Gouvernement se félicite de la réalisation de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVMB-2013/2014) dont les données permettront, non seulement, de disposer des outils d'aide à la décision, mais constituent également une précieuse source d'informations pour divers travaux analytiques.

Ce rapport arrive à point nommé étant donné que sa publication coïncide avec la fin de la période de mise œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération (CSLP-II). Dans ce contexte, il est évident que les analyses faites dans ce rapport ainsi que recommandations et les conclusions guideront la formulation de la prochaine stratégie de développement économique et social du Burundi.

Le Gouvernement salue l'engagement de l'Institut de statistiques et d'études économiques (ISTEEBU) dans la réalisation de l'enquête. Avec l'appui des partenaires au développement, l'Institut a développé, au cours des dernières années, ses compétences en matière de collecte et d'analyse des données. Toutefois, des efforts importants restent encore à faire dans ce domaine pour améliorer significativement la qualité et la disponibilité de données statistiques. C'est pourquoi, il est important que les actions en cours soient poursuivies en vue de renforcer davantage les capacités institutionnelles de l'ISTEEBU et de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation régulière des enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

Le Gouvernement saisit cette occasion pour exprimer toute sa reconnaissance au Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) pour son soutien, tant financier que technique, qui a permis la réalisation de cette importante enquête. C'est l'occasion de remercier également l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) qui n'a épargné aucun effort pour soutenir techniquement l'équipe des cadres nationaux, depuis la conception des supports méthodologiques, jusqu'à la rédaction du présent rapport. De même, les remerciements du Gouvernement vont à l'adresse de la Banque mondiale pour ses commentaires pertinents sur les différents outils de collecte.

Enfin, le Gouvernement remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de l'opération, notamment les membres du Comité de pilotage, du Comité technique, de l'équipe technique de l'ECVMB-2013/2014 ainsi que les cadres et les enquêteurs de l'ISTEEBU. Que les ménages ayant accepté de participer à cette opération de collecte des données statistiques, trouvent ici, l'expression de la gratitude des autorités nationales.

Honorable Tabu Abdallah MANIRAKIZA
Ministre des Finances et de la Planification
du Développement Économique



RÉSUMÉ EXECUTIF

L'enquête modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages du Burundi (ECVMB-2013/2014), réalisée entre août 2013 et avril 2014 sur l'ensemble du territoire national, est la première opération de ce genre par son envergure. Elle a collecté des données sur: (i) les indicateurs de bien-être dans les ménages et l'emploi; (ii) les unités de production informelles; et (iii) les dépenses de consommation des ménages et les prix.

Les données recueillies ont, entre autres, permis d'évaluer les conditions de vie des ménages, les inégalités des revenus ainsi que les indicateurs et la dynamique de la pauvreté entre en 2006 et 2014.

Profil et principales caractéristiques de la pauvreté

La pauvreté touche près de 2/3 de la population avec une forte dominance en milieu rural. Le taux de pauvreté monétaire, en 2014, s'est établi à 64,6% de la population totale du Burundi contre 67,1% en 2006. En d'autres termes, près de deux burundais sur trois ne parviennent pas à satisfaire quotidiennement leurs besoins de base (alimentaire et non-alimentaire).

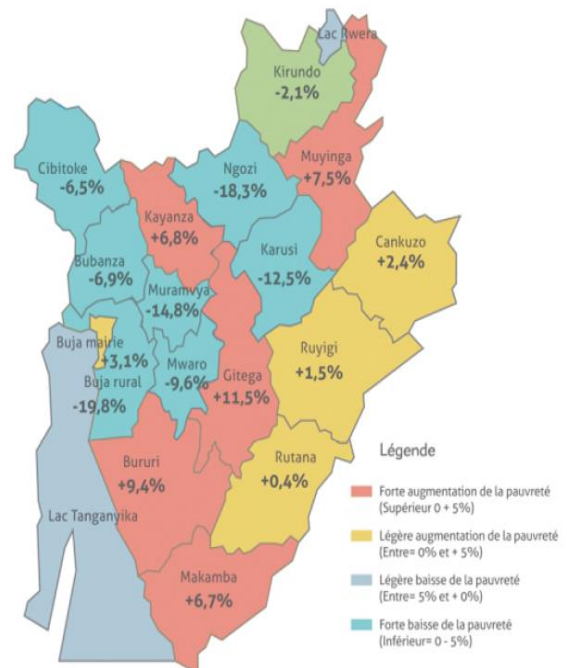
Le seuil de pauvreté monétaire a été déterminé par la méthode du coût des besoins essentiels sur la base d'un seuil calorique normatif de 2100 Kcal par jour et par équivalent adulte. L'enquête ECVMB-2013/2014 a estimé ce seuil à 636 510 Francs Burundais (FBU) au niveau national par an, soit 1 744 FBU par jour. Il est en hausse par rapport à celui de QUIBB 2006 qui était estimé à 475 595 FBU par an et par équivalent adulte, soit 1 303 FBU par jour.

En moyenne, le revenu de la catégorie de la population la plus pauvre est inférieur de 25% au seuil de pauvreté. Cet écart, appelé également « profondeur » ou « gap » de la pauvreté, traduit l'éloignement des plus pauvres par rapport au seuil de pauvreté monétaire. En d'autres termes, il faudrait transférer à cette catégorie de population, en moyenne, 160 000 FBU, par an et par équivalent adulte pour la ramener à la hauteur du seuil de pauvreté monétaire.

En 2014, près de la moitié de provinces affiche des taux de pauvreté monétaire individuelle largement supérieurs à la moyenne nationale. C'est le cas notamment de Muyinga (84,7%), Ruyigi (84%), Gitega (79%), Cankuzo (77,9%), Kayanza (77,1%), Kirundo (76,2%), Karusi (74%) et Rutana (68,5%).

Entre 2006 et 2014, au niveau de la population totale, le taux de pauvreté a globalement baissé de 2,5 points de pourcentage. Dans certaines provinces, le niveau de pauvreté a baissé de plus de 10 points de pourcentage : Bujumbura rural (-19,8%), Ngozi (-18,3%), Muramvya (-14,8%) et Karusi (-12,5%). Par contre, dans d'autres, il a augmenté de manière significative: Gitega (+11,5%), Bururi (+9,4%), Muyinga (+7,5%) et Kayanza (+6,8%).

Carte 1a: Variation absolue de la pauvreté monétaire entre 2006 et 2014 selon les provinces



Le ratio de la pauvreté non monétaire, c'est-à-dire en conditions de vie, est estimé à 64,8%. Ce ratio est proche de celui de la pauvreté monétaire. Dix provinces sont caractérisées par des niveaux de pauvreté en conditions de vie supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit des provinces de Kirundo (87,2%), Cankuzo (86,5), Ruyigi (85,3%), Karusi (81,9%), Gitega (78,0%), Muyinga (73,8%), Bubanza (72,5%), Kayanza (70,6%) Rutana (69,1%) et Muramvya (68,7%)

La pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain quelle que soit sa dimension monétaire ou en conditions de vie. Sous la dimension monétaire, on dénombre, en milieu rural, 2,5 fois plus de pauvres qu'en milieu urbain, (68,8% contre 27,6%). Sous la dimension non monétaire, il y a 11 fois plus de pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain (71,1% contre 6,6%).

Les chefs de ménages, de la tranche d'âge de 35 -54 ans, sont globalement les plus pauvres. Ce constat s'expliquerait par l'importance des charges sociales élevées que supporte cette catégorie de chefs de ménage.

Les individus vivant dans les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres (61%) que ceux vivant dans les ménages dirigés par les hommes (65,3%). Ces femmes sont, le plus souvent, à la tête de ménages de type monoparental (nucléaire, élargi) dont la taille est inférieure (respectivement 4,8 et 5,5 personnes) à la taille moyenne nationale des ménages (5,8 personnes). En outre, la taille des ménages est positivement corrélée avec le niveau de la pauvreté monétaire.

Le taux de pauvreté baisse avec le niveau d'instruction. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent un taux de pauvreté beaucoup plus élevé (74,8%), largement au-dessus de la moyenne nationale. Par contre, les ménages dont le chef a un niveau d'instruction plus élevé se retrouvent avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale, soit 44,1%.

En considérant le secteur d'activité, la pauvreté monétaire est plus prononcée dans les ménages dont le chef est occupé dans le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage). Ce taux de pauvreté atteint 71,3%,

comparé à ceux exerçant dans les secteurs de commerce et de service pour lesquels les taux sont respectivement 34,3% et 28%.

Les analyses croisées de la pauvreté avec les autres facteurs, comme l'accès à l'eau potable, la morbidité/malnutrition, la scolarisation et l'accès à un salaire, font ressortir une corrélation plus ou moins forte entre le niveau de pauvreté et ces facteurs.

La corrélation est significative entre la pauvreté monétaire et non-monétaire (0,86). Selon la typologie établie, trois catégories des ménages sont à distinguer:

1^{ère} catégorie : « ménages extrêmement pauvres ». Elle concerne les ménages qui sont pauvres dans les deux dimensions. Cette catégorie, qui représente 44,4% des effectifs des ménages, est qualifiée de « noyau dur de la pauvreté »;

2^{ème} catégorie : « ménages vulnérables ». Elle concerne les ménages considérés comme pauvres dans l'une des deux dimensions. Cette catégorie représente 34,7% des ménages et peut facilement basculer dans l'une des deux autres catégories, suite à divers événements/chocs de nature économique, sanitaire et écologique.

3^{ème} catégorie : « ménages non pauvres dans les deux dimensions ». Elle concerne est les ménages ayant des conditions de vie plus ou moins aisées et représente 20,9% de l'effectif total des ménages.

Dépenses des ménages et inégalités dans la distribution de revenus

Les dépenses annuelles moyennes (alimentaires et non alimentaires) des ménages par équivalent adulte, sont estimées à 686 950 FBU en 2014. Les ménages les plus riches (5^{ème} quintile) dépensent, par an, près de 7 fois plus que ceux du 1^{er} quintile, soit respectivement 1 597 192 FBU, et 235 950 FBU.

Des écarts importants sont notés entre les provinces les plus pauvres et celles qui sont qualifiées de « non-pauvres ». Les ménages de Bujumbura-Mairie dépensent en moyenne par an et par équivalent adulte, 1 552 686 FBU, alors que la moyenne nationale n'est que de 686 950 FBU. Seuls les ménages des provinces de Bujumbura-Rural et

Mwaro atteignent la moitié du niveau de dépense de Bujumbura-Mairie.

Il ressort également que les ménages burundais consacrent une grande partie de leurs dépenses à l'alimentation à hauteur de 72,7% de leurs revenus. Ce type de dépenses se répartit comme suit : (i) alimentation et boissons non-alcoolisées 63,6%, (ii) hôtels et restaurants (y compris les boissons alcoolisées et tabacs) 9,1%. Quant aux dépenses non alimentaires, celles-ci se rapportent principalement au logement (5,7%), au mobilier ménager (4,6%), à l'habillement (4,2%) et aux transports (3,9%).

En 2014, l'indice global de Gini, relatif à la distribution des revenus, indique un niveau des inégalités moins prononcé qu'en 2006 (0,388 contre 0,494). Au niveau provincial, la province de Mwaro est la plus inégalitaire avec un indice de 0,455 contrairement à la province de Muramvya qui affiche un faible indice de 0,281. La baisse des inégalités observées au niveau national s'expliquerait notamment par la relance économique qui a davantage bénéficié aux populations les plus pauvres.

Dynamique de la pauvreté monétaire de 2006 à 2014

La décomposition de la variation de la pauvreté entre 2006 et 2014 fait ressortir une diminution des écarts par rapport à la profondeur de pauvreté. La croissance économique observée, au cours des dix dernières années, serait donc pro-pauvres, dans la mesure où elle s'est accompagnée à la fois d'une réduction de la pauvreté, mais également de la baisse sensible des écarts par rapport au seuil de pauvreté. C'est ainsi que les ménages des trois premiers quintiles ont doublé, voire triplé leurs dépenses par équivalent adulte entre les deux périodes. En contraste, ceux du 5^{ème} quintile ont enregistré une baisse de 45% de leurs dépenses, traduisant ainsi un effet de réduction des écarts au niveau des dépenses par équivalent adulte entre les différents quintiles.

La baisse de la pauvreté observée entre 2006 et 2014 serait attribuable aux effets conjugués de la croissance (+12%), de la redistribution (-32%) et des facteurs résiduels (+17,6%). Ces trois effets ont davantage contribué à la baisse de la pauvreté dans les provinces de Bujumbura rural, Ngozi, Muramvya et Karusi (voir Carte 1, ci-dessus).

Il se dégage que la mise en œuvre des CSLP I et II ainsi que les opportunités qui en ont résulté ont contribué à une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Le développement des activités informelles s'est inscrit également dans cette dynamique. En dépit de la précarité des conditions d'activités dans ce secteur, sa contribution reste importante, en termes de création de la richesse nationale.

Déterminants de la pauvreté

L'analyse simultanée de l'impact des facteurs socio-démographiques et économiques des ménages, sur la pauvreté, a mis en évidence diverses corrélations. Les résultats, interprétés en termes d'élasticité marginale, sont résumés comme suit :

Les ménages vivant dans le milieu rural sont plus exposés aux risques d'être pauvres, notamment en conditions de vie, comparativement à ceux vivant en milieu urbain. Les coefficients de régression associés aux deux dimensions de la pauvreté monétaire et non monétaire montrent que le passage d'un ménage du milieu rural vers le milieu urbain, diminue, toutes choses étant égales par ailleurs, le risque qu'il devienne pauvre, respectivement de 14,3% et 44,6%.

Certaines provinces offrent un meilleur cadre de vie en termes monétaires que Bujumbura-Mairie. Il s'agit des provinces de Bujumbura-Rural (-25,8%) ; Mwaro (-18,7%), Bururi (-17,2%), Muramvya (-16%), Bubanza (-12,5%) et Ngozi (-10,6%) qui présentent moins de risques d'être pauvres monétairement par rapport à Bujumbura-Mairie.

Par contre, le passage de Bujumbura-Mairie aux provinces affichant des taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale, se traduit par un accroissement du risque d'être pauvre monétairement. Il s'agit de Muyinga (+21%), Ruyigi (+17%), Gitega (+12,7%), Kayanza (+12%) et Cankuzo (+10%). Pour le reste des provinces, les différences ne sont pas significatives.

Au regard des privations (dimension non-monétaire de la pauvreté), les ménages vivant en dehors de la Capitale sont confrontés à des conditions de vie plus précaires. En effet, le passage d'un ménage de Bujumbura-Mairie vers les autres provinces, augmente de manière significative la probabilité d'être pauvre en conditions de vie.

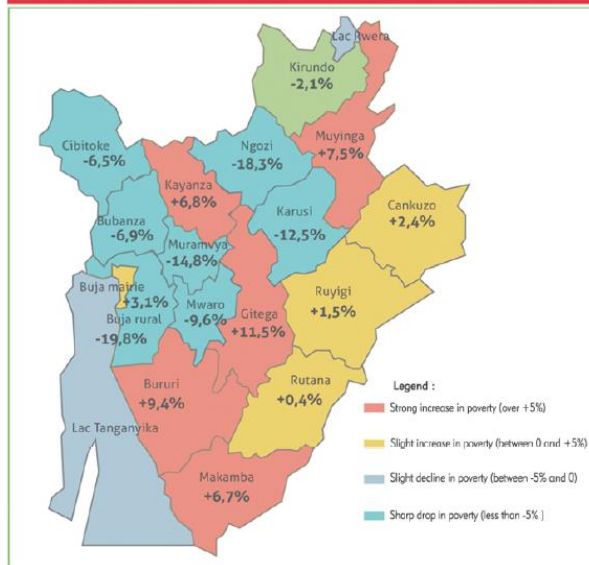
EXECUTIVE SUMMARY

The modular survey on Household Living Conditions of Burundi (ECVMB-2013/2014), conducted between August 2013 and April 2014 throughout the national territory, is the first operation of this kind in its scope. This survey collected data on: (i) well-being indicators of households and employment; (ii) the informal production units; and (iii) expenditure on household consumption and prices.

The data collected was used to assess the living conditions of households, income inequalities as well as the indicators and dynamics of poverty between 2006 and 2014.

Profile and main characteristics of poverty

Carte 1b : Absolute variation of monetary poverty between 2006 and 2014



Poverty affects nearly 2/3 of the population with a strong rural dominance. In 2014, the monetary poverty rate stood at 64.6% of the total population of Burundi against 67.1% in 2006. In other words, nearly two out of three Burundians fail to satisfy their daily basic needs (food and non-food).

The monetary poverty line was determined by a method that focuses on the cost of essential needs on basis of a normative calorie threshold of 2,100 kcal per day per adult. On a national level, the survey ECMVB-2013/2014 estimated the threshold to 636,510 Burundi Franc (BIF) per year, or 1,744 FBU per day. This threshold is higher than the one of QUIBB in 2006, which was estimated at 475,595 FBU per year and per adult or to 1,303 FBU per day.

On average, the category of the poorest population has an income that 25% below the poverty line. This discrepancy, also called "depth" or "gap" of poverty, reflects the remoteness of the most poor from the monetary poverty line. In order for this category of population

to achieve the level of the monetary poverty line, an average of 160,000 FBU per year and per adult should be transferred to it.

In 2014, almost half of all provinces showed individual income poverty rates well above the national average. This is notably the case of Muyinga (84.7%), Ruyigi (84%), Gitega (79%), Cankuzo (77.9%), Kayanza (77.1%), Kirundo (76.2%), Karusi (74%) and Rutana (68.5%).

Between 2006 and 2014, at national level, the poverty rate fell overall by 2.5 percentage points. In certain provinces the poverty level has dropped more than 10 percentage points: Bujumbura Rural (-19.8%), Ngozi (-18.3%), Muramvya (-14.8%) and Karusi (-12.5%). By cons, in others, it has increased significantly: Gitega (+ 11.5%), Bururi (+ 9.4%), Muyinga (+ 7.5%) and Kayanza (+ 6.8%).

The ratio of non-monetary poverty (living conditions) is estimated at 64.8%. This ratio is close to the income poverty. In fact, ten provinces are characterized by higher levels of poverty in living conditions rather than the national average. These provinces are Kirundo (87.2%), Cankuzo (86.5%), Ruyigi (85.3%), Karusi (81.9%), Gitega (78.0%), Muyinga (73, 8%), Bubanza (72.5%), Kayanza (70.6%) Rutana (69.1%) and Muramvya (68.7%).

Poverty is more acute in rural and urban areas regardless of its monetary dimension or living conditions. Under the monetary dimension, in rural areas there are, 2.5 times poorer than in urban areas (68.8% against 27.6%). Under the non-monetary dimension, there are 11 times poorer in rural areas than urban areas (71.1% against 6.6%).

Heads of households, in the age group of 35 -54 years are generally the poorest. This finding may be explained by the importance of high payroll taxes that support this category of household heads.

Individuals living in households headed by women are less poor (61%) than those living in households headed by men (65.3%). These women are often single-parents heads of households (nuclear, extended) whose size is lower (respectively 4.8 and 5.5 people) than the national average household size (5.8 persons). In addition, household size correlated positively with the level of income poverty.

The poverty rate declines with the level of education. Thus, households whose heads are not educated show a poverty rate that is much higher (74.8%) and well above the national average. However, households whose head has a higher level of education are left with a poverty rate below the national average of 44.1%.

With regards to the sector, income poverty is more pronounced in households whose head is working in the primary sector (agriculture, fisheries and livestock). The poverty rate is 71.3%, compared to those working in the trade and service sectors for which the rates are 34.3% and 28% respectively.

The cross analysis of poverty with other factors, such as access to drinkable water, morbidity / malnutrition, schooling and access to a salary, show a more or less strong correlation between the level of poverty and the above factors.

The significant correlation between monetary poverty and non-monetary poverty (0.86). According to the established typology, three categories of households are distinguished:

- 1st category: "extremely poor households", concerns those who are poor in both dimensions. This category, which accounts for 44.4% of households, is described as "hard-core poverty";
- 2nd category: "vulnerable households" are considered poor in one of the two dimensions. This category represents 34.7% of households and can

easily switch in one of the first two categories, following various events / economic, health and environmental shocks.

- 3rd category: "non-poor households in both dimensions." This category is considered to have the living conditions more or less easy, and represents 20.9% of total households.

Household expenditures and inequalities in income distribution

The average annual expenditure (food and non-food) of households per adult was estimated at 686,950 FBU in 2014. Richest households (5th quintile) spend per year, nearly 7 times more than the first quintile, respectively 1,597,192 FBU and 235,950 FBU.

Significant differences were noted between the poorest provinces and those classified as "non-poor". Households in Bujumbura-Mairie spend on average per year and per adult, 1,552,686 FBU, while the national average is only 686,950 FBU. Only the households in the provinces of Bujumbura Rural and Mwaro reach half of Bujumbura-Mairie expenditure level.

It has also emerged that Burundian households spend a large part of their expenditure on food on a par with 72.7% of their income. This type of expenditures are as follows: (i) food and non-alcoholic beverages 63.6%, (ii) hotels and restaurants (including alcoholic beverages and tobacco) 9.1%. As for non-food expenditures, these relate primarily to housing (5.7%), the household furniture (4.6%), clothing (4.2%) and transport (3.9%).

In 2014, the overall Gini index, related to income distribution, indicates a level of inequalities that is less pronounced than in 2006 (0.388 against 0.494). Among all provinces, Mwaro province is the most unequal with an index of 0.455 in contrast to Muramvya province that has a lower index of 0.281. The decrease of inequalities at the national level can be explained in particular by the economic recovery that has benefited more from the poorest populations.

Dynamics of monetary poverty from 2006 to 2014

The decomposition of the variation in poverty between 2006 and 2014 shows a decrease in deviations from the depth of poverty. The economic growth over the past decade should be considered as pro-poor, since it

was accompanied by both a reduction of poverty and a significant decline in deviations from the threshold poverty. Thus, households in the first three quintiles have doubled or tripled their spending per adult between the two periods. In contrast, those in the fifth quintile were down to 45% of their expenditure, reflecting a reduction effect of the differences in expenditure per adult between the different quintiles.

The decline in poverty between 2006 and 2014 would be attributable to the combined effects of growth (+ 12%), redistribution (-32%) and residual factors (+ 17.6%). These three events have contributed more to the decline in poverty in the provinces of Bujumbura-Rural, Ngozi, Muramvya and Karusi (see Map I above).

It emerges that the implementation of PRSP I and II and the opportunities that have resulted from it have contributed to a better distribution of the fruits of growth. The development of informal activities are also part of this dynamic. Despite the precarious conditions of work in this sector, its

contribution remains important, in terms of creation of national wealth.

Determinants of poverty

The simultaneous analysis of the impact of socio-demographic and economic factors household on poverty, highlighted various correlations. The results interpreted in terms of marginal elasticity, are summarized as the following:

Households in rural areas are at greater risk of being poor in living conditions compared to those living in urban areas. The regression coefficients associated with the two dimensions of monetary and non-monetary poverty shows that the transition of a household from rural to urban areas decreases the risk that it becomes poor, respectively with 14.3% and 44.6%.

Some provinces offer a better living environment in monetary terms in Bujumbura-Mairie. These are the provinces of Bujumbura-Rural (-25.8%); Mwaro (-18.7%), Bururi (-17, 2%), Muramvya (-16%), Bubanza (-12.5%) and Ngozi (-10.6%), which presents less risk of being monetarily poor in relation to Bujumbura-Mairie.

However, the passage of Bujumbura-Mairie to provinces with poverty rates above the national average, resulted in an increased risk of being poor monetarily. This is the case of Muyinga (+ 21%), Ruyigi (+ 17%), Gitega (+ 12.7%), Kayanza (+ 12%) and Cankuzo (+ 10%). For the remaining provinces, the differences are not significant.

With regards to deprivation (non-monetary dimension of poverty), households living outside the capital are facing precarious living conditions. Indeed, the passage of a household of Bujumbura-Mairie to other provinces significantly increases the probability of being poor in living conditions.



INTRODUCTION

Depuis 2005, le Burundi a réalisé diverses enquêtes dans le cadre des réformes entreprises dans le domaine statistique. Toutefois, ces dernières n'ont pas permis d'analyser l'évolution de la pauvreté dans toutes ses facettes. Parmi ces enquêtes figurent, le *Multiple Indicators Cluster Survey* (MICS 2005), l'Enquête Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de Base (QUIBB 2006), l'Enquête 1-2-3 (2006 à 2008), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008), l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-II 2010), les Enquêtes sur le Paquet Minimum de Santé (PMS 2009 et 2012), et les enquêtes nationales agricoles (ENAB) de 2011 à nos jours. Ces différentes enquêtes, bien qu'ayant permis l'établissement des indicateurs de suivi des programmes sont, pour la plupart, limitées par leur champ économique, social et géographique. Seule l'enquête QUIBB de 2006 a permis d'avoir une première estimation de la pauvreté au Burundi.

L'Enquête sur les conditions de vie des ménages (ECMVB-2013/2014), réalisée de mi-novembre 2013 à mi-avril 2014 sur l'ensemble du pays, permet de disposer des indicateurs nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés par le Burundi dans le cadre de la mise des différents CSLP et les stratégies sectorielles qui en découlent.

A cet effet, l'enquête a combiné quatre volets : (i) Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être (QUIBB) et emploi; (ii) secteur informel; (iii) dépenses de consommation des ménages; et (iv) prix des biens et services. Ces volets ont été examinés sur un même échantillon représentatif au niveau national et des provinces. En outre, la collecte des prix a permis d'estimer des déflateurs provinciaux du coût de la vie. Enfin, les données de 2006 ont été exploitées de nouveau afin de rendre comparables les estimations de la pauvreté et d'analyser la tendance des principaux indicateurs.

L'analyse proposée dans ce rapport se base sur une approche méthodologique qui permet de cerner le profil, les déterminants et la dynamique de la pauvreté. De manière spécifique, le rapport vise à répondre aux questions fondamentales suivantes :

- Quelle est l'ampleur de la pauvreté au Burundi ?
- Quelle est la distribution géographique de la pauvreté ?
- Comment se manifestent les principales privations de la population ?
- Quelles sont les principales caractéristiques des ménages pauvres ?
- Quels sont les facteurs qui expliquent la dynamique de pauvreté et des inégalités ?

Chapitre I. CONTEXTE DU PAYS

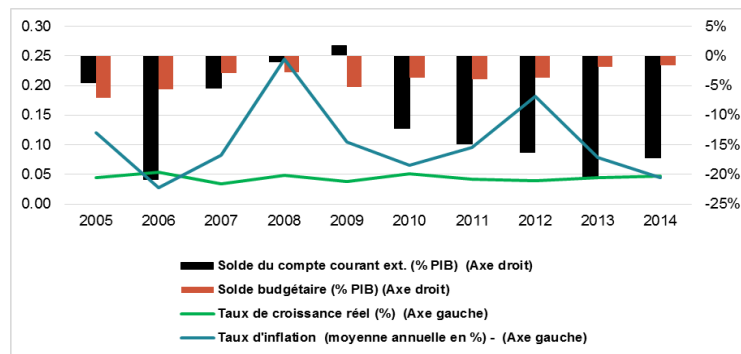
Le Burundi est un pays enclavé d'une superficie de 27 834 km². Il est situé dans la région des Grands Lacs, avec comme pays limitrophes le Rwanda, la Tanzanie et la République Démocratique du Congo (RDC). Sa population est estimée, en 2014, à environ 9,5 millions d'habitants. Avec 90% de la population qui vit dans les zones rurales, le Burundi, connaît une importante pression sur les ressources naturelles, due à une forte densité de la population estimée à 350 habitants/km², l'une des plus élevées d'Afrique. Après une longue période de crise, le pays a renoué avec la stabilité à partir de 2000, suite à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation d'Arusha. Celui-ci a permis au pays de franchir des étapes importantes dans la consolidation de la paix, de la sécurité et de la relance économique. Il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être engagés afin de reconstituer les capacités institutionnelles et les ressources humaines en vue de mieux piloter les politiques et programmes de développement.

De plus, le décollage de son économie reste handicapé, entre autres, par son enclavement, sa faiblesse en matière d'infrastructures, un climat des affaires peu attractif et une main-

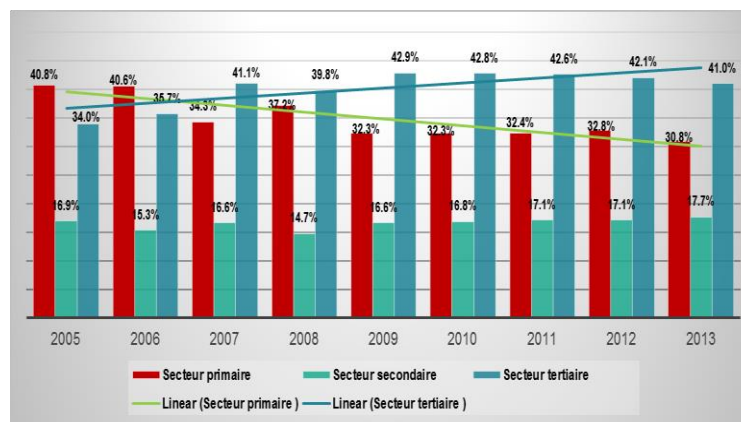
I.1. Situation économique

La structure de l'économie burundaise met en évidence sa faible diversification avec un secteur rural prépondérant ainsi qu'une forte dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. L'économie reste vulnérable aux chocs externes et aux aléas liés aux changements climatiques. Depuis 2005, en rythme annuel, la croissance économique¹ oscille autour de 4,4% (cf. graphique 1), alors que la plupart des autres pays de l'Afrique de l'Est affiche des taux variant entre 6% à 8%. Le faible niveau des investissements observé au cours de cette période, est sans doute l'un des principaux facteurs qui ont limité les possibilités du Burundi à atteindre un nouveau palier de croissance.

Graphique 1 : Principaux indicateurs macro-économiques



Graphique 2 : Évolution des parts sectorielles du PIB



¹ Le taux de croissance réel reste donc inférieur au taux indicateur de 7,2% escompté par les autorités dans leurs prévisions dans le CLSP II. En outre, le taux de croissance du PIB réel par tête reste faible et quasiment stabilisé autour de 2%.

La part du secteur primaire dans le PIB a baissé de façon tendancielle depuis 2007, au profit principalement du secteur des services (cf. graphique 2). Le poids du secteur primaire, bien qu'en diminution, reste important dans le PIB avec une contribution de l'ordre de 35% en 2013. Il demeure le principal pourvoyeur d'emplois, occupant près de 90% de la population active. En outre, il contribue à plus de 80% aux recettes d'exportation à travers principalement le café et le thé.

Le secteur secondaire reste marginal alors que le pays dispose d'importantes ressources naturelles, notamment des gisements miniers², un potentiel hydro-électrique, etc. Le secteur tertiaire représente environ 40% du PIB en 2013 (avec un taux de croissance de l'ordre de 5% depuis 2010). Ce secteur est composé principalement des transports et des télécommunications, des banques et des assurances qui ont connu un développement important depuis 2010. Quant au secteur industriel, il reste sous-développé et ne contribue que pour 15% au PIB. Il est dominé par l'industrie agroalimentaire caractérisée par un niveau d'équipements insuffisant et son expansion est fortement handicapée par les contraintes énergétiques auxquelles le Burundi fait face.

Le Burundi affiche une faible performance économique par rapport aux autres pays de la sous-région. Le secteur privé, fortement dominé par l'informel, ne compte qu'environ 2300 entreprises déclarées, dont plus de 80% localisées à Bujumbura, employant moins de 2%

² Le pays dispose d'un potentiel minier (sous-exploité) qui offrirait de réelles opportunités à moyen et long terme avec des réserves importantes de minerais. A titre d'exemple, il détient la 2^{ème} plus grande réserve mondiale du coltan (colombite-tantalite), 6% des réserves mondiales de Nickel avec près de 200 millions de tonnes. Le secteur minier représente, pour le moment, moins de 1% du PIB, mais son

de la population active. L'environnement des affaires s'améliore progressivement grâce au renforcement du cadre légal (loi sur la faillite, code des sociétés, code des investissements, loi sur le concordat, etc.), l'allègement des formalités administratives dans la création des entreprises à travers la mise en place de plusieurs guichets uniques. En dépit de ces avancées, le niveau des investissements directs étrangers (IDE) est estimé à moins de 5% du PIB en 2014.

Le cadre macro-économique, en dépit d'un contexte international difficile est resté relativement stable grâce notamment aux réformes structurelles engagées au cours des dernières années. Cependant, en raison de sa forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure (près de 50% du budget) et d'une mobilisation insuffisante des ressources intérieures³, le Burundi fait face, de manière récurrente, à des tensions budgétaires importantes. Le solde budgétaire connaît ainsi un déficit structurel bien que maîtrisé à hauteur de 2% du PIB, depuis 2010. Quant à la position extérieure, elle reste fragile en raison de l'étroitesse de la base des exportations associées à des niveaux élevés d'importations, sur la même période (cf. graphique 2). En conséquence, le Burundi demeure vulnérable au plan de la dette avec un risque élevé en raison de la fragilité extérieure de la balance de paiements.

Au plan spatial, les disparités des niveaux de développement économiques entre les différentes

exploitation pourrait avoir des impacts substantiels sur la croissance et la création d'emplois.

³ Les recettes totales, bien qu'en augmentation en termes nominaux, enregistrent une tendance baissière rapportée au PIB : 14.2 % en 2011, 13.1 % en 2013 et 12.9 % en 2014.

régions du pays accentuent les écarts de niveau de vie. Ces derniers sont illustrés par la forte concentration de la pauvreté et de la vulnérabilité dans certaines régions qui affichent des faibles taux d'accès aux infrastructures sociales. En outre, l'atonie du secteur privé n'offre pas des opportunités d'emplois aptes à résorber le chômage, en particulier celui des jeunes.

1.2. Défis du développement humain

Des avancées ont été enregistrées en matière de développement humain⁴, notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé grâce aux mesures de gratuité mises en place depuis 2005. Cependant, des efforts importants restent à consentir au niveau de l'emploi et de la protection sociale.

Dans le secteur de l'éducation⁵, les principaux résultats enregistrés portent sur l'amélioration des indicateurs d'accès, notamment le taux net de scolarisation au primaire qui est passé de 59,8% en 2005 à 95,4% en 2013 et la parité filles/garçons de 0,85 à 0,99. De même, le développement des infrastructures scolaires s'est traduit par une réduction du ratio élèves/salle de classe qui est passé de 76 en 2005 à 73 en 2013. Bien que la performance du système éducatif a évolué, à travers l'accroissement du taux d'achèvement du primaire, qui était de 35% en 2005 et 68% en 2013, les défis restent importants, notamment au niveau de l'amélioration de la qualité et de la

pertinence de l'enseignement au regard des besoins de l'économie.

Dans le domaine de la santé⁶, les mesures de gratuité des soins en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et qui accouchent, ont contribué à réduire le taux de mortalité infantile des moins de 5 ans de 176/1000 en 2005 à 81/1000 en 2012 et le taux de mortalité maternelle de 615 pour 100 000 naissances à 433 pour 100 000, sur la même période. En outre, le taux de prévalence du VIH /SIDA s'est nettement amélioré, passant de 2,9% en 2007 à 1,3% en 2012.

Concernant la protection sociale, le taux de couverture reste faible au niveau de l'assurance maladie surtout pour les personnes vulnérables. A titre illustratif, la Carte d'Assistance Maladie renouvelée, en 2013, n'a permis d'atteindre qu'une couverture de l'ordre de 20% de la population.

Dans le domaine du genre, pour la troisième fois consécutive, le Rapport mondial sur les inégalités entre les sexes a reconnu les efforts enregistrés par le Burundi. Le score global en 2013 était de 0,74, classant le pays au 22^{ème} rang sur 135 pays. Par ailleurs, le pays occupe la 3^{ème} place sur l'indicateur de la participation de la femme au marché du travail, avec un score global de 0,83 sur 1, le plus élevé de tous les pays à faible revenu. En matière d'émancipation politique, le Burundi occupe la 31^{ème} position, le 16^{ème} rang pour la participation de la femme au Gouvernement et le 30^{ème} rang pour le Parlement. Cependant, certaines dispositions législatives discriminatoires à l'égard des

⁴ Selon le Rapport du PNUD de 2014 sur l'Indice de développement humain (IDH), le Burundi a gagné 7 places, entre 2012 et 2013, avec un indice de 0,355 se classant au 178^{ème} rang sur les 187 pays.

⁵ Annuaire des statistiques scolaires 2013.

⁶ Annuaire des statistiques de la Santé

femmes persistent, notamment dans le domaine des successions et des régimes matrimoniaux.

I.3. Défis en matière de protection de l'environnement

La croissance démographique, estimée à 2,4% par an, associée aux méthodes d'exploitation traditionnelle en vigueur, engendre une dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel. La superficie des exploitations diminue d'année en année : la taille moyenne des exploitations agricoles par ménage qui était de 1,04 ha en 1973 est tombée à près de 0,50 ha en 2012. L'atomisation des terres entraîne une surexploitation des parcelles génératrice d'un appauvrissement des terres et l'impossibilité d'appliquer les techniques culturales comme la jachère ou la rotation. L'autre conséquence et non des moindres, est l'épuisement du capital forestier : les ressources forestières et agro-forestières qui occupaient près 8% du territoire national en 1992, sont estimées à moins de 5% en 2013. Malgré les mesures prises par les autorités sur le plan de la gestion de l'environnement, le rythme de déboisement est aujourd'hui estimé à 2% par an. La persistance de cette situation pourrait avoir des conséquences socio-économiques désastreuses, et en premier lieu sur les populations démunies qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance des ressources naturelles.

I.4. Faible couverture des infrastructures économiques

Le Burundi affiche un faible degré de couverture des infrastructures en termes de densité des réseaux routier et téléphonique ainsi que de capacité de

production énergétique. Le faible développement et la vétusté des infrastructures économiques se traduisent par des coûts de services élevés, qui peuvent représenter le double, voire le triple de ceux pratiqués dans les pays voisins. En effet, en raison de l'enclavement du pays, les coûts de transport représentent, en moyenne, 35% des prix à l'importation et 40 % des prix à l'exportation des produits. Pour la majorité de la population vivant de l'agriculture, ce niveau de coûts ainsi que le faible accès aux infrastructures économiques de base constituent des entraves majeures à l'amélioration des revenus et du bien-être. De même, moins de 5% de la population ont accès à l'électricité – chiffre qui s'élève à 16 % pour l'Afrique subsaharienne. Le pays affiche également une faible densité des réseaux de téléphonie fixe et mobile, ainsi qu'au niveau de l'accès à l'Internet, estimé à moins de 3 % de la population.

La connectivité limitée des infrastructures nuit à la compétitivité des entreprises sur les marchés nationaux et régionaux. Selon le Rapport du « *Forum Économique Mondial sur la compétitivité* » de 2013, la disponibilité insuffisante de l'énergie, associée aux difficultés de financement bancaire, constitue les contraintes majeures à l'investissement. Il en résulte un secteur privé peu développé et faisant face à des coûts de production prohibitifs. Selon le rapport de la Banque africaine de développement de 2009 intitulé « *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi : Accélérer l'intégration régionale* », le Burundi ne pourrait atténuer ces contraintes qu'à travers un programme d'investissement des infrastructures estimé à environ 4,6 milliards dollars américains. Sur cette base, le

taux de croissance économique moyen de plus 7% pourrait être atteint à moyen terme.

I.5. Orientations stratégiques du Burundi

Sur le plan stratégique, le Burundi s'est doté, depuis 2010, de la « Vision 2025 » et du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CLSP II) dont l'un des axes est la « *Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois* ». Dans ce cadre, des réformes structurelles et sectorielles sont en cours, en vue de canaliser les investissements en faveur de la production et

de la productivité du secteur rural, zone particulièrement concernée par la pauvreté.

Sur le plan opérationnel, des stratégies sectorielles ont été élaborées, parmi lesquelles : la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption ; le Plan National d'Investissement Agricole; la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé; la Politique Nationale de l'Emploi, la Stratégie d'Intégration Régionale, etc. La mise en œuvre de ces différentes stratégies devrait contribuer à consolider la croissance économique et à renforcer davantage le cadre de vie des populations.



Chapitre II. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Le cadre conceptuel de l'ECVMB-2013/2014 pour la mesure de la pauvreté monétaire est identique à celui de QUIBB-2006. Il s'agit notamment de : l'indicateur du niveau de vie, l'approche du coût des besoins essentiels, le panier alimentaire identique à quelques produits près, l'échelle d'équivalence, le seuil calorique normatif, le groupe de référence pour la détermination du seuil de pauvreté, le champ conceptuel de la dépense de consommation courante finale des ménages, etc. Cette similitude renforce la fiabilité de l'analyse comparative de la pauvreté.

De même, la mesure de la pauvreté non monétaire, fondée sur l'approche des privations en conditions de vie a été retenue uniquement pour l'ECVMB-2013/2014. En 2006, du fait des différences conceptuelles majeures entre les items retenus avec ceux de 2014, il a été convenu de ne pas exploiter la dimension non monétaire de la pauvreté avec les données de QUIBB-2006.

Dans ce chapitre, un bref aperçu des objectifs de l'enquête est fait, suivi d'une présentation détaillée sur la démarche adoptée pour le traitement des données, les imputations faites pour certains postes de dépenses ainsi que les méthodes utilisées pour déterminer les principaux indicateurs produits.

2.1. Objectifs de l'ECVMB-2013/2014

L'ECVMB-2013/2014 comprend trois parties. La première concerne directement la collecte des informations des volets « QUIBB et Emploi » dans les ménages. La deuxième partie porte sur les unités de production informelles qui sont identifiées à travers le module « Emploi ». La troisième partie porte sur les volets « Dépenses de consommation des ménages et prix ».

Le volet « consommation des ménages » de l'ECVMB est une enquête sur les dépenses des ménages du Burundi. Il vise les objectifs suivants : (i) déterminer le niveau et la structure de consommation des ménages ; (ii) analyser l'apport du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages ; (iii) analyser l'évolution des revenus, de la consommation et des transferts monétaires reçus ou versés aux ménages ; et (iv) fournir les coefficients de pondération d'un indice des prix à la consommation (IPC).

Encadré 1 : Objectifs spécifiques de l'ECVMB-2013/2014

- Obtenir des informations actualisées sur les ménages, principalement sur leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques (âge, sexe, alphabétisation, éducation, santé, emploi, logement, possession de biens durables, dépenses et revenus,...) ;
- Produire des indicateurs pour le suivi des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté et visant l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement ;
- Fournir des informations statistiques pour la gestion, l'orientation et la reformulation des politiques sociales en cours ;
- Développer les capacités nationales de conception et de mise en œuvre des enquêtes sur les indicateurs de base du bien être des ménages ;
- Déterminer le poids du secteur informel dans l'économie nationale ;
- Actualiser le panier de la ménagère en vue de déterminer les coefficients de pondération d'un nouvel indice de prix à la consommation des ménages aux niveaux national et provincial.

2.2. Méthodologie de l'enquête

2.2.1. Plan de sondage

L'ECVM-2013/2014 a été réalisée selon un plan de sondage aléatoire stratifié, à deux degrés, avec allocation proportionnelle au premier degré et le tirage des zones de dénombrement (ZD). L'enquête s'est préoccupée, d'une part, de l'obtention des résultats significatifs au niveau des provinces, et d'autre part, de l'amélioration de la précision des résultats selon le milieu de résidence.

La base de sondage utilisée pour le tirage de l'échantillon de l'enquête est celle du dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH- 2008). En effet, dans ce recensement, toutes les provinces ont été découpées en 8106 zones de dénombrement (ZD), réparties en 704 ZD pour le milieu urbain et 7402 ZD pour le milieu rural.

Au L'échantillon de l'ECVMB-2013/2014 est constitué de 7092 ménages tirés dans 415 ZD. Dans la province urbaine de Bujumbura-Mairie, 63 ZD ont été tirées au premier degré et 12 ménages dans chaque ZD au second degré, soit au total 756 ménages. Dans chacune des 16 autres provinces, 22 ZD ont été tirées, au premier degré, à raison

Tableau 1: Répartition des Zones de dénombrements et des ménages selon les provinces

	Nombre total de ZD au RGPH 2008			Nombre de ZD à tirer			Nombre de ménages à tirer		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Bubanza	16	305	321	6	16	22	108	288	396
Bujumbura Rural	17	540	557	6	16	22	108	288	396
Bururi	30	539	569	6	16	22	108	288	396
Cankuzo	3	231	234	3	19	22	54	342	396
Cibitoke	19	431	450	6	16	22	108	288	396
Gitega	35	692	727	6	16	22	108	288	396
Karusi	8	433	441	6	16	22	108	288	396
Kayanza	21	623	644	6	16	22	108	288	396
Kirundo	13	626	639	6	16	22	108	288	396
Makamba	10	407	417	6	16	22	108	288	396
Muramvya	8	299	307	6	16	22	108	288	396
Muyinga	9	604	613	6	16	22	108	288	396
Mwaro	3	281	284	3	19	22	54	342	396
Ngozi	35	659	694	6	16	22	108	288	396
Rutana	8	334	342	6	16	22	108	288	396
Ruyigi	6	398	404	6	16	22	108	288	396
Bujumbura-Mairie	463		463	63		63	792	0	756
Total	704	7402	8106	153	262	415	2466	4662	7092

Encadré 2 : Échantillon de l'enquête QUIBB 2006

Pour rappel, l'échantillon cible, en 2006, pour l'enquête QUIBB, était de 7 832 ménages répartis dans 541 grappes, dont 930 ménages en milieu urbain et 6 902 en milieu rural. L'échantillon a été stratifié afin qu'il soit représentatif de la configuration du pays tant au niveau national, qu'aux niveaux des provinces et des milieux de résidence. Des 7832 ménages, seuls 7132 ménages ont été entièrement enquêtés.

Pour une comparaison rigoureuse des indicateurs de pauvreté dans le temps, notamment avec les tendances de la pauvreté en 2006, il a fallu des travaux complémentaires sur les bases de données de l'enquête Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) de 2006, afin d'avoir les mêmes bases méthodologiques qu'en 2014. Ces travaux ont permis :

- la reconstitution d'un fichier des produits (alimentaires, non alimentaires) consommés par les ménages ;
- l'estimation des déflateurs par province du coût de la vie qui ne sont en réalité que des indices de Fisher des prix.

de 6 ZD urbaines (exception faite des provinces de Cankuzo et Mwaro qui n'ont seulement que 3 ZD urbaines chacune).

Au deuxième degré, dans chacune des ZD, un nombre constant de 18 ménages a été tiré. L'échantillon par province est de 396 ménages soit un total de 6 336 ménages pour ces 16 provinces.

2.2.2. Structure du questionnaire « Dépenses de consommation »

Le volet Dépenses de consommation comporte un jeu de questionnaires comprenant au total 26 modules, répartis comme suit :

- Un (1) module d'identification du ménage (CQ01).
- un module sur la présence des membres du ménage enregistrés depuis la phase I sur l'emploi (CQ02).
- Un (1) module sur les dépenses quotidiennes (CQ03).
- Vingt- un (21) modules sur les dépenses rétrospectives, classés en quatre groupes : (i) Un module sur les dépenses alimentaires importantes ou exceptionnelles (CQ04) ; (ii) 6 modules sur les dépenses non individualisables ; (iii) 13 modules sur les dépenses individualisables; et (iv) un module sur les dépenses effectuées lors de la célébration des fêtes ou d'autres cérémonies (CQ24).
- Un (1) module sur les transferts reçus en espèces par le ménage (CQ25).
- Un (1) module sur d'autres revenus et recettes du ménage (CQ26).
- Une (1) fiche d'éligibilité au carnet de comptes⁷.
- Collecte des données et taux de réponses.

La collecte des données a été effectuée à l'aide de deux questionnaires, l'un pour capter les dépenses courantes du ménage à l'aide d'un carnet de compte et l'autre pour capter les dépenses rétrospectives. Elle s'est déroulée en quatre (4) vagues successives auprès de 1670 ménages par vague. La durée effective d'une vague est de 9 jours, auxquels s'ajoutent trois (3) jours de bouclage ou de repos de l'agent enquêteur, soit 12 jours. Elle a duré au total 60 jours.

Les données pour l'estimation des indicateurs de la pauvreté ont été collectées sur un échantillon de 7006 ménages qui ont participé à la première phase (phase QUIBB et emploi). A la troisième phase, 6681 ménages ont répondu au questionnaire dépenses de consommation, soit un taux de réponse global de 94%.

⁷ Les données collectées à l'aide des carnets de comptes sont retranscrites chaque fois sur le questionnaire des dépenses quotidiennes.

Chapitre III. CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Le chapitre présente, de manière succincte, la structure de la population et des ménages ainsi que les principaux facteurs socioéconomiques : éducation, santé, secteur d'activité, logement, accès aux infrastructures de base, etc., qui ont une influence certaine sur la pauvreté.

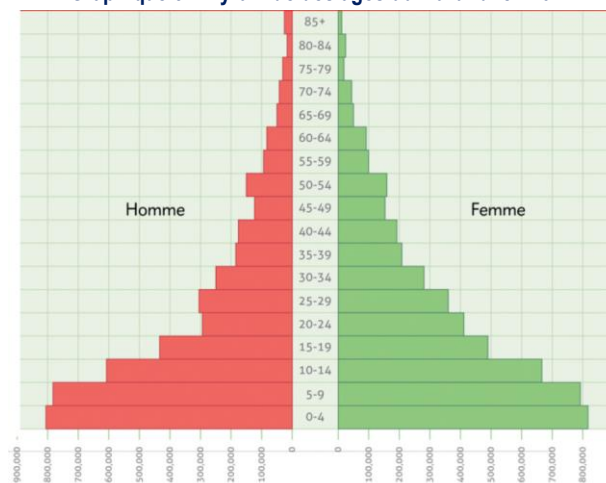
3.1. Caractéristiques socio-démographiques

3.1.1. Structures de la population

La population du Burundi, dont la majorité vit en milieu rural (89,9%), est caractérisée par une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans. Estimée à 9,5 millions d'habitants, en 2014, la population présente les caractéristiques classiques des pays en développement. Sa pyramide des âges présente une base large et un sommet rétréci. En effet, l'âge moyen est de 21,6 ans et plus de la moitié des burundais ont moins de 20 ans, alors que les femmes représentent 52,4% de l'ensemble de la population. Le taux de dépendance est particulièrement élevé, car les populations de moins de 15 ans et de plus de 60 ans représentent ensemble plus de la moitié de la population burundaise (52,9%).

La population urbaine, estimée à 10,1%, est constituée, en grande partie, de migrants⁸ (45%). Par contre en milieu rural, les migrants ne représentent que 11% des effectifs. L'écart de flux migratoires entre les deux milieux pourrait s'expliquer par l'exode rural des populations en quête d'emploi hors agriculture.

Graphique 3 : Pyramide des âges du Burundi en 2014



3.1.2. Caractéristiques des ménages

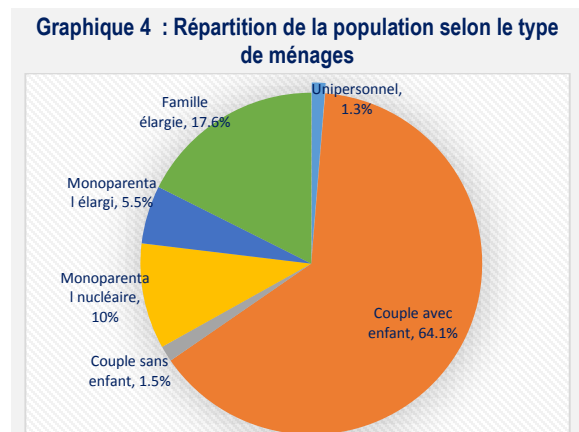
Au Burundi, plus de huit ménages sur dix (82,2%) sont dirigés par les hommes. Toutefois, cinq provinces enregistrent de proportions supérieures à la moyenne (17,8%) en qui concerne les ménages dirigés par les femmes. Il s'agit des provinces de Mwaro (34,6%), Muramvya (24,4%), Kayanza (21,9%), Bujumbura-Rural (20,7%) et Cankuzo (20,2%).

Les ménages formés de couple avec enfant représentent 64,1% de l'ensemble des

⁸ Est considérée comme migrant, toute personne dont le lieu de résidence actuel est différent de celui de sa naissance.

ménages, tandis que ceux formés de famille élargie sont estimés à 17,6% (cf. graphique 4). Les ménages monoparentaux représentent 15,5% de l'effectif total des ménages (dont 10% nucléaires et 5,5% élargis). Les ménages formés d'une personne (unipersonnel) et ceux de couples sans enfants, sont moins fréquents et représentent respectivement 1,3% et 1,5%.

Des disparités provinciales sont observables



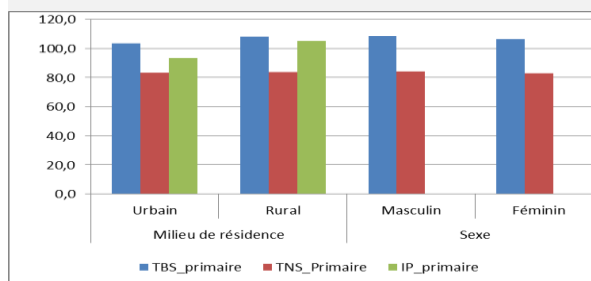
selon chaque type de ménages (cf. annexe I). De même, des écarts prononcés sont notés entre la Capitale et le reste du pays. A titre d'exemple, les ménages constitués par les familles élargies représentent près de 49% de ménages à Bujumbura-Mairie, alors qu'ils ne dépassent 23% des ménages dans toutes les autres provinces. Cette situation s'expliquerait par le phénomène de « *confiage* » des enfants du milieu rural aux familles urbaines, mais également du fait de la présence des travailleurs domestiques qui résident au sein des ménages qui les emploient.

⁹ Le taux net de scolarisation au primaire s'est considérablement amélioré entre 2005 et 2013, passant de l'ordre 70 % à 83,7%, du fait notamment de

3.1.3. Éducation et fréquentation scolaire

Les données de l'enquête montrent que 44,5% de la population n'ont aucun niveau d'instruction (voir annexe 2). Quant à la population instruite, 47,4% de celle-ci n'a pas dépassé le niveau primaire, 7,4% le niveau secondaire, tandis que moins de 1% a atteint le niveau supérieur. De même, au-delà du primaire, les femmes sont minoritaires par rapport aux hommes.

Graphique 5 : Taux de scolarisation au primaire et indice de parité (IP) fille/garçons selon milieu de résidence et le sexe



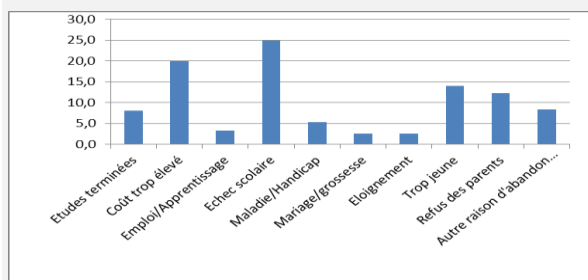
Un phénomène d'engorgement du système éducatif est observable au niveau primaire. Selon les données de l'enquête, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est de 107,6 au niveau national. Ce résultat reflète une présence, dans ce cycle, d'une part importante de la population scolaire ayant dépassé l'âge légal de scolarisation au primaire (7-12 ans). En outre, quel que soit le milieu urbain ou rural, le TBS dépasse 100%. Le taux net de scolarisation⁹ (TNS) pour ce cycle d'enseignement est estimé à près de 84%, avec peu de différence, d'une part, entre l'urbain et le rural, et d'autre part, entre les garçons et les filles. Au niveau régional, six provinces affichent des TNS relativement faibles par rapport à la moyenne nationale. Il s'agit de Cankuzo, Ruyigi,

la politique de gratuité de l'école primaire en vigueur depuis 2005.

Rutana, Ngozi, Kirundo et Cibitoke. Toutefois, la parité fille/garçon est de 1,04 au primaire.

Au niveau secondaire, les données de l'enquête donnent un TNS national de moins de 41%, traduisant l'effet de la sélectivité et des déperditions entre les cycles primaire et secondaire. Toutefois, six provinces sont au-delà de la moyenne nationale : Bujumbura-Mairie (60,3%), Mwaro (58%), Bururi (53,1%), Bujumbura-Rural (52,9%), Gitega (44,9%) et Rutana (44,2%). Au niveau national, la parité fille-garçon est aussi observée dans l'enseignement secondaire, avec un indice de (0,99%). En outre, des disparités sont observées entre les provinces, variant entre 0,4 et 1,5 avec des niveaux très faibles dans certaines provinces, comme celles de Kirundo (0,4), Bubanza (0,6), Muyinga (0,7), Rutana (0,8) et Ngozi (0,9).

Graphique 6 : Principales causes de la déperdition scolaire



Le niveau de l'alphabétisation, à savoir la capacité à lire et à écrire dans une langue donnée (Kirundi ou autres langues), est estimée à 61,6% chez les personnes âgées de 15 ans et plus. Ce taux diffère selon le sexe (69,6% pour les hommes contre 54,7% pour les femmes). Cette disparité au profit des hommes s'explique, en grande partie, par le poids de la tradition qui, jadis, favorisait la scolarisation des garçons au détriment des filles, particulièrement sollicitées pour les activités ménagères.

¹⁰ Ces maladies intestinales sont constituées essentiellement par des vers intestinaux liés aux problèmes d'hygiène.

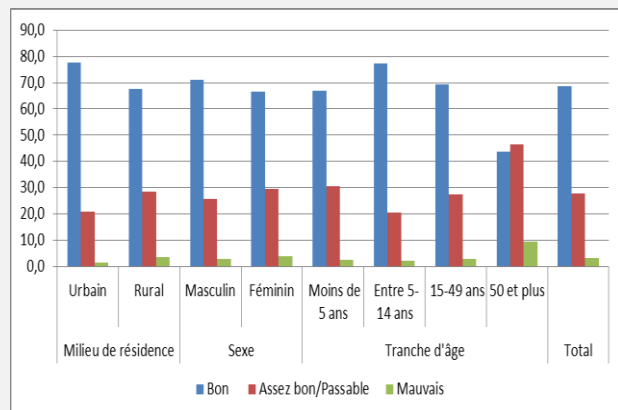
3.1.4. État de santé de la population

De manière générale, la population apprécie positivement son état de santé. A la question de savoir comment les personnes perçoivent leur état général de santé, 68,7% affirment qu'elles se portent bien, seulement 3,4% estiment être dans un mauvais état de santé alors que 27,8% sont sans opinion. En milieu urbain, près de 80% de la population jugent bon leur état de santé, alors que ce taux est inférieur à 70% en milieu rural (cf. graphique 7).

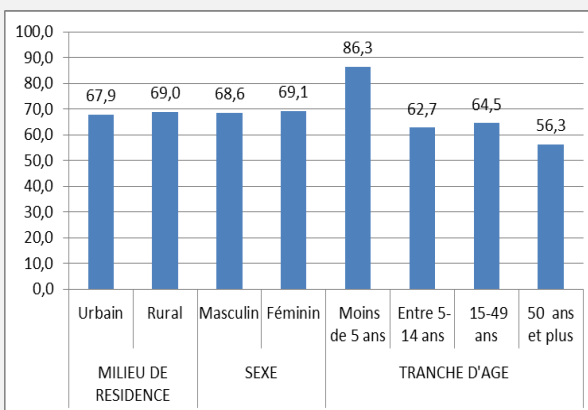
En dépit de cette appréciation positive, les données de l'enquête font apparaître un taux de morbidité élevé (30%), variant selon le milieu de résidence (30,7% en zone rurale contre 23,7% en zone urbaine) et le sexe (31,9% pour les femmes contre 28% pour les hommes) (cf. annexe 3). Cette évaluation est faite en considérant que l'individu a été affecté ou non par une maladie/ blessure au cours du mois ayant précédé le passage de l'enquêteur dans le ménage. Les données de l'enquête montrent, par ailleurs, que la fièvre/malaria est la pathologie la plus fréquente au niveau national, avec une prévalence estimée à 61,9%, suivie des maladies intestinales ¹⁰ (10,8%). D'autres maladies, liées à l'otorhino et l'ophtalmologie, ressortent également avec une prévalence élevée (8,3%).

Au regard de la consultation médicale, les résultats de l'enquête indiquent un taux important de près de 70% avec très peu de différence selon le milieu de résidence et le sexe (cf. graphique 8). Ce taux varie en fonction de l'âge et est plus élevé chez les enfants de moins de 5 ans (86,3%). Parmi les personnes qui ne vont pas en consultation médicale, 60,9% avancent le manque de moyens financiers comme principal motif.

Graphique 7 : État de santé de la population par milieu de résidence, sexe et tranche d'âge



Graphique 8 : Taux de consultation selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âges



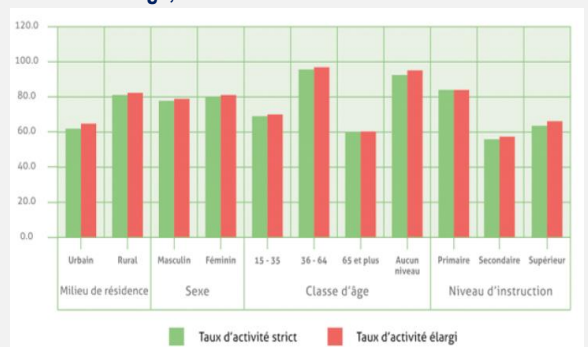
3.2. Niveau d'activité économique

3.2.1. Aperçu générale

L'économie burundaise est caractérisée par un taux d'activité élevé et une prédominance du secteur informel. Selon les données de l'enquête, le taux d'activité¹¹ est estimé à 79,7% au sens large et 79,0% au sens strict selon la définition du BIT. Le taux d'activité est fortement lié au niveau d'instruction avec une concavité tournée vers le bas (cf. graphique 9). Plus élevé chez les personnes non instruites, il atteint le minimum chez les personnes ayant le niveau d'études secondaires et remonte chez celles qui ont un niveau d'études supérieures.

Par ailleurs, les données de l'enquête (tableau 2) montrent que la grande majorité des actifs occupés exercent dans le secteur informel (plus de 9 actifs sur 10). De plus, une différence entre les milieux urbain et rural est observée au niveau des emplois. En effet, dans le milieu urbain, 20,1% des actifs exercent dans le

Graphique 9 : Taux d'activité selon la résidence, tranche d'âge, le sexe et le niveau d'instruction



secteur formel et 11,9% dans les ménages, en qualité de domestique, et seulement 68% dans les activités du secteur informel. En milieu rural, ils représentent respectivement 2,3%, 1,8% et 96%). En outre, dans l'administration publique, la proportion des hommes est le double de celle des femmes. Les données montrent également que les actifs âgés de 15-35 ans sont plus employés par les ménages (3,8%) que les

¹¹ Le taux d'activité est le rapport entre l'effectif de la population active et celui de la population en âge de travailler. Cet indicateur renseigne sur le potentiel productif d'un pays.

autres secteurs, hormis le secteur informel. Par ailleurs, sur le plan spatial, à l'exception de Bujumbura-Mairie qui compte 61,7% de ses actifs dans le secteur informel, ce taux varie entre 90 et 99% dans les autres provinces.

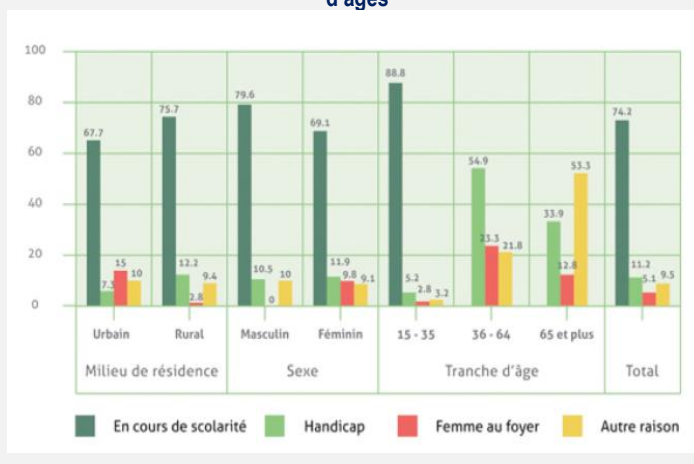
Les données montrent également que sur 100 personnes en âge de travailler, 20 sont inactifs. Selon l'âge, la frange la plus touchée est celle des 65 ans et plus avec 38,6% des inactifs, suivi des jeunes de 15-35 ans (27,7 %) alors qu'il n'est que 3,7% pour la frange de 36-64 ans. L'analyse par sexe montre que le pourcentage des hommes inactifs est légèrement supérieur à celui des femmes inactives, soit 21,4 % contre 19,4 %. Des écarts importants s'observent au niveau du milieu de résidence. Ainsi, le pourcentage des inactifs en milieu urbain s'élève à 34,1% contre 18,6 % en milieu rural. Les femmes du milieu urbain sont deux fois plus inactives que leurs consœurs du milieu rural (40,1% contre 17,1%). De même, les hommes du milieu urbain sont plus inactifs que ceux du rural (28,4% contre 20,4%).

Les raisons d'inactivité de la population de 15 ans et plus sont, entre autres, la situation d'handicap, la scolarité, le travail dans les ménages pour les femmes (cf. graphique 10). Elles se répartissent, dans l'ensemble, comme suit : 74,2 % sont inactifs pour cause de scolarité, 11,2% pour cause d'handicap. La situation de femmes au foyer est évoquée par

Tableau 2 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (formel/informel)

	Secteur formel			Secteur informel (y compris agriculture)		Ens.
	Privé formel	Administration publique	Entreprise publique et parapublique	Privé informel	Ménage	
Milieu de résidence						
Urbain	4,0	10,3	5,8	68,0	11,9	100,0
Rural	0,3	1,5	0,5	95,9	1,8	100,0
Sexe						
Masculin	0,9	3,0	1,3	91,2	3,5	100,0
Féminin	0,3	1,5	0,6	95,6	1,9	100,0
Tranche d'âges						
15-35	0,7	1,9	0,8	92,9	3,8	100,0
36-64	0,5	2,8	1,1	94,3	1,3	100,0
65 & +	0,1	1,2	0,3	97,4	1,0	100,0
Pays	0,6	2,2	0,9	93,6	2,6	100,0

Graphique 10 : Raisons d'inactivité par milieu de résidence, Sexe et tranche d'âges



5,1% de personnes. En considérant le milieu de résidence, il ressort que 75,7% de personnes inactives vivant en milieu rural contre 67,7% en milieu urbain, évoquent la situation de scolarité comme raison d'inactivité, tandis que 12,2% de personnes du milieu rural contre 7,3% du milieu urbain sont inactives pour cause d'handicap.

3.2.2. Chômage et sous-emploi

Les résultats de l'enquête indiquent un taux de chômage de 1,6% au sens strict et de 2,4% au sens large. Le chômage est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, avec un taux, au sens large, de 14,7%, touchant davantage les personnes instruites : 6,9% de niveau d'études secondaires et 17,9% de niveau supérieure. Le chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes même si les écarts ne sont pas significatifs. Par rapport à l'âge, le phénomène de chômage touche particulièrement les jeunes de 15-35 ans avec un taux estimé à 3,7% alors qu'il n'est que de 1% en moyenne dans la tranche d'âges de 36-64 ans et de seulement 0,1% pour les individus de 65 ans et plus.

Tableau 3 : Taux de chômage (*) selon le milieu de résidence, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction

	Taux de chômage strict	Taux de chômage élargi
Milieu de résidence		
Urbain	10,0	14,7
Rural	0,8	1,2
Sexe		
Masculin	2,1	2,8
Féminin	1,2	2,1
Tranche d'âges		
15-35	2,4	3,7
36-64	0,5	1,0
65 et plus	0,1	0,1
Niveau d'instruction		
Aucun	0,4	0,7
Primaire	1,0	1,7
Secondaire	4,7	6,9
Supérieur	14,5	17,9
Pays	1,6	2,4

Toutefois, 41,3% des enquêtés déclarés actifs occupés sont en réalité touchés par le sous-emploi, travaillant en moyenne moins de 30 heures par semaine. Le sous-emploi est prédominant en milieu rural où le taux de chômage est quasiment nul. Plus de 42% des actifs occupés dans ce milieu sont, en réalité, concernés par le phénomène de sous-emploi.

Au sens strict du BIT, une personne en âge de travailler, est en situation de chômage, si elle est sans emploi, disponible à travailler et à la recherche active d'un emploi. Ce dernier critère est généralement relâché pour définir le chômage élargi dans les pays sous-développés, ne disposant réellement d'infrastructures adéquates ou efficaces pour la recherche active d'emploi.

Dans le milieu urbain, le taux de sous-emploi est estimé à 30,1%. Par ailleurs, les provinces les moins touchées par le sous-emploi sont : Gitega et Karusi, avec respectivement des taux de 20,1% et 19,8% (cf. annexe 7).

3.2.3. Secteur informel

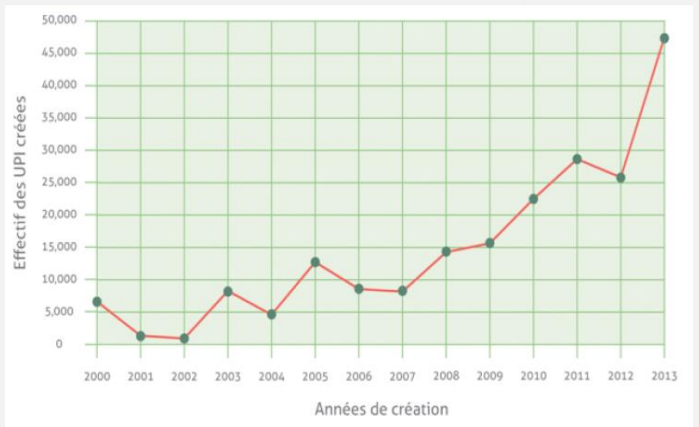
Les données de l'enquête montrent une forte augmentation des unités des productions individuelles (UPI) entre 2007 et 2014. Les données de l'ECVMB-2013/2014 montrent que 94% des actifs occupés travaillent dans le secteur informel. Ces activités informelles se caractérisent également par un certain dynamisme économique qui s'explique par une augmentation croissante des unités de production informelles (UPI), depuis 2007. En effet, depuis les années 2007 (cf. graphique 11), selon les données de l'enquête, le nombre d'UPI créées et en activité ne cesse de progresser passant de 5 000 au début des années 2000 pour dépasser 45 000 en 2013. Cette évolution rapide traduit la flexibilité et l'adaptabilité de la création des UPI au Burundi. Depuis le début des années 2000, les activités commerciales prédominent dans la création d'UPI (cf. graphique 12). Toutefois, un accroissement des UPI de services est observé au cours des cinq dernières années.

Le poids du secteur informel est réel dans l'économie burundaise.

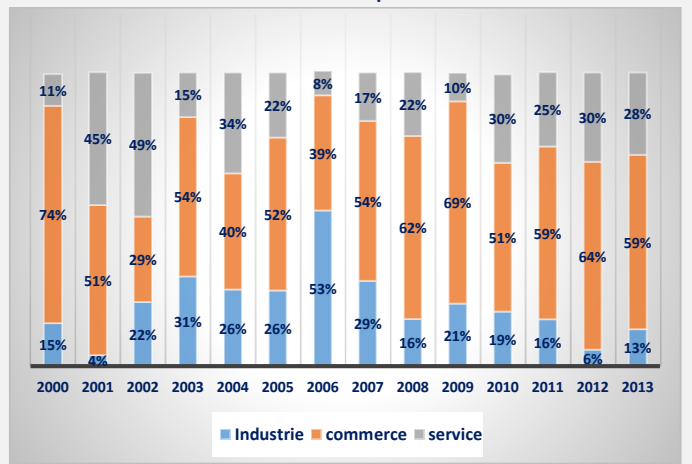
Les données de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (phase I de l'ECVMB 2013/2014) indiquent que sur les 522 481 emplois non-agricoles identifiés dans le cadre des activités exercées à titre principale, 76% des emplois proviennent du secteur informel. L'administration publique vient en deuxième position (14%), le secteur privé formel et les entreprises publiques et parapubliques concernent seulement 10% des emplois offerts au Burundi. Par ailleurs, pour les activités en marge de l'activité principale (activités secondaires), elles sont estimées à 180 258 emplois et la quasi-totalité (174 320) de ceux-ci proviennent du secteur informel. Au total, le secteur informel non-agricole cumulerait donc 83,1% du total des emplois dans le pays. Il est donc bien présent dans l'économie nationale et échapperait aux politiques et réglementations de l'État, lui laissant une faible marge de contrôle sur la création d'emploi et le développement du secteur privé.

De plus, en rapport avec les secteurs institutionnels (administration publique, entreprise publique et parapublique, secteur privé formel, secteur informel), les données indiquent que les branches d'activités, telles que la fabrication d'articles d'habillement, la construction, l'industrie, le commerce de

Graphique 11 : Évolution du nombre d'UPI en activité



Graphique 12 : Répartition (en %) des UPI selon secteur d'activité économique



véhicules, motos et accessoires, le commerce de détail, le commerce de gros, les services de réparation, les services aux ménages, le transport, l'hôtellerie et la restauration sont toutes actives dans le secteur informel. Seules, les activités relatives aux postes et télécommunications, à la gestion de l'électricité, du gaz et de l'eau, aux services de réparations industrielles sont relativement peu développées dans le secteur informel, mais le sont beaucoup plus dans les secteurs plus formels.

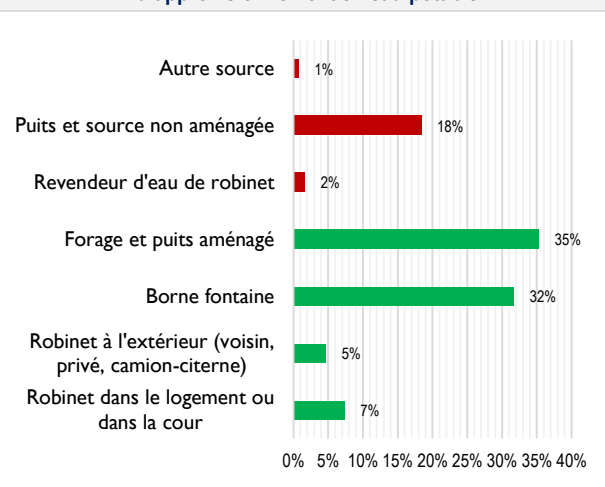
3.3. Conditions de logement et biens des ménages

3.3.1. Logement

En rapport avec le type de logement, les maisons isolées (sans concession) sont prédominantes, représentant 59,8% au Burundi et concernent particulièrement les ménages vivant en milieu rural (64,1%). Les concessions, plus fréquentes en milieu urbain (51,3%), viennent en deuxième position avec 26,6%. Les ménages propriétaires de leur logement représentent 92% tandis que 6,4% sont des locataires et seulement 1,5% sont logés gratuitement. Au niveau spatial, la proportion des propriétaires est faible dans Bujumbura-Mairie par rapport au reste du pays, 37,7% contre plus de 88%.

Le Sommet Mondial pour l'Enfance (2006) a adopté une définition standardisée de l'eau salubre qui a été retenue dans le cadre de cette enquête. L'eau est considérée comme salubre lorsqu'elle provient des robinets installés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation, des bornes fontaines ou robinets publics, des puits ou forages équipés de pompes, des puits creusés et protégés et enfin, des sources protégées. Concernant l'approvisionnement en eau potable, 79% des ménages burundais ont accès à l'eau d'une source améliorée (cf. graphique 13), dont 35% pour les forages et puits protégés, 32% pour les bornes fontaines et 12% aux robinets (intérieur ou extérieur de la parcelle). Globalement, 87,3% des ménages en milieu urbain ont accès à l'eau salubre, contre 78,1% en milieu rural. Il convient de souligner que 18,4% de ménages burundais ont accès à l'eau en provenance d'une source non aménagée. Le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau salubre ou aux sources d'eau améliorées, est légèrement inférieur à la moyenne nationale

Graphique 13 : Répartition (en %) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau potable



dans les provinces de Bubanza (64,7%), Cankuzo (68,2%), Makamba (65,1%) et Rutana (59,8%) (cf. annexe 8).

Pour ce qui est de l'électricité, seulement 7% des ménages y ont accès correspondant à 52,1% des ménages urbains et 2% des ménages ruraux. En outre, plus de 6 ménages sur 10 de Bujumbura Mairie ont accès à l'électricité contre 1 ménage sur 10 dans les provinces de Cibitoke (10,3%) et Mwaro (12,1%). Dans les autres provinces, cette proportion est marginale, variant de 0,3% (Bubanza) à 6,6% (Bururi). Par contre, les ménages ont recours, le plus souvent, à la bougie/bobèche/feu de bois (68,1%) et à lampe tempête (13,4%) comme source d'éclairage (cf. annexe 9).

En ce qui concerne le lieu d'aisance, 70,8% des ménages burundais utilisent des latrines traditionnelles, tandis que 24% utilisent d'autres lieux d'aisance, notamment les trous ouverts et seulement 5,4% les WC modernes/latrines améliorées. Par ailleurs, plus d'un ménage sur trois, en milieu urbain, a recours soit aux WC

modernes (26,3%), soit aux latrines améliorées (10,6%). A Bujumbura-Mairie, ces proportions sont respectivement de 32,2% et de 13,5% (cf. annexe 9).

3.3.2. Équipements des ménages

Le niveau de vie de ménages est apprécié selon la possession de certains biens de consommation durable. Ces derniers ont été classés par catégorie à savoir : (i) les appareils électroménagers; (ii) les équipements de communication; (iii) les moyens de déplacement (véhicule, motocyclette, bicyclette, pousse-pousse/ charrette / brouette); (iv) les ameublements (salon/salle à manger, buffet/armoire); et (v) les autres équipements (climatiseur, groupe électrogène, antenne parabolique, moulinette, lecteur DVD/VCD, machine à coudre, lave/sèche-linge, ustensiles de cuisine, houe, etc.).

Parmi les appareils électroménagers, seuls le fer à repasser et le réfrigérateur sont les plus

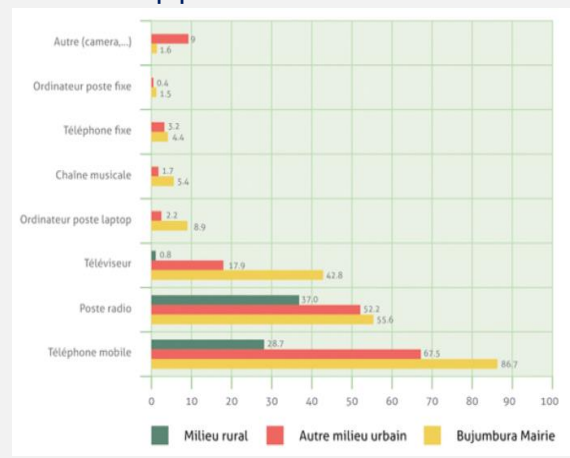
utilisés par les ménages urbains, notamment dans Bujumbura-Mairie, avec des taux respectifs de 37,6% et 16,3%. Par contre, le congélateur et la cuisinière sont exclusivement utilisés en milieu urbain et ce, à faible taux (cf. graphique 14).

Le poste radio est le moyen de communication le plus présent dans les ménages (38,7%), suivi du téléphone mobile (33,6%). En l'absence de l'électricité, le téléviseur n'est possédé que par 4% de ménages. Les autres équipements de communication ne sont possédés qu'à des niveaux très marginaux. L'ordinateur, la chaîne musicale et le téléphone fixe sont davantage des équipements de communication pour les ménages urbains et surtout ceux de Bujumbura-Mairie. Cette situation pourrait résulter du fait que le fonctionnement de ces équipements nécessite la disponibilité de l'électricité qui est plus disponible en milieu urbain (cf. graphique 15).

Graphique 14 : Pourcentage des ménage possédant des appareils électroménagers



Graphique 15 : Pourcentage des ménage possédant des équipements de communication



3.4. Accessibilité aux infrastructures de base

Un critère important utilisé pour mesurer l'accès physique aux services de base est le temps nécessaire pour y parvenir, indifféremment des moyens de déplacement utilisés. Les variantes suivantes ont été alors définies : (i) très proche « moins de 15 minutes » ; (ii) plutôt proche « 16 à 30 minutes » ; (iii) loin « 31 à 60 minutes » ; et (iv) très loin « plus d'une heure », pour accéder au lieu.

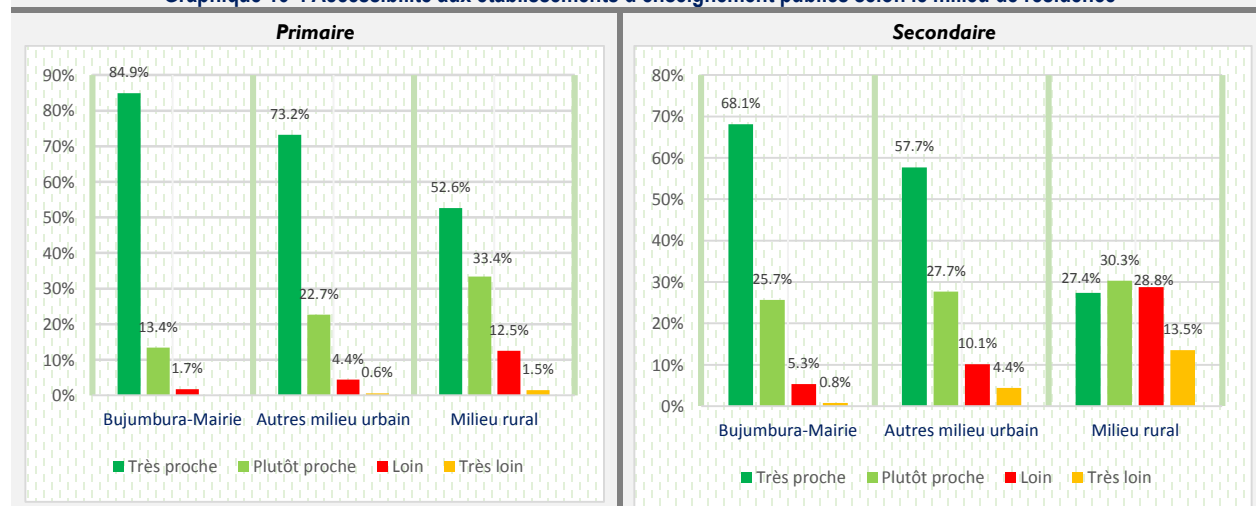
Les infrastructures de base ciblées sont l'école primaire, l'établissement secondaire, la formation sanitaire et la Pharmacie. Les données de l'enquête concernent également le niveau d'utilisation et de satisfaction ainsi que les principales raisons de non satisfaction quant à l'accès à ces infrastructures de base. Les résultats de l'enquête mettent en évidence également le taux d'utilisation, le niveau de satisfaction ainsi que les principales raisons liées à la non satisfaction des services offerts par ces infrastructures de base.

3.4.1. Accès aux établissements d'enseignement public

Pour Bujumbura-Mairie, 98% des enfants sont proches d'une école, alors que dans les autres villes, ce taux est de 96% contre 88% en milieu rural. Cette situation traduit les efforts consentis par le Burundi, ces dernières années, visant à renforcer l'accès aux écoles primaires.

Quant au niveau secondaire, l'accès aux infrastructures scolaires est beaucoup plus important en milieu urbain (plus 85%) qu'en milieu rural. En effet, dans le milieu rural, la proportion des ménages vivant loin ou très loin des écoles secondaires est importante et concerne plus de 4 ménages sur 10. Il convient de souligner que, dans la majorité des provinces, plus de la moitié des ménages est située à moins d'une demi-heure d'un établissement secondaire public, sauf dans les provinces de Muramvya (49,0%), Kirundo (47,2%), Rutana (46,8%) et Ruyigi (29,5%). *De manière générale, les enfants accèdent facilement aux infrastructures d'enseignement primaire quel que soit le milieu de résidence.*

Graphique 16 : Accessibilité aux établissements d'enseignement publics selon le milieu de résidence

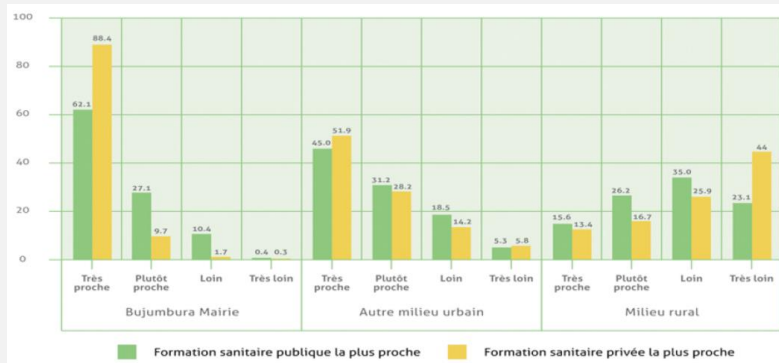


3.4.2. Accès aux établissements de santé et pharmaceutiques

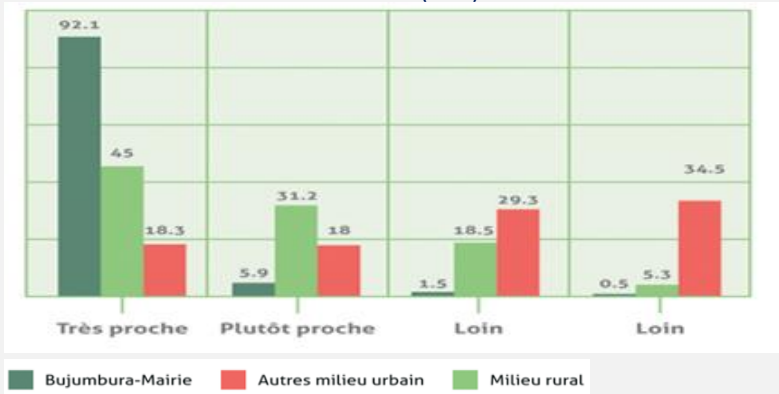
L'enquête révèle une faible accessibilité aux établissements sanitaires dans le milieu rural et une couverture en infrastructures sanitaires non homogène sur l'ensemble du pays. En effet, lorsque dans Bujumbura-Mairie, 30 minutes en moyenne sont nécessaires à l'ensemble des ménages, pour accéder à une structure de santé (dispensaire, hôpital, pharmacie, etc.), dans les autres centres urbains, seulement $\frac{3}{4}$ de la population ont cette facilité. Par contre en milieu rural, le taux couverture reste faible, plus de 60% des ménages sont loin ou très loin des structures de santé. Ce taux atteint 75% en ce qui concerne l'accès aux officines de pharmacie.

Au niveau des provinces, plus de 50% des ménages de certaines d'entre elles sont situés à moins d'une demi-heure d'une structure de santé. C'est le cas notamment de Cibitoke (59%), Kayanza (55,6%), Bujumbura (55,2%), Bururi (52,9%) et Ngozi (51.0%). Dans les autres provinces, ces taux sont faibles variant de 17,7% à 49,4%.

Graphique 17 : Accessibilité aux formations sanitaires selon le milieu de résidence (en %)



Graphique 18 : Accessibilité aux officines de pharmacie selon le milieu de résidence (en %)



Chapitre IV. MÉTHODES DE DÉTERMINATION DES SEUILS DE PAUVRETÉ

L'ECVMB 2013/2014 a collecté des informations sur les dépenses de consommation courantes des ménages qui ont permis de déterminer le seuil de pauvreté monétaire au niveau des ménages et celui des populations. La dimension non monétaire de la pauvreté a été estimée à partir des informations collectées sur les conditions de vie des ménages.



4.1. Détermination du seuil de pauvreté monétaire

4.1.1. Champ de la consommation courante des ménages

Le champ de la consommation courante des ménages¹² concerne les dépenses monétaires (alimentaires, non alimentaires), l'autoconsommation (alimentaire, non alimentaire), les dépenses rétrospectives des ménages, les transferts en nature reçus, le loyer déclaré (y compris le loyer imputé pour les ménages non locataires).

Ne sont pas pris en compte dans le champ de la consommation des ménages, les dépenses des fêtes et cérémonies, les dépenses de biens et services de très grandes valeurs, notamment les moyens de déplacement (voitures, automobiles, vélo, motocycles, etc.), les transferts versés/cadeaux donnés par les ménages à d'autres ménages, les frais d'impositions divers, les dépenses d'investissement (acquisitions de biens immobiliers, de terrains, etc.).

Les dépenses de consommation courantes ont servi dans l'estimation du revenu des ménages. Elles ont également permis de mesurer le niveau de vie du ménage sur la base des éléments suivants :

- les consommations monétaires en biens alimentaires et non alimentaires;
- l'autoconsommation ;
- les transferts en nature reçus ;
- le loyer (y compris le loyer imputé aux ménages non locataires des logements qu'ils occupent).

La consommation en biens alimentaires concerne l'ensemble des produits acquis sur le marché en échange d'une sortie de ressource monétaire alors que l'autoconsommation concerne les biens prélevés dans le stock ou récoltés directement dans les champs exploités par les ménages. Les dépenses monétaires non alimentaires sont destinées à l'acquisition de biens de consommation, comme l'habillement, le logement, les soins corporels et sanitaires, etc.

¹² Pour l'enquête, la nomenclature de consommation est basée sur la COICOP dont les 12 fonctions sont : (1) alimentation et boissons non alcoolisées; (2) boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants; (3) habillement et chaussures; (4) logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ; (5) meubles, articles de ménages et entretien courant ; (6) santé; (7) transport; (8) communications; (9) loisirs et cultures; (10) enseignement; (11) hôtels et restaurants et (12) biens et services divers.

La mesure de la pauvreté monétaire retenue est fondée sur l'approche du coût des besoins essentiels (CBE). L'indicateur du niveau de vie mesure ainsi la dépense courante finale de consommation par équivalent adulte des ménages, harmonisée des différences du coût de la vie entre provinces. Pour l'ECVMB-2013/2014, une liste de 46 produits a été retenue pour la détermination du seuil alimentaire (annexe 14). Le groupe de référence pour la détermination du seuil est le profil alimentaire moyen national.

4.1.2. Précisions sur le mode de traitement de dépenses

La prise en compte de certaines catégories de dépenses nécessite de procéder à des traitements particuliers comme suit :

- i. *Le traitement des loyers imputés.* La majorité des ménages est propriétaire du logement habité tandis qu'une proportion non négligeable est logée gratuitement. Ces deux catégories de ménages jouissent des services de logement même s'ils n'en supportent pas effectivement les charges. Il importe donc d'estimer, pour cette catégorie de ménages, un montant de revenu qu'ils se seraient versés s'ils étaient eux-mêmes locataires de leur logement. Ce montant de loyer fictif n'est donc estimé que pour les ménages non locataires, sur la base des déclarations de loyers payés par les ménages locataires (cf. annexe 15 pour la démarche suivie).
- ii. *Le traitement des transferts.* Une distinction est faite entre les transferts en nature reçus, pris en compte dans la consommation courante des ménages et les transferts réalisés en nature ou en espèce.
- iii. *L'harmonisation spatiale des dépenses des ménages.* Le processus consiste à prendre en compte les différenciations du coût de la vie d'une province à l'autre du pays. Pour cela, il a été déterminé des indices de parité de pouvoirs d'achat en prenant Bujumbura-Mairie comme province de référence. Ces indices ont été calculés à partir des informations sur les prix et les dépenses totales fournis directement par l'enquête. Les différentes étapes de la démarche reposent sur :
 - l'établissement d'une liste de biens et services qui sont effectivement consommés dans toutes les provinces du pays. Cette liste constitue le contenu du panier national commun pour toutes les provinces;
 - le recueil des informations disponibles sur ces biens et services : deux indices de prix ont été calculés dans chaque strate du pays, à savoir : (i) l'indice de *Paasche*, en pondérant les indices élémentaires (prix de la strate rapporté aux prix de Bujumbura-Mairie) par les coefficients budgétaires issus de la structure de consommation de la strate, et (ii) l'indice de *Laspeyres* en pondérant les indices élémentaires (prix de la strate/prix de Bujumbura-Mairie) par les coefficients budgétaires issus de la structure de consommation de Bujumbura-Mairie retenu comme localité bénéficiant d'une stabilité des prix;
 - le calcul de l'indice de *Fisher*, qui est la moyenne géométrique simple des indices de *Paasche* et de *Laspeyres*.
 - l'estimation des dépenses totales par équivalent adulte harmonisée tenant compte des différences du coût de la vie entre les différentes provinces du pays. Ce dernier agrégat correspond à la dépense totale par équivalent adulte qui est divisée par le déflateur du coût de la vie, lequel correspond au rapport de l'indice *Fisher* de la strate sur l'indice *Fisher* de la strate de référence (Bujumbura-Mairie).
- iv. *Les équivalents caloriques.* Ne disposant pas d'une table de composition des aliments pour le Burundi, il a été retenu, pour la plupart des produits, les valeurs caloriques fournies dans la table de composition des aliments à l'usage de l'Afrique, élaborée par la FAO. Cette table fournit l'équivalent calorique de la plupart des produits consommés par les ménages africains, y compris les ménages burundais. Ces équivalents caloriques traduisent la valeur

calorique pour 100 grammes ou 100 millilitres de produits en parties comestibles.

- v. *Les échelles d'équivalence.* En lieu et place de l'échelle d'Oxford qui est souvent retenue lorsque le pays ne dispose pas d'information sur la structure et la composition du ménage, l'échelle des équivalents adultes recommandée par les services de la FAO avec l'OMS, plus proche des réalités africaines, a été utilisée (cf. tableau 4).

Tableau 4: Échelle des unités de consommation en équivalent adulte		
	Homme	Femme
0 – 1 an	0,27	0,27
1 – 3 ans	0,45	0,45
4 – 6 ans	0,61	0,61
7 – 9 ans	0,73	0,73
10 – 12 ans	0,86	0,73
13 – 15 ans	0,96	0,83
16 – 19 ans	1,02	0,77
20 – 50 ans	1,00	0,77
51 ans et +	0,86	0,79

source : FAO

4.1.3. Calcul du seuil de pauvreté monétaire

Le principe de la détermination du seuil de pauvreté consiste à estimer le montant des ressources financières nécessaires pour acheter le panier de biens alimentaires fournissant l'apport calorique nécessaire. A cette fin, les étapes de la démarche se présentent comme suit :

- (i) Détermination du panier des biens alimentaires couramment consommés (y compris l'autoconsommation alimentaire) dans le pays. Ce panier doit être représentatif de la consommation alimentaire de la majorité des ménages. Tenant compte des traitements effectués sur les différents fichiers, le panier représente 82% des dépenses alimentaires totales au niveau national et au moins 64% dans toutes les provinces du pays. Les paniers de produits alimentaires retenus représentent 91% et 82% de la dépense alimentaire totale respectivement pour les données sur la dépense de consommation alimentaire de l'enquête QUIBB 2006 et de

Encadré 3 : Panier alimentaire des deux enquêtes

La comparaison du panier alimentaire des deux enquêtes nécessitait de tenir compte des limites techniques de l'enquête QUIBB de 2006. La liste des produits étant plus restreinte, il a été retenu toutes les déclinaisons d'une même variété de produits du panier de 2014 comme un même produit pour l'enquête de 2006. Par exemple, les différentes variétés de riz (grains longs, courts, etc..) seront résumées dans le produit Riz en 2006. Idem pour le haricot, pour le maïs, etc. Avec cette hypothèse, il a été possible d'identifier un panier de produits alimentaires significatif aussi bien pour le QUIBB-2006 (38 produits) et pour l'ECVMB-2013/2014 (46 produits) (Annexe 14).

Tableau 5: Coefficient budgétaire moyen du panier dans les dépenses alimentaires totales

PROVINCES	QUIBB 2006	ECVMB 2013/2014
Bubanza	92,8	84,1
Bujumbura-Rural	94,6	80,5
Bururi	94,2	87,8
Cankuzo	88,2	82,7
Cibitoke	92,0	81,7
Gitega	91,5	83,6
Karusi	92,1	86,3
Kayanza	90,3	83,5
Kirundo	89,1	80,8
Makamba	93,9	87,0
Muramvya	94,0	80,9
Muyinga	92,0	83,6
Mwaro	92,3	89,5
Ngozi	84,3	85,4
Rutana	94,6	81,3
Ruyigi	88,2	84,9
Bujumbura- Mairie	91,1	63,7
Pays	91,5	81,9

l'ECVMB 2013/2014. La qualité de ces deux paniers des biens alimentaires est également traduite par la diversité de leurs apports nutritionnels (protéines, lipides, glucides). Ces paniers sont significatifs des habitudes de la consommation alimentaire des ménages dans les différentes provinces du pays.

- (ii) Calcul des quantités des produits consommés en unité standard (en kg ou en litre) par équivalent adulte et par jour, à partir du panier de biens alimentaires.

- (iii) Conversion de chaque produit consommé en calories à partir des données disponibles dans la table de correspondance. Cette table fournit des produits en calories et des

quantités journalières de nutriments (en unités standards- kg/litre)

(iv) A l'aide des prix relevés, le calcul du montant des dépenses dans ces produits, permettant d'atteindre le seuil ajusté des 2100 Kcal, est effectué. En formalisant le principe, le seuil alimentaire journalier est estimé par ZA_{Jour} , comme suit:

$$ZA_{\text{Jour}} = SCN \frac{\sum P_i Q_i}{\sum Q_i}$$

Avec P_i , prix moyens des produits du panier à Bujumbura-Mairie, Q_i la quantité journalière consommée par équivalent adulte, C_i la valeur calorique associée à chacun des produits du panier, SCN , la valeur retenue pour le seuil calorique normatif (2100 Kcal par jour par équivalent adulte). Le seuil alimentaire (ZA) annuel est estimé comme suit :

$$ZA = ZA_{\text{Jour}} \times 365$$

Après la détermination de la composante alimentaire du seuil de pauvreté, il faut estimer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Ce second seuil est défini, en s'inspirant des travaux de *Ravallion*, sur la base de biens essentiels non alimentaires dont l'obtention nécessite de renoncer à satisfaire à un besoin alimentaire de base. Le montant des dépenses non alimentaires des ménages dont la dépense totale est égale au seuil de pauvreté alimentaire peut être déterminé comme une estimation des dépenses non alimentaires de base. En effet, ces ménages disposent de ressources suffisantes pour satisfaire tous leurs besoins nutritionnels mais décident d'en affecter à des biens non alimentaires.

Il est donc possible de mesurer ces dépenses non alimentaires de base. Pour cela, on suppose que les dépenses alimentaires augmentent avec les dépenses totales mais de façon moins

proportionnelle. Ces dépenses sont égales au montant le plus faible des dépenses non alimentaires des ménages qui ont juste les moyens de se procurer le panier des denrées alimentaires de base.

Pour un ménage qui a la possibilité de satisfaire tout juste ses besoins nutritionnels ZA , son niveau de dépenses non alimentaires est DNA . Pour ce type de ménage, la valeur de DNA est estimée, une fois la valeur de ZA connue :

$$DNA = ZA - aZA = (1-a)ZA \quad (2)$$

La valeur du paramètre est déterminée par une régression linéaire par moindres carrés ordinaires, en sélectionnant la province de Bujumbura-Mairie, à partir de l'équation suivante :

$$S_i = a + \beta \ln(Y_i/Z_A) + u_i \quad (3)$$

Les valeurs des différents paramètres a et β sont tirées de l'estimation de l'équation (3) pour un ménage i donné :

Avec :

- Si correspondant à la part des dépenses alimentaires dans la dépense totale Y_i ,
- a , l'ordonnée à l'origine, représentant une estimation de la part de la consommation alimentaire moyenne des ménages pour lesquels la dépense totale (Y_i) est égale au seuil de pauvreté alimentaire (ZA).
- a et β étant des paramètres estimés à partir d'un modèle économétrique sur la base des informations sur les dépenses des ménages.

Le seuil de pauvreté est déterminé par la méthode du coût des besoins essentiels, sur la base d'un seuil calorique normatif de 2100 Kcal par jour et par équivalent adulte. En 2006, il a été estimé à 475 595 FBU par an et par équivalent adulte et en 2014, à 636 510 FBU avec le seuil calorique de 2100 kcal/jour/individu.

Tableau 6 : Estimation des différentes composantes du seuil de pauvreté en 2006 et 2014

Année enquête	Seuil alimentaire annuel (Fbu)	Seuil non alimentaire annuel (Fbu)	Seuil global annuel (Fbu)	Seuil global journalier (Fbu)	Équivalent du seuil global journalier en \$ (*)
2006	292 484	183 110	475 594	1303	1.13
2014	399 469	237 041	636 510	1744	1.27

NB : Province de Bujumbura mairie = Référence Seuil calorique normatif (en 2006 et 2014) = 2100 Kcal/ Jour/ tête

(*) Cours moyen du dollar (1 \$ = 1029 Fbu en 2006 et 1 \$ = 1546 Fbu en 2014)

4.2. Détermination du seuil de pauvreté non monétaire

Cette section calcule le seuil de pauvreté non monétaire des ménages basé sur les conditions de vie. Elle vise à mettre en évidence un des aspects du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Sur la base de travaux de *Townsend (1979)*, *Dickes (1992)* et *Nolan et Wheelan (1996)*, cette approche s'est enrichie au point d'être intégrée comme un des aspects importants d'analyse de la pauvreté. L'utilisation des variables des questionnaires de la Phase I (QUIBB et emploi) et de la phase III (dépenses de consommation) de l'ECVMB 2013/2014 a permis de construire un score de conditions de vie (SCV) traduisant l'ampleur des privations des ménages. Ce score est structuré théoriquement autour des cinq principales dimensions suivantes : (i) confort général du logement, (ii) biens durables possédés par les ménages, (iii) hygiène du cadre de vie, (iv) contraintes de la consommation et (v) accès aux services de base (cf. annexe I6). L'analyse exploratoire des 29 variables censées renseigner la privation (ou non) des ménages a permis de retenir finalement 16 items (cf. tableau 7) qui sont significatives au niveau national et au niveau des provinces selon la méthodologie de la construction du score de conditions de vie des ménages. Il convient de noter que certains biens ne concernent qu'une minorité de la population et ne sont pas pris en compte dans le calcul final des scores. Il s'agit notamment du réfrigérateur/ frigo/ congélateur, de la voiture, de la cuisinière (gaz, électrique) et du réchaud à gaz, du ventilateur. En outre, en termes d'accès aux services de base le plus proche (moins de 5 km), les variables comme la formation sanitaire publique, l'école primaire publique, le point d'approvisionnement en eau

Tableau 7 : Niveau de privation des variables retenues dans l'ECVMB pour la construction du score de conditions de vie

DIMENSION (variables)	(%)
Confort général du logement	
Pas d'eau courante dans le logement ou dans la cours (eau de robinet dans le logement, dans la cours, borne fontaine)	87,3
Pas de murs en matériaux solides (béton, parpaing, briques cuites, pierre de taille)	87,9
Pas de sol en matériaux solides (ciment, carreaux)	88,4
Pas de source d'éclairage conventionnelle dans le logement (électricité, groupe électrogène, énergie solaire)	79,7
Hygiène du cadre de vie	
Combustible utilisé pour la cuisine est autre que le gaz, l'électricité ou le charbon	89,7
Mode d'évacuation des eaux usées pas conventionnel (versées dans rigole, dans une fosse septique)	89,3
Mode d'évacuation des ordures n'est pas conventionnel (ramassage public, ramassage privé)	95,4
Plus de deux (2) personnes en moyenne par chambre (forte promiscuité)	48,2
Accès aux services de base	
Difficultés d'accès formation sanitaire privé plus proche (<= 5 km)	85,8
Difficultés d'accès à l'école primaire privé plus proche (<=5 km)	66,5
Difficulté d'accès au centre d'état civil le plus proche (<=5 km)	49,1
Difficulté d'accès à la gare la plus proche (<=5 km)	94,4
Biens durables possédés par les ménages	
Pas de téléphone mobile	66,5
Pas de radio	61,3
Pas de moto	98,7
Contraintes de consommation	
Faiblesse du poids des dépenses d'habillement dans les dépenses totales (<=5%)	75,7

potable et la police/gendarmerie, n'illustrent pas de situation de privations particulières au niveau des ménages burundais. Autrement dit, pour ces items, l'accès est globalement satisfaisant pour la plupart des ménages burundais. Enfin, en matière de confort général du logement, la nature du toit n'est pas prise en compte pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

L'élaboration du score des conditions de vie, construit par agrégation des biens ou des consommations, a permis la fixation du seuil à 12 privations, qui correspond au point d'inflexion des fréquences cumulées (croissantes et décroissantes). Ainsi, tout ménage ayant un score supérieur à 12 est donc considéré comme pauvre, du point de vue des conditions de vie des ménages.

Tableau 8 : Taux de pauvreté non monétaire (en conditions de vie) en 2014

	Ratio de pauvreté	Contribution (%)
Urbain	6,6	1,0
Rural	71,1	99,0
Pays	64,8	100,0



Chapitre V. AMPLEUR ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

L'analyse de la pauvreté est faite en prenant en compte les facteurs d'ordre géographique, économique et sociodémographique des ménages.

5.1. Profil de la pauvreté

L'estimation de la pauvreté au niveau des ménages se base sur la situation des chefs de ménage uniquement, sans tenir compte de la taille de leur ménage. L'estimation de la pauvreté au niveau de la population totale tient compte non seulement des chefs de ménage, mais aussi de l'effectif total dans les ménages, autrement dit, de l'ensemble des membres du ménage (chef de ménage et tous les autres membres du ménage). (La méthodologie de calcul des indicateurs est en annexe 17).

Les données du tableau 9 montrent une tendance de la pauvreté monétaire relativement élevée. En effet, 58,3% des ménages sont pauvres. Cette pauvreté est liée au statut du chef de ménage. En considérant la population totale, la pauvreté monétaire individuelle est estimée à 64,6%. En d'autres termes, près de deux burundais sur trois sont pauvres. *La profondeur de la pauvreté est importante avec 21,8% au niveau des ménages et 25,1% au niveau individuel, traduisant l'éloignement des pauvres par rapport au seuil de pauvreté monétaire.* Ainsi, il faudrait transférer, en moyenne 160 000 FBU par an et par équivalent adulte, aux pauvres pour les ramener à hauteur du seuil de pauvreté.

La pauvreté est largement rurale. Les données confirment que les ménages urbains sont mieux lotis que ceux du milieu rural, où la pauvreté ne



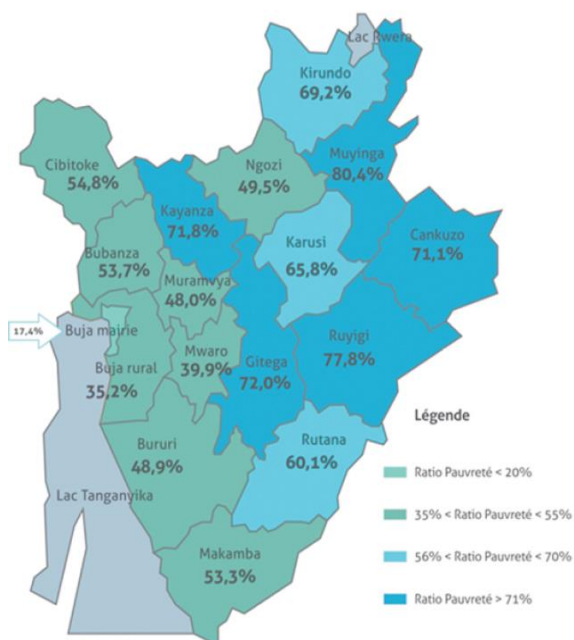
concerne que 23,7% contre 62% au niveau des ménages et 27,6% contre 68,8% au niveau des individus. La pauvreté dans le milieu rural explique l'essentiel de la pauvreté nationale du fait qu'elle contribue à expliquer 96% de la pauvreté nationale.

Près de la moitié des provinces affichent des taux de pauvreté monétaire largement supérieurs à la moyenne nationale, aussi bien au niveau des ménages qu'au niveau individuel. Il s'agit des provinces de Muyinga, Ruyigi, Gitega, Cankuzo, Kayanza, Kirundo, Karusi et Rutana. L'analyse de la profondeur (P1) et de la sévérité (P2) de la pauvreté permet de constater également que le phénomène sévit particulièrement dans ces huit provinces. De plus, le revenu additionnel moyen permettant d'atteindre le seuil de pauvreté (profondeur de pauvreté) est plus important dans ces provinces passant de 27,9% (Rutana) à 36,7% (Ruyigi). Par contre, la profondeur de la pauvreté est relativement faible dans les provinces de Muramvya (15,3%), Mwaro (16,5%), Bujumbura rural (12,3%) et Bujumbura-Mairie (6,4%).

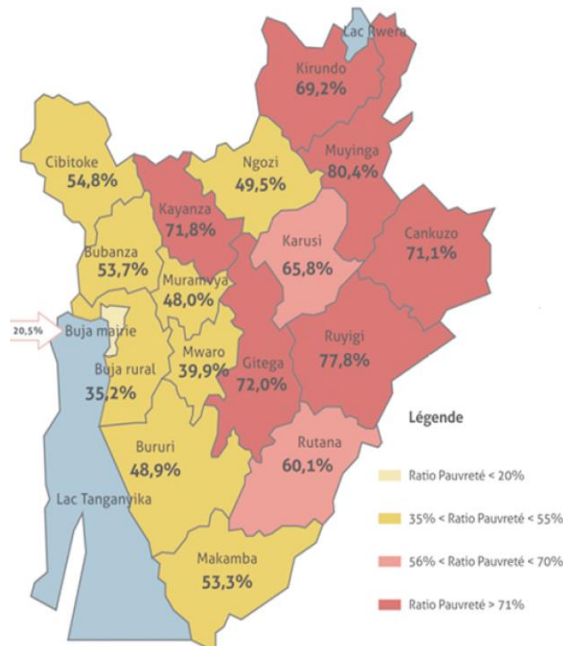
Tableau 9: Profil de pauvreté monétaire selon les provinces
 Seuil calorique de 2100 Kcal/Jour/Tête (Seuil de pauvreté : 636 510 FBU par an et par équivalent adulte)

	Situation au niveau ménage						Situation au niveau de la population totale						
	Ratio de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Ratio de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		
	P0	CTR(%)	P1	CTR(%)	P2	CTR(%)	P0	CTR(%)	P1	CTR(%)	P2	CTR(%)	
Milieu de résidence													
Urbain	23,7	3,9	7,4	3,3	3,4	3,1	27,6	4,3	9,2	3,7	4,4	3,6	
Rural	62,0	96,1	23,3	96,7	11,4	96,9	68,8	95,7	26,9	96,3	13,4	96,4	
Province													
Bubanza	53,7	3,8	19,2	3,6	9,1	3,5	63,0	4,0	23,5	3,9	11,4	3,8	
Bujumbura. rural	35,2	3,8	9,8	2,9	3,7	2,2	43,2	4,6	12,3	3,4	4,6	2,6	
Bururi	48,9	5,0	16,3	4,5	7,2	4,1	57,0	6,2	19,7	5,5	8,8	5,0	
Cankuzo	71,1	3,2	29,8	3,6	14,9	3,7	77,9	3,3	33,9	3,8	17,4	3,9	
Cibitoke	54,8	5,0	21,6	5,3	11,2	5,6	59,9	5,3	24,5	5,6	12,9	5,9	
Gitega	72,0	11,7	26,9	11,7	13,0	11,7	79,0	10,8	31,9	11,2	16,2	11,5	
Karusi	65,8	6,3	25,5	6,5	12,7	6,7	74,0	6,2	30,3	6,5	15,4	6,6	
Kayanza	71,8	9,4	29,7	10,4	15,0	10,7	77,1	8,8	32,9	9,7	16,8	10,0	
Kirundo	69,2	10,2	28,9	11,4	15,3	12,4	76,2	9,3	33,9	10,7	18,6	11,8	
Makamba	53,3	4,5	17,0	3,9	7,0	3,3	63,8	5,3	20,8	4,5	8,7	3,8	
Muramvya	48,0	2,9	12,7	2,0	4,7	1,6	57,4	3,2	15,3	2,2	5,8	1,7	
Muyinga	80,4	11,7	31,2	12,2	15,3	12,3	84,7	10,3	34,4	10,8	17,2	10,9	
Mwaro	39,9	2,4	12,4	2,0	5,2	1,7	50,0	2,6	16,5	2,2	7,1	1,9	
Ngozi	49,5	7,5	17,8	7,2	8,7	7,2	55,4	7,1	20,2	6,6	10,0	6,6	
Rutana	60,1	4,1	22,6	4,1	11,6	4,3	68,5	4,4	27,9	4,6	14,8	4,9	
Ruyigi	77,8	6,6	32,3	7,4	16,7	7,8	84,0	6,5	36,7	7,3	19,3	7,8	
Bujumbura- Mairie	17,4	1,8	5,0	1,4	2,1	1,2	20,5	2,0	6,4	1,6	2,8	1,4	
Pays	58,3	100,0	21,8	100,0	10,6	100,0	64,6	100,0	25,1	100,0	12,5	100,0	

Carte 1 : Pauvreté monétaire au niveau des ménages en 2014
 (Taux de pauvreté : 58,3%)



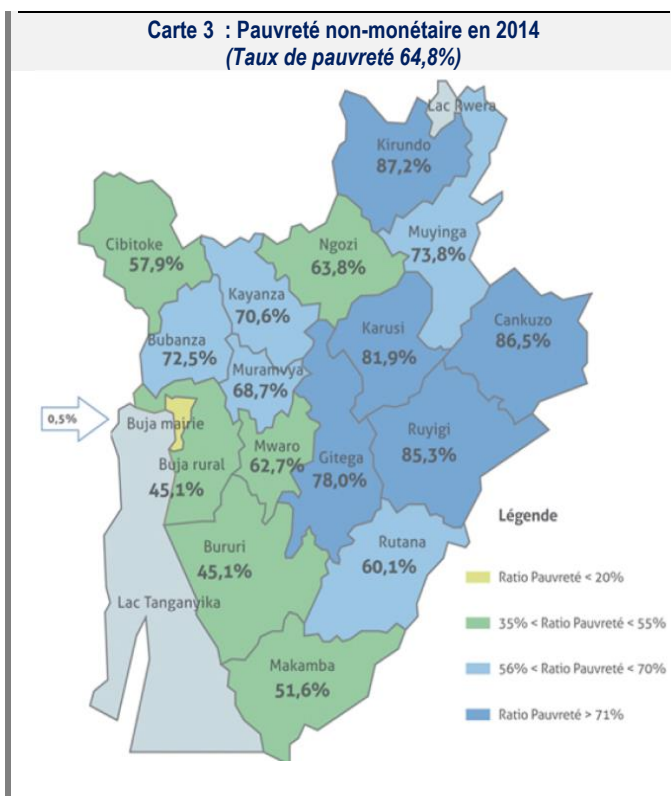
Carte 2 : Pauvreté monétaire au niveau des individus en 2014
 (Taux de pauvreté: 64,6%)



5.2. Dimension non-monnaire de la pauvreté

Les ménages ruraux font face à plus de privations que ceux du milieu urbain. Près de sept ménages ruraux sur dix sont, en effet, confrontés à des contraintes de nature à accentuer la précarité de leurs conditions de vie. Il s'agit notamment des insuffisances liées (i) au confort général du logement; (ii) à l'hygiène du cadre de vie; (iii) à la disponibilité des biens durables; et (iv) à l'accès aux infrastructures socio-économiques de base.

Les ménages ruraux font face à plus de privations que ceux du milieu urbain. Près de sept ménages ruraux sur dix sont, en effet, confrontés à des contraintes de nature à accentuer la précarité de leurs conditions de vie. Il s'agit notamment des insuffisances liées (i) au confort général du logement; (ii) à l'hygiène du cadre de vie; (iii) à la disponibilité des biens durables; et (iv) à l'accès aux infrastructures socio-économiques de base.



En outre, des écarts importants de degré de pauvreté en conditions de vie existent entre les provinces. Les provinces de Cankuzo, Kirundo, Ruyigi et Karusi figurent parmi les plus affectées par la pauvreté non monétaire avec des taux supérieurs à 80%. Par contre, les ménages vivant dans Bujumbura-Rural, Bururi et Makamba sont moins affectés, avec des taux se situant autour de 50%.

Dans l'ensemble, les ménages du milieu urbain affichent des conditions de vie meilleures, se traduisant par un faible niveau de pauvreté non-monnaire (6,6%). Toutefois, les ménages de Bujumbura-Mairie sortent du lot avec un taux de pauvreté en conditions de vie inférieur à 1%.

5.3. Pauvreté et caractéristiques des ménages

Les individus de la tranche d'âges 35-54 ans figurent parmi les plus pauvres. Les résultats du tableau 10 montrent une augmentation progressive de la pauvreté selon l'âge avec un pic au niveau des chefs de ménage âgés entre 35 et 54 ans, puis une baisse tendancielle après 55 ans. Ce résultat témoigne de l'importance des charges sociales que supporteraient les actifs occupés de la tranche d'âge de 35 à 54 ans. L'analyse de la dépendance par groupe d'âges devrait confirmer cette hypothèse.

Les ménages dirigés par les femmes sont globalement moins pauvres que ceux gérés par les hommes. La dimension monétaire de la pauvreté indique que le phénomène est davantage plus amplifié dans les ménages dirigés par les hommes (65,3%) que dans ceux dirigés par les femmes (61%). Par contre, cette relation est inversée quand il s'agit de la dimension non monétaire de la pauvreté (63,5% contre 69,6%). En réalité, les femmes sont à la tête de ménages de type monoparental, lesquels sont de plus petites tailles (4,8 pour les ménages monoparentaux nucléaires, 5,5 pour les ménages monoparentaux élargis, contre une taille moyenne nationale de 5,8). En plus, même si les hommes sont globalement mieux nantis financièrement, les femmes sont plus portées vers un meilleur cadre de vie. Par exemple, les critères de choix du lieu de résidence par les femmes chefs de ménage tiennent compte de l'accessibilité aux principaux services sociaux de base tels que l'école, le marché, etc.

L'analyse des indicateurs de la pauvreté fait ressortir une corrélation positive entre la taille du ménage et le taux de pauvreté monétaire (P0), résultat qui confirme les nombreuses études faites sur les pays africains. Par contre, plus la taille du ménage augmente, plus leur pauvreté en conditions de vie baisse. Cette baisse pourrait s'expliquer par une économie d'échelle dans l'utilisation des principaux services sociaux de base.

Une corrélation forte et négative entre le taux de pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage. Le taux de pauvreté est d'autant plus élevé que le niveau d'instruction du chef de ménage est faible et inversement. De toute évidence, les données sur la pauvreté non

Tableau 10: Profil de pauvreté (en %) selon les caractéristiques du chef de ménage

	Pauvreté monétaire ⁽¹⁾			Pauvreté non monétaire
	Ratio pauvreté P0	Gap pauvreté P1	Sévérité pauvreté P2	
Age du Chef de ménage				
moins 20 ans	55.3	24.8	14.0	67.1
20-24 ans	47.7	16.4	7.6	68.0
25-34 ans	56.7	19.9	9.2	64.0
35-54 ans	70.8	29.0	14.8	64.0
55 ans et +	61.8	22.8	11.1	66.1
Sexe du Chef de ménage				
Homme	65.3	25.4	12.6	63.5
Femme	61.0	23.7	11.9	69.6
Taille du ménage				
1 personne	19.3	6.0	2.8	65.7
2	33.1	10.4	4.8	66.3
3	46.5	15.4	6.8	68.7
4	60.0	20.3	9.1	64.3
5	64.5	24.1	11.7	67.9
6 pers. et plus	72.9	30.1	15.5	61.5
Niveau d'instruction				
Aucun	74.8	30.2	15.4	73.0
Primaire	62.1	22.8	10.8	68,6
Secondaire et +				
Branches d'activité				
Primaire	71.3	28.1	14.1	73,4
Industrie	60.2	21.3	9.7	44,2
Commerce	34.3	10.5	4.3	29,8
Services	28.0	8.4	3.5	19,7
Non préciser	56.7	23.1	12.2	55,5
Pays	64,6	25,1	12,5	64,8

monétaire confirment une corrélation similaire avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En outre, les données font ressortir un impact positif du niveau d'instruction sur la pauvreté, qu'elle soit monétaire ou non. Le taux de pauvreté monétaire et non monétaire baisse respectivement de 12,7 et de 4,4 points de pourcentage lorsqu'on passe du chef de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction à celui ayant un niveau primaire. En réalité, cette relation est prévisible puisqu'elle est confirmée par une importante corrélation positive entre les deux formes de pauvreté.

Une prévalence plus importante de la pauvreté parmi les ménages opérant dans les activités du secteur primaire. Le constat est sans équivoque

aussi bien pour la pauvreté monétaire que non monétaire. Les chefs de ménage opérant dans le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) affichent systématiquement des niveaux de pauvreté largement au-dessus des moyennes nationales. Au contraire, les ménages qui exercent leurs activités dans les autres secteurs se situent à des niveaux de pauvreté en dessous de la moyenne nationale. Ce constat

s'expliquerait par le fait que les actifs opérant dans l'industrie, le commerce et les services ont globalement plus d'opportunités économiques que ceux du secteur primaire. Par ailleurs, le développement du secteur informel est fortement corrélé à celui des secteurs du commerce, de l'industrie et, dans une moindre mesure, des services, beaucoup moins au secteur agricole.

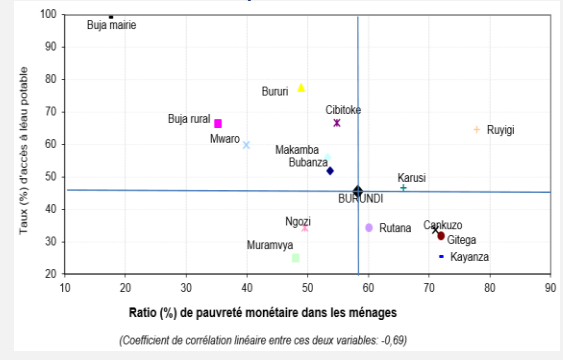
5.4. Analyse de certains facteurs inter-reliés à la pauvreté

5.4.1. Facteurs liés au logement

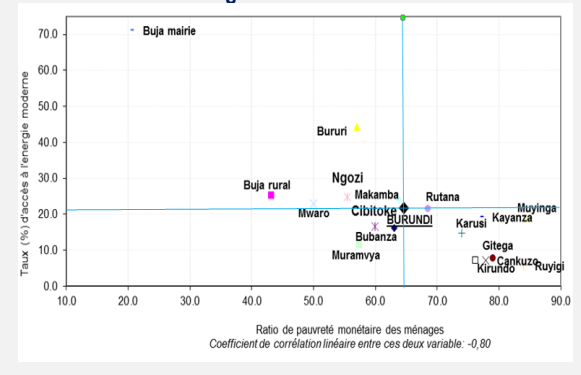
Comme illustré dans le graphique 19, les données mettent en évidence une corrélation négative entre la pauvreté monétaire et la facilité d'accès à l'eau potable¹³ (-0,69). Plus les provinces sont pauvres, plus les ménages qui y vivent ont moins accès à une source d'eau potable pour la boisson. En effet, les infrastructures d'eau potables sont plus accessibles dans certaines provinces (les moins pauvres) que dans d'autres (les plus pauvres). Les provinces de Kayanza, Gitega, Cankuzo et Rutana, qui enregistrent des taux élevés de pauvreté monétaire, font également face à des difficultés d'accès à l'eau potable.

De même, les données montrent une corrélation négative entre la pauvreté monétaire et l'accès à une source d'énergie moderne (électricité de la RRGIDESO, groupe électrogène et énergie solaire) (-0,80) (cf. graphique 20). Les infrastructures d'énergie moderne sont plus accessibles dans certaines provinces (les moins pauvres) que dans d'autres (les plus pauvres). Ainsi, dans les provinces les moins pauvres comme

Graphique 19 : Relation entre pauvreté monétaire et accès à l'eau potable en 2014



Graphique 20 : Relation entre pauvreté monétaire et accès à l'énergie moderne en 2014



¹³ Il convient de souligner qu'au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable par les ménages est estimé à 46%, soit 91% en milieu urbain et 40,5% en milieu rural.

Bujumbura-Mairie, Bururi, Bujumbura-Rural, Ngozi, Makamba et Mwaro les ménages qui y vivent ont plus accès à une source d'énergie moderne, supérieur à la moyenne nationale dont le taux est de 21,8%. Par contre, les provinces de Ruyigi, Cankuzo, Kirundo et Gitega, qui enregistrent des taux élevés de pauvreté monétaire, font également face à des difficultés à une source d'énergie moderne largement en dessous de la moyenne nationale.

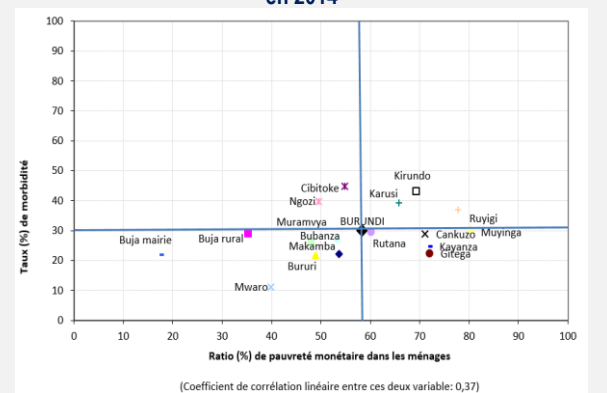
5.4.2. Facteurs liés à la santé

Une corrélation positive (0,37), bien que relativement faible entre le degré de pauvreté et le taux de morbidité¹⁴ (cf. graphique 21). En dépit de la faiblesse relative de la corrélation globale entre ces deux variables, les provinces les plus pauvres monétairement (Kirundo, Karusi, Ruyigi et Muyinga) sont également celles où les taux de morbidité sont les plus élevés et nettement supérieurs à la moyenne nationale.

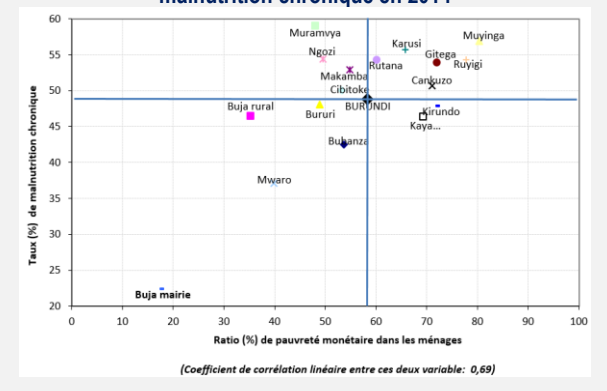
Une forte corrélation positive (0,69) entre pauvreté monétaire et malnutrition chronique (Z-score/taille pour âge) des enfants de 0-59 mois (cf. graphique 22). Les provinces les plus pauvres sont également celles où les taux de malnutrition chronique sont les plus élevés (au-dessus de la moyenne nationale estimée à 48,8%). Il s'agit de Muyinga, de Ruyigi, Gitega, Cankuzo, Karusi et de Rutana. Par contre, les provinces de Bubanza, Bujumbura-Rural, Bururi, Mwaro et Bujumbura-Mairie, qui sont moins affectées par la pauvreté, ont des taux de malnutrition chronique relativement faibles. Toutefois, certaines provinces présentent des situations atypiques avec des niveaux élevés de pauvreté, concomitamment avec des taux de

malnutrition chronique en dessous de la moyenne nationale. Il s'agit notamment des provinces de Kayanza et de Kirundo. Les provinces de Makamba, Cibitoke, Muramvya et Ngozi affichent, quant à elles, une faible corrélation entre la pauvreté et la malnutrition.

Graphique 21 : Relation entre pauvreté monétaire et morbidité en 2014



Graphique 22 : Relation entre pauvreté monétaire et malnutrition chronique en 2014



5.4.3. Facteurs liés à l'éducation

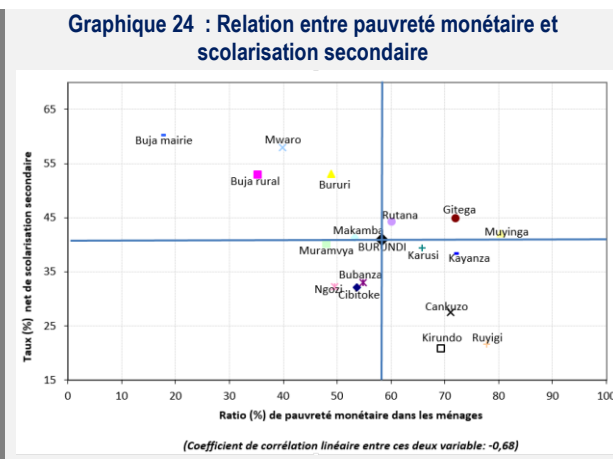
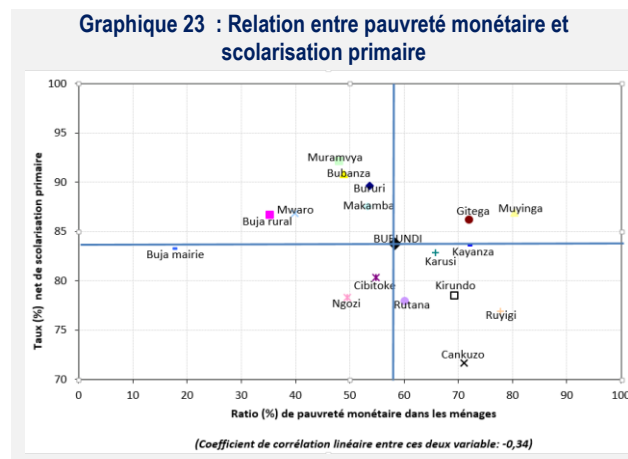
Une corrélation négative entre pauvreté monétaire et le niveau de scolarisation des enfants. Les graphiques 23 et 24 illustrent une corrélation négative entre ces deux variables. En effet, plus les ménages sont pauvres, moins les enfants

¹⁴ Voir section 3.1.4 pour la définition de la morbidité au niveau de l'enquête.

sont scolarisés, aussi bien pour le primaire que pour le secondaire.

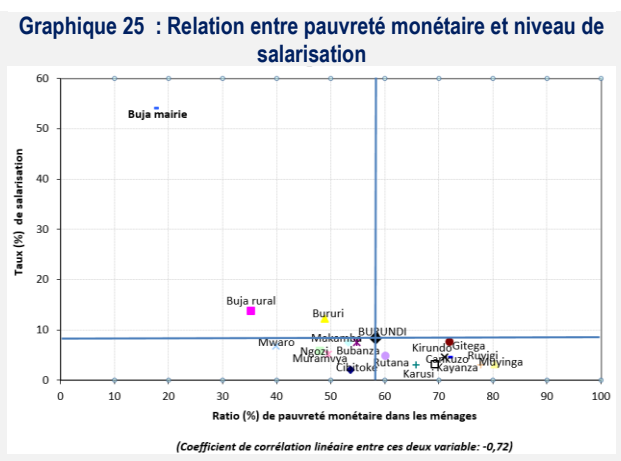
Cette corrélation négative s'accroît lorsque le niveau d'études augmente, passant de -0,34 pour le primaire à -0,68 pour le secondaire. Ces résultats obtenus pourraient justifier le maintien de la mesure de gratuité des frais dans l'enseignement primaire et les autres initiatives

visant à renforcer la scolarisation universelle. Quant à la fréquentation au secondaire, l'impact de la pauvreté est davantage plus important en raison de la sélectivité et d'autres facteurs comme l'éloignement de l'école, les grossesses précoces, les coûts directs aux études et les coûts indirects (cantine et restauration, hébergement), etc.



5.4.4. Facteurs liés à la salarisation

Les données du graphique 25 indiquent une forte corrélation négative entre le taux de salarisation globale et le niveau de pauvreté monétaire (- 0,72). Le taux de salarisation au Burundi est estimé, en moyenne, à 8,3% pour les données de l'enquête. Le bénéfice d'un salaire se traduit par un revenu monétaire régulier avec un impact positif sur le bien-être du ménage. En comparant les provinces, Bujumbura-Mairie affiche le taux de salarisation le plus élevé à hauteur de 54%, suivies des provinces de Bujumbura-Rural et Bururi dont les taux avoisinent les 15%. Selon ce même graphique, les provinces qui ont les taux de salarisation les plus faibles sont celles qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés. Il s'agit notamment de Muyinga, Ruyigi, Gitega, Cankuzo, Kirundo, Kanyanza, Karusi, et Rutana. Les provinces qui enregistrent à la fois un faible taux de pauvreté et de taux de salarisation, sont : Mwaro, Bubanza, Ngozi, Muramvya, Makamba et Cibitoke.

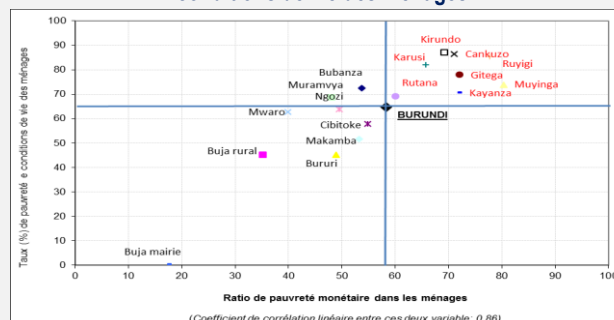


5.5. Typologie des ménages selon les deux dimensions de la pauvreté

5.5.1. Relation entre pauvreté monétaire et non-monétaire

La corrélation linéaire entre la pauvreté monétaire et la pauvreté non-monétaire est très forte, estimée à 0,86 (cf. graphique 26). Cette relation positive traduit le fait que les deux dimensions de pauvreté sont intimement liées. Par rapport à la moyenne nationale, les provinces de Kirundo, Cankuzo, Ruyigi, Gitega, Muyinga, Kayanza, Rutana et Karusi enregistrent simultanément des taux élevés de pauvreté monétaire et non monétaire, dépassant respectivement 60% et 70%.

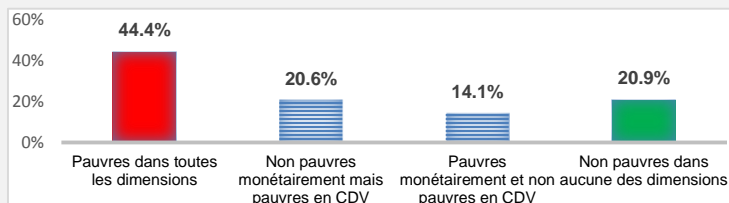
Graphique 26 : Relation entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie des ménages



5.5.2. Typologie de la pauvreté des ménages

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté tient compte à la fois de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en conditions de vie. Cette combinaison permet de mettre en évidence quatre groupes de ménages : (i) les ménages non pauvres monétairement et en conditions de vie, qui représentent en 2014, 21% de l'effectif total des ménages; (ii) les ménages non pauvres monétairement mais qui le sont en conditions de vie (21%); (iii) les ménages pauvres en conditions de vie mais qui le sont pas monétairement (14%); et (iv) les ménages qui forment le noyau dur de la pauvreté, autrement dit, ceux qui cumulent les deux formes de pauvreté. Cette catégorie représente 44% de l'effectif total des ménages.

Graphique 27: Distribution des ménages selon deux dimensions de la pauvreté



Encadré 4 : Typologie de la pauvreté des ménages selon les deux dimensions

Les données de l'ECVMB-2013/2014 permettent de dresser une typologie de ménages en trois classes, à savoir :

- ménages absolument pauvres** : « *pauvres dans les deux dimensions* ». Cette classe qui représente 44,4% des ménages est qualifiée de « **noyau dur de la pauvreté** » ;
- ménages vulnérables** : « *pauvres dans l'une des deux dimensions* ». Ces ménages (34,7%), sont plus vulnérables aux divers chocs (économique, écologique, sanitaire, etc.) et peuvent facilement basculer dans la pauvreté absolue ;
- ménages non pauvres** «non pauvres dans aucune des deux dimensions ». Cette catégorie de ménages (20,9%) est considérée comme celle ayant des conditions de vie (à la fois monétaire et non-monétaire) relativement aisées.

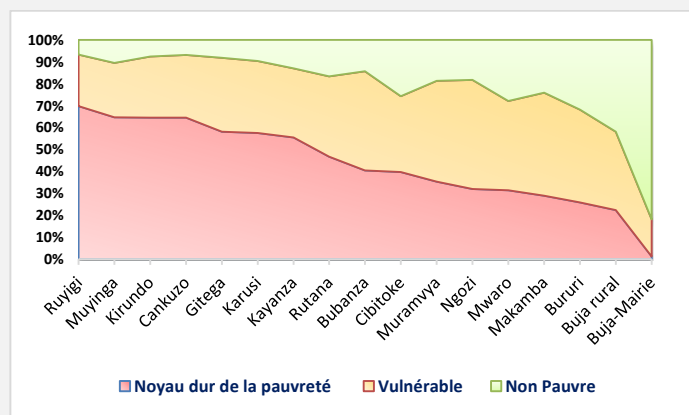
Au Burundi, la pauvreté et la vulnérabilité ont un visage rural. Près de la moitié des ménages du milieu rural (49%) cumulent à la fois les deux formes de pauvreté auxquels s'ajoutent 36% des ménages vulnérables. Selon les provinces, Ruyigi, Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Gitega, Kayanza et Rutana se singularisent avec des proportions les plus importantes du noyau dur de la pauvreté, supérieures à la moyenne nationale de 44,4% (cf. tableau 11 et graphique 28).

Les ménages vulnérables se retrouvent généralement dans tous les secteurs d'activité (cf graphique 29). Le pourcentage des chefs de ménages appartenant au noyau dur de la pauvreté est le plus important dans le secteur primaire, alors que les ménages vulnérables se retrouvent quasiment dans tous les secteurs d'activité (primaire, industrie, commerce).

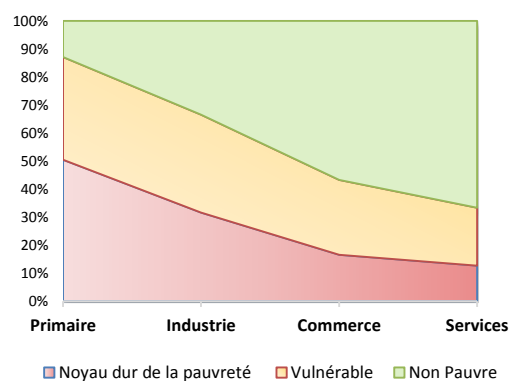
Tableau 11: Répartition des ménages selon la typologie de la pauvreté et le milieu de résidence

	Ménages absolument pauvres	Ménages vulnérables	Ménages non pauvres	Total
Milieu de résidence				
Urbain	5,0	21,7	73,4	100,0
Rural	48,6	36,0	15,3	100,0
Province				
Ruyigi	69,8	23,6	6,6	100,0
Muyinga	64,7	24,8	10,5	100,0
Kirundo	64,5	27,9	7,7	100,0
Cankuzo	64,5	28,7	6,9	100,0
Gitega	58,1	33,8	8,1	100,0
Karusi	57,5	32,9	9,7	100,0
Kayanza	55,5	31,6	13	100,0
Rutana	46,7	36,7	16,6	100,0
Bubanza	40,5	45,3	14,3	100,0
Cibitoke	39,7	34,7	25,6	100,0
Muramvya	35,3	46,1	18,7	100,0
Ngozi	32,0	49,8	18,3	100,0
Mwaro	31,4	40,7	28	100,0
Makamba	28,9	47	24,1	100,0
Bururi	25,9	42,3	31,8	100,0
Bujumbura rural	22,3	35,8	41,9	100,0
Bujumbura-Mairie	1,1	17,0	81,9	100,0
Pays	64,6	25,1	12,5	64,8

Graphique 28 : Typologie de la pauvreté des ménages par province



Graphique 29 : Typologie de la pauvreté des ménages selon la branche d'activité du chef de ménage



Chapitre VI. DÉPENSES DES MÉNAGES ET ANALYSE DES INÉGALITÉS

Le présent chapitre donne quelques indications sur le niveau et la structure des dépenses de consommation finale ainsi que sur l'ampleur des inégalités dans la distribution des revenus des ménages. Les revenus sont estimés par la dépense totale annuelle par équivalent adulte comme indiqué précédemment.

6.1. Dépense totale par tête

Les données du tableau 12 montrent des importantes inégalités entre les tranches extrêmes du niveau de vie. En effet, les 20% des ménages les plus riches dépensent, en moyenne par an, 6,7 fois plus que les 20% des ménages les plus pauvres. Par contre, des écarts substantiels apparaissent d'un niveau de vie à l'autre.

Au niveau spatial, les écarts entre les provinces les plus pauvres et les plus riches sont importants. En effet, dans les provinces de Bujumbura-Mairie, de

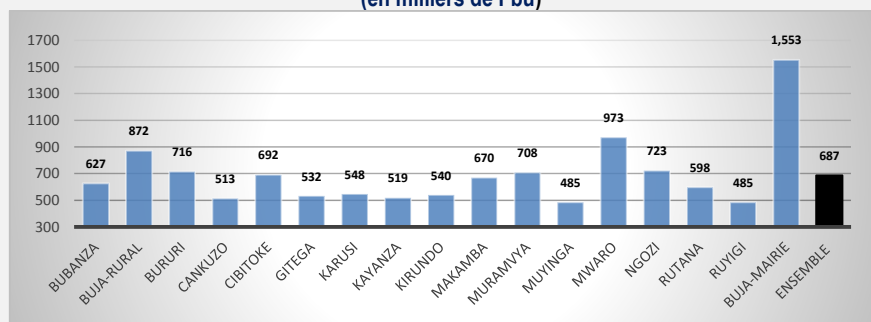
Tableau 12 : Part du revenu total et dépenses par quintile selon les provinces

	Répartition (%) des ménages	Part (%) du revenu total	Dépenses moyenne par équivalent adulte des ménages en milliers de Fbu					Ensemble
			20%, plus pauvres	2 ^{ème} Quintile	3 ^{ème} Quintile	4 ^{ème} Quintile	20%, plus riches	
Bubanza	4,1	3,7	235,5	371,7	494,3	714,6	1 356,5	626,6
Bujumbura-Rural	6,3	8,8	286,6	378,0	506,9	721,6	1 486,2	872,0
Bururi	6,0	7,4	257,5	381,1	503,4	747,0	1 324,3	716,0
Cankuzo	2,6	2,1	232,4	366,6	497,4	734,4	1 392,1	513,4
Cibitoke	5,4	5,7	224,7	358,0	505,1	733,3	1 518,8	691,7
Gitega	9,5	6,8	231,7	374,7	503,9	707,0	1 510,7	532,1
Karusi	5,6	4,3	234,1	369,3	502,8	699,8	1 388,2	547,6
Kayanza	7,6	5,6	238,8	372,6	506,7	728,2	1 285,3	519,3
Kirundo	8,6	6,2	218,5	371,2	506,6	736,0	1 723,7	539,9
Makamba	5,0	5,3	263,3	387,8	510,6	705,3	1 429,4	669,7
Muramvya	3,5	3,7	262,4	376,2	511,5	699,9	1 348,0	708,1
Muyinga	8,5	5,6	244,9	370,8	512,3	709,4	1 557,7	485,5
Mwaro	3,6	4,8	254,5	370,4	508,3	728,6	2 242,2	972,9
Ngozi	8,8	8,7	218,0	383,6	512,0	710,0	1 362,2	723,3
Rutana	4,0	3,6	227,7	373,0	505,1	709,9	1 371,9	598,1
Ruyigi	5,0	3,5	243,7	370,3	518,8	722,1	1 654,9	484,9
Bujumbura-Mairie	6,1	14,2	236,1	373,2	508,6	753,6	2 074,1	1 552,7
Pays	100,0	100,0	236,0	373,9	507,2	721,1	1 597,2	687,0

Mwaro, de Bururi et de Bujumbura rural, les ménages gagnent une part plus importante du revenu total comparée à leur poids dans la population totale. A titre d'illustration, les 6,1% de ménages de Bujumbura-Mairie gagnent 14,2% du revenu total national. Au contraire, dans les provinces de Gitega, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Ruyigi, c'est l'inverse. De plus, un ménage de Bujumbura-Mairie dépense en moyenne, par an et par équivalent adulte, 1 552 686 Fbu, alors que ceux des provinces de Ruyigi et Muyinga (par exemple) ont des niveaux de dépenses qui n'atteignent pas 500 000 Fbu. Seuls les

ménages des provinces de Bujumbura-Rural et Mwaro ont des dépenses qui dépassent légèrement la moitié des dépenses moyennes de consommation des ménages de Bujumbura-Mairie. Il convient de souligner que les

Graphique 30 : Dépenses moyennes des ménages par équivalent adulte selon les provinces (en milliers de Fbu)



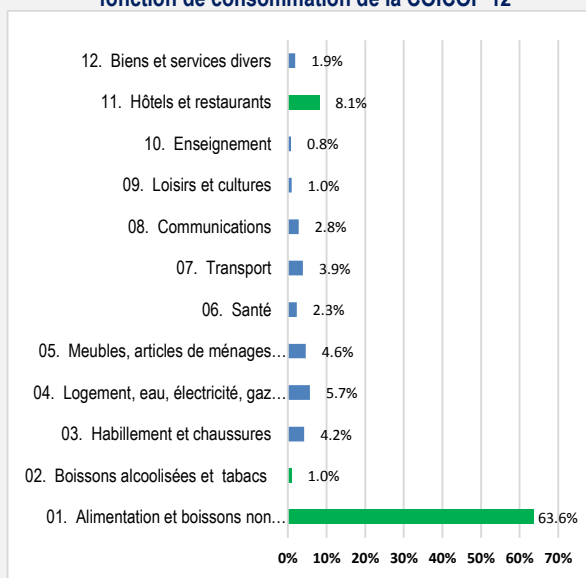
ménages du 5ème quintile de Mwaro (2 242 200 Fbu) ont dépenses qui sont nettement supérieures à ceux du même quintile dans les autres provinces, y compris Bujumbura-Mairie (2 074 100 Fbu).

6.2. Structure de la consommation des ménages

L'alimentation représente une part importante des dépenses de consommation de ménages, soit 72,7% (cf. graphique 31). Cette catégorie des dépenses se répartit comme suit : aliments et boissons non alcoolisées (63,6%), hôtels et restaurants (8,1%), enseignement (0,8%), loisirs et cultures (1,0%), communications (2,8%), transport (3,9%), santé (2,3%), meubles, articles de ménages... (4,6%), logement, eau, électricité, gaz... (5,7%), habillement et chaussures (4,2%), boissons alcoolisées et tabacs (1,0%), et, dans une moindre mesure, au poste communication (2,8%).

La part du revenu total consacré à l'alimentation baisse avec l'augmentation du niveau de vie (cf tableau 13). En effet, cette relation, encore appelée Loi d'Engel, stipule que plus le niveau de vie augmente, plus la part du revenu total que les ménages consacrent à l'alimentation baisse. Plus de 80% des dépenses effectuées par les 20% des ménages les plus pauvres sont consacrées à l'alimentation, alors que cette part ne représente que 65% pour les ménages du quintile le plus riche. En outre, excepté le 5ème

Graphique 31 : Répartition (en %) des dépenses selon la fonction de consommation de la COICOP 12



En vert : Dépenses alimentaires
En bleu : Dépenses non alimentaires

quintile, la part des dépenses de l'alimentation dans les dépenses totales des ménages reste supérieure à 75% dans les autres quintiles.

Les dépenses non alimentaires représentent 19% et 35% respectivement pour les ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) et les ménages les plus riches (5^{ème} quintile). Concernant les dépenses de

logement, les ménages pauvres y consacrent seulement 2,2% de leur revenu total, tandis que les ménages les plus riches y allouent 7,1%. Cette répartition s'explique, en partie, par le fait que les ménages pauvres vivant essentiellement en milieu rural, sont propriétaires de leurs logements, lesquels n'ont pas une grande valeur locative.

Comme on pourrait s'y attendre, les dépenses de communication augmentent en fonction du niveau de vie. En effet, la part des dépenses consacrées à ce poste, par les ménages les plus pauvres représente 1% contre 4% pour les plus riches. La faible pénétration de la téléphonie en milieu rural pourrait également constituer un facteur explicatif de ce constat.

Même si la part des dépenses allouées aux soins de santé est dans l'ensemble faible (environ 2%), il n'en demeure pas moins que les écarts entre

quintiles sont faibles. Cette situation est probablement le résultat de l'introduction de la carte d'assistance maladie rénovée, de l'extension des mutuelles de santé communautaire et de la généralisation de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et qui accouchent.

Enfin, la part des dépenses de l'éducation des ménages du 5^{ème} quintile représente 1,6% de leur revenu total, tandis que celle des autres quintiles se situe en dessous de la moyenne nationale de 1%. Cet écart s'expliquerait par la préférence accordée par les ménages les plus aisés à l'enseignement privé. Parallèlement, les autres catégories de ménages s'accommodent à l'enseignement public dont le primaire est gratuit pour tous.

Tableau 13 : Répartition (en %) des dépenses de consommation par fonction selon les quintiles de niveau de vie

		20%, les plus pauvres	2ème Quintile	3ème Quintile	4ème Quintile	20%, les plus riches	Ensemble
Dépenses alimentaires	Alimentation et boissons non alcoolisées	76,7	73,3	71,3	67,7	54,7	63,4
	Boissons alcoolisées et tabacs	0,3	0,5	0,7	0,8	1,5	1,1
	Hôtel & Restaurant	4,1	5,4	5,9	7,0	8,8	7,3
	Sous- total	81,1	79,2	77,9	75,5	65	71,9
Dépenses non-alimentaires	Habillement et chaussures	4,0	4,1	4,0	4,2	4,7	4,4
	Logement, eau, électricité, gaz, autres combustibles	2,2	3,6	4,7	5,8	7,1	5,8
	Meubles, articles et entretien	3,9	4,1	4,2	4,1	5,0	4,5
	Santé	2,5	2,3	2,0	2,0	2,4	2,3
	Transport	1,4	1,7	2,1	2,9	6,6	4,3
	Communications	0,9	1,4	1,8	2,4	4,0	2,8
	Loisirs et cultures	1,6	1,2	1,1	0,9	1,4	1,3
	Enseignement	0,7	0,6	0,6	0,6	1,6	1,0
	Biens et services divers	1,7	1,8	1,6	1,7	2,2	1,9
Sous- total	18,9	20,8	22,1	24,6	35,0	28,3	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

6.3. Niveau des dépenses selon les caractéristiques du ménage

Le niveau des dépenses des ménages, par équivalent adulte et par an, est analysé selon le sexe du chef du ménage, son niveau d'instruction, sa branche d'activité et la taille du ménage.

La classification des ménages selon la typologie de pauvreté met en évidence des différences significatives en termes de niveau de dépenses (cf. tableau 14). Les ménages catégorisés comme absolument pauvres ou noyau dur de la pauvreté se singularisent avec une dépense moyenne annuelle par équivalent adulte inférieure de 46% à celle des ménages dits vulnérables. Par ailleurs, les dépenses de ces derniers sont inférieures en moyenne de 50% à celles des ménages non pauvres.

Selon les données de l'enquête, plus d'un ménage sur cinq (22,1%) sont dirigés par des femmes. Celles-ci sont essentiellement des veuves ou des femmes divorcées dans une proportion de 67%. Cette situation résulte essentiellement des crises répétitives qui ont jalonné l'histoire récente du pays et affecté davantage les hommes. La part des revenus des ménages dirigés par les femmes reste très modeste et est estimée à 16,5% comparée aux 83,5% détenus par les hommes chefs de ménages. Ces derniers représentent à peine 78% de l'effectif total des chefs de ménages. Par ailleurs, les données

obtenues indiquent que les femmes chefs de ménage, sont à plus de 80%, actives dans le secteur agricole. De plus, la part des dépenses de l'alimentation dans les dépenses totales des ménages reste supérieure à 70% quel que soit le sexe du chef de ménage et la taille du ménage.

Les habitudes de consommation alimentaire des ménages varient significativement selon la branche d'activité du chef de ménage. La part budgétaire de l'alimentation dans les dépenses totales des ménages est estimée à 79%, lorsque le chef de ménage exerce dans le secteur primaire, et à 68% quand il opère dans le secteur industriel (cf. tableau 14). Cette part baisse davantage lorsque le chef de ménage exerce dans les secteurs de commerce et des services, respectivement à 62%

Tableau 14 : Répartition (en %) des dépenses de consommation par typologie de pauvreté et selon les caractéristiques du ménage

	Répartition (%) des ménages	Part (%) du revenu total	Dépenses moyenne des ménages par équivalent adulte et par an (millier de Fbu)				% des dépenses alimentaires
			Ménage absolu. pauvre	Ménage vulnérable	Ménage Non-Pauvre	Ensemble	
Sexe du chef de ménages							
Homme	77,9	83,5	683,3	684,9	1400,6	683,3	71,9
Femme	22,1	16,5	705,2	775,0	1381,3	705,2	75,4
Taille du ménage							
1 personne	5,5	3,5	444,6	1404,1	2947,0	1768,2	70,5
2 personnes	9,1	6,6	429,4	1057,9	1690,1	1068,6	74,0
3 personnes	16,4	12,8	415,2	920,9	1473,1	859,7	75,0
4 personnes	17,6	15,1	407,9	773,4	1358,6	734,4	73,0
5 personnes	15,9	15,3	394,2	657,0	1356,6	652,2	74,0
6 pers. & +	35,6	46,7	362,8	565,8	1295,7	595,0	70,8
Niveau d'instruction du chef de ménage							
Sans	56,7	45,1	368,9	689,7	1109,5	551,7	79,2
Primaire	19,2	17,8	398,1	762,7	1250,4	672,4	75,2
Second. et +	24,1	37,1	410,0	679,2	1598,3	992,5	62,7
Branche d'activité							
Primaire	74,8	63,0	376,6	711,7	1139,0	578,2	78,6
Industriel	5,2	5,9	394,9	603,6	1295,9	725,9	67,6
Commerce	4,2	6,8	420,4	722,0	1469,0	1079,3	61,9
Service	7,0	14,5	548,5	593,5	1711,2	12991,4	56,6
Non déclaré	8,8	9,9	349,4	744,5	1728,3	652,2	67,1
Pays	100,0	100,0	380,3	701,8	1397,7	687,0	72,7

et 57%. Si l'on se fie à la loi d'Engel, les chefs des ménages exerçant dans ces dernières branches d'activité vivraient en moyenne relativement mieux que les autres. De surcroît, une part relativement plus importante de chefs des ménages opérant dans le secteur primaire cumule une part beaucoup importante de la

dépense totale nationale (63%), contrairement aux résultats des ménages opérant dans les autres secteurs d'activité. Ces résultats confirment, au moins un fait, la précarité des conditions générales de vie des ménages opérant dans le secteur primaire.

6.4. Niveau des inégalités en 2014

Encadré 5 : Aide à l'interprétation de l'Indice de Gini

L'indice de Gini est un des principaux indicateurs d'inégalité couramment utilisé pour l'analyse de la pauvreté. Il correspond au rapport entre la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la bissectrice, et la surface totale du triangle sous la bissectrice. Il s'agit d'un coefficient qui varie entre 0 (égalité complète, c'est-à-dire que la courbe de Lorenz est confondue avec la bissectrice du triangle) et 1 (inégalité totale). Quant aux classes d'indicateurs d'entropie généralisées, elles ont pour objectifs d'évaluer les inégalités le long de la distribution du revenu, en ses différents points. Leur sensibilité par rapport à une variable quelconque varie tout le long de la distribution de cette même variable. Ces indicateurs diffèrent de l'indice de Gini qui est sensible aux variations intervenant dans les tranches intermédiaires d'une distribution.

6.4.1. Distribution des revenus

L'inégalité de la distribution de la dépense totale par équivalent adulte est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural, soit 40,9% contre 35,1% (cf. tableau 15). Ce résultat montre que si les tendances de la pauvreté sont relativement plus faibles dans les milieux urbains, la distribution de l'indicateur du niveau de vie des ménages burundais est très inégalitaire dans ces milieux. Au contraire, les milieux ruraux se singularisent certes avec des niveaux plus importants de pauvreté, mais avec des inégalités moins fortes de la dépense totale par équivalent adulte. L'examen de la distribution du revenu suivant les tranches du niveau de vie montre surtout que les inégalités sont très marquées dans les tranches extrêmes du niveau de vie (28,3% parmi les plus

Tableau 15 : Principaux indices d'inégalité de la distribution du revenu selon les quintiles de niveau de vie et la localisation

	Indice de Gini	Indices d'entropie			
		GE(-1)	GE(0)	GE(1)	GE(2)
Quintiles de niveau de vie					
20%, plus pauvres	0,128	0,037	0,032	0,028	0,026
2ème quintile	0,057	0,005	0,005	0,005	0,005
3ème quintile	0,048	0,003	0,003	0,003	0,003
4ème quintile	0,072	0,008	0,008	0,008	0,008
20%, plus riches	0,252	0,096	0,106	0,139	0,287
Lieu de résidence					
Bubanza	0,322	0,185	0,174	0,192	0,264
Bujumbura rural	0,329	0,200	0,173	0,178	0,219
Bururi	0,325	0,194	0,183	0,209	0,317
Cankuzo	0,335	0,305	0,242	0,243	0,302
Cibitoke	0,380	0,217	0,195	0,234	0,451
Gitega	0,338	0,198	0,181	0,197	0,270
Karusi	0,333	0,196	0,178	0,195	0,270
Kayanza	0,329	0,267	0,240	0,282	0,525
Kirundo	0,380	0,168	0,160	0,177	0,232
Makamba	0,316	0,134	0,129	0,144	0,193
Muramvya	0,281	0,157	0,155	0,184	0,282
Muyinga	0,306	0,363	0,344	0,449	0,907
Mwaro	0,455	0,253	0,201	0,198	0,234
Ngozi	0,344	0,260	0,211	0,215	0,275
Rutana	0,354	0,191	0,192	0,246	0,480
Ruyigi	0,340	0,368	0,274	0,296	0,651
Bujumbura-Mairie	0,394	0,199	0,172	0,181	0,236
Milieu de résidence					
Urbain	0,409	0,406	0,295	0,312	0,647
Rural	0,351	0,228	0,203	0,226	0,346
Pays	0,388	0,283	0,248	0,287	0,560

pauvres contre 56% dans le groupe des plus riches et entre 25 et 29% dans les tranches intermédiaires du niveau de vie).

Au niveau provincial, l'analyse montre des niveaux relativement importants des inégalités dans certaines provinces, notamment dans les

Le niveau des inégalités s'apprécie également à travers le positionnement de la courbe de Lorenz par rapport à la première bissectrice qui traduit l'égalité parfaite. Plus la courbe s'éloigne de cette première bissectrice, plus les inégalités sont prononcées pour la modalité en question.

Les courbes de Lorenz donnent la distribution des inégalités selon quatre caractéristiques socio-économiques à savoir : le milieu de résidence du ménage, la région, le quintile de bien-être monétaire et le niveau d'éducation du chef de ménage. Il en découle que le milieu urbain présente de légères inégalités par rapport au milieu rural et de l'ensemble de la

provinces de Muyinga (0,907) et de Ruyigi (0,651). Le cas de la province de Muyinga, pourrait s'expliquer par l'exploitation artisanale des minerais, qui profiterait à une infime partie de la population.

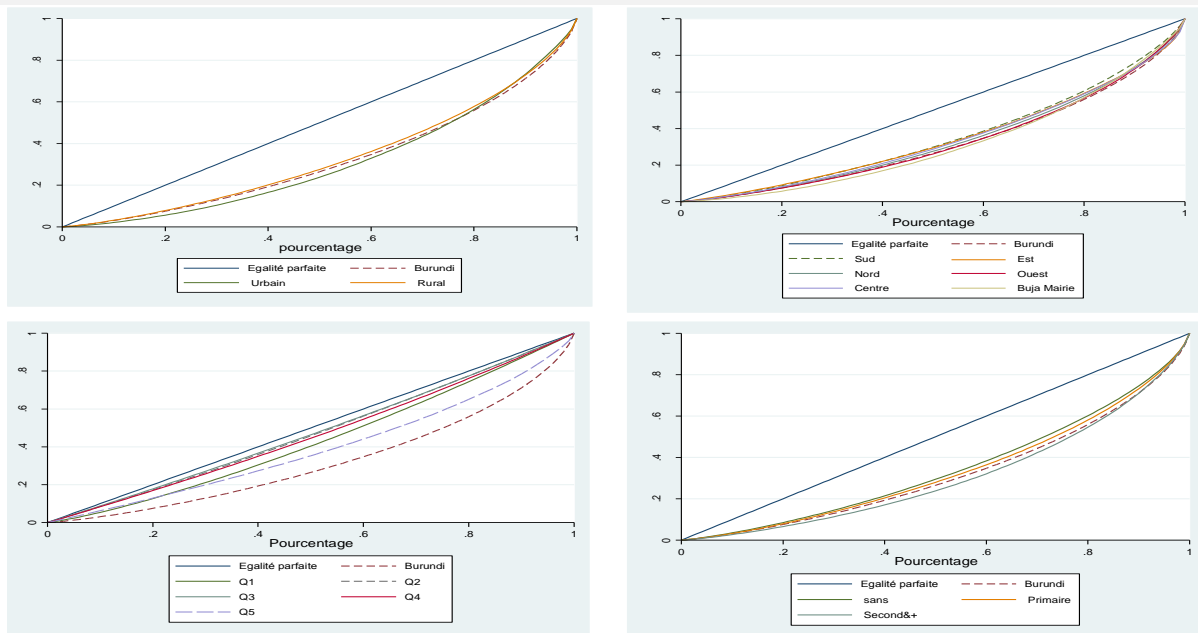
6.4.2. Courbes de Lorenz

population bien que les écarts ne soient pas prononcés.

Au niveau régional, les courbes de Lorenz sont presque confondues traduisant des distributions de revenus presque identiques. Ceci corrobore les conclusions obtenues au niveau provincial.

Enfin, selon le niveau d'éducation, les ménages dont les chefs ont un niveau secondaire ou plus font face à des inégalités accentuées concernant la distribution des revenus comparées à celles observées dans les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction et/ou niveau primaire.

Graphique 32 : Courbes de Lorenz



Chapitre VII. ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE DE LA PAUVRETÉ

L'objectif de ce chapitre vise à cerner au mieux l'impact de la croissance économique (voir section 2.1), au cours des dernières années (entre 2006 et 2014), sur la pauvreté. L'analyse a été effectuée sous deux angles à partir de la décomposition de l'indice de *Sen-Shorrocks-Thon* (*Psst*) et de la décomposition de la variation de la pauvreté suivant l'approche de *Datt et Ravallion* (cf. annexe 18).

7.1. Estimation des tendances de la pauvreté

La comparaison des profils de pauvreté de 2006 et 2014 fait ressortir qu'au niveau de la population totale, le taux de pauvreté monétaire individuelle a globalement baissé de 2,5 points de pourcentage. Par ailleurs, il se dégage des tendances structurellement élevées de la pauvreté monétaire par province. Trois groupes homogènes de provinces se dégagent entre 2006 et 2014 (cf tableau 16, graphique 33 et carte 4).

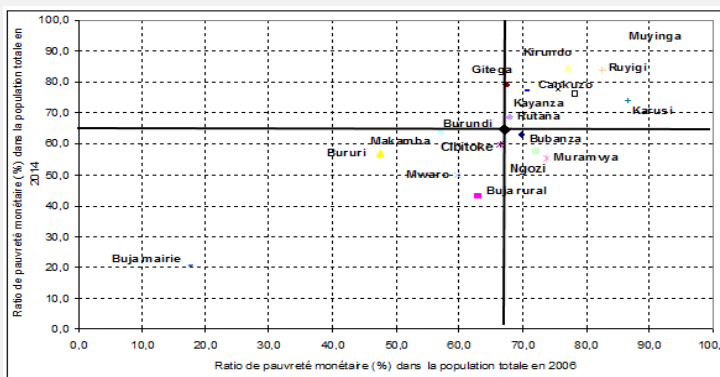
Le premier groupe est composé de Bujumbura-Mairie, Bujumbura rural, Mwaro, Bururi, Makamba et Cibitoke. Ces six provinces se singularisent avec des taux de pauvreté monétaire généralement inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 16: Tendances des indicateurs de pauvreté dans la population totale en 2006 et 2014

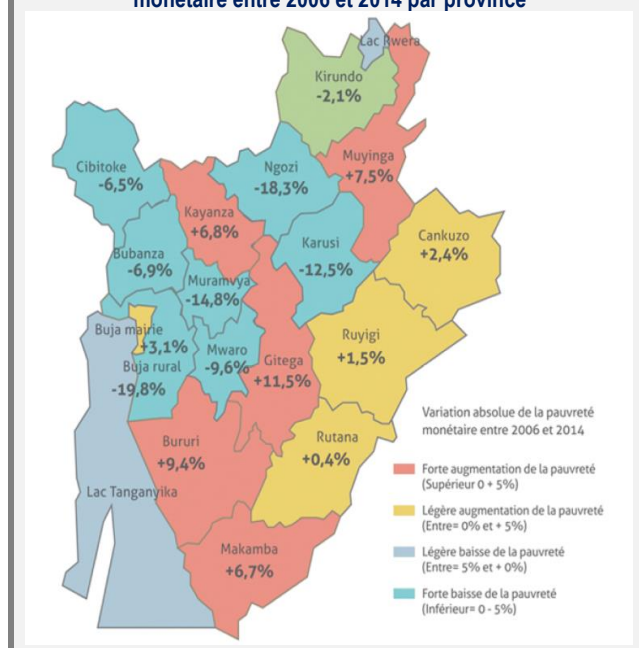
	Ratio de pauvreté (%)			Gap de pauvreté (%)			Sévérité de la pauvreté (%)		
	2006	2014	Écart	2006	2014	Écart	2006	2014	Écart
Bubanza	69,9	63,0	-6,9	35,2	23,5	-11,7	21,6	11,4	-10,2
Bujumbura rural	63,0	43,2	-19,8	31,0	12,3	-18,7	19,0	4,6	-14,4
Bururi	47,6	57,0	9,4	21,8	19,7	-2,1	13,0	8,8	-4,2
Cankuzo	75,5	77,9	2,4	40,7	33,9	-6,8	27,0	17,4	-9,6
Cibitoke	66,4	59,9	-6,5	35,3	24,5	-10,8	23,0	12,9	-10,1
Gitega	67,5	79,0	11,5	36,1	31,9	-4,2	23,4	16,2	-7,2
Karusi	86,5	74,0	-12,5	49,8	30,3	-19,5	33,5	15,4	-18,1
Kayanza	70,3	77,1	6,8	38,2	32,9	-5,3	25,2	16,8	-8,4
Kirundo	78,3	76,2	-2,1	49,9	33,9	-16,0	36,3	18,6	-17,7
Makamba	57,1	63,8	6,7	27,0	20,8	-6,2	16,1	8,7	-7,4
Muramvya	72,2	57,4	-14,8	39,2	15,3	-23,9	25,5	5,8	-19,7
Muyinga	77,2	84,7	7,5	43,8	34,4	-9,4	29,1	17,2	-11,9
Mwaro	59,6	50,0	-9,6	28,2	16,5	-11,7	16,7	7,1	-9,6
Ngozi	73,7	55,4	-18,3	44,8	20,2	-24,6	31,9	10,0	-21,9
Rutana	68,1	68,5	0,4	36,4	27,9	-8,5	23,0	14,8	-8,2
Ruyigi	82,5	84,0	1,5	49,2	36,7	-12,5	34,1	19,3	-14,8
Bujumbura-Mairie	17,4	20,5	3,1	7,2	6,4	-0,8	4,2	2,8	-1,4
Pays	67,1	64,6	-2,5	36,7	25,1	-11,6	24,2	12,5	-11,7

Le deuxième groupe de provinces dont les taux de pauvreté monétaire sont structurellement supérieurs à la moyenne nationale, sont : Ruyigi, Muyinga, Kayanza, Karusi, Gitega, Cankuzo, Kirundo et Rutana. Pour la plupart de ces provinces les écarts moyens au seuil de pauvreté sont nettement supérieurs à la moyenne nationale. Le troisième groupe comprend les provinces de Bubanza, de Muramvya et de Ngozi. Les ménages résidents dans ces provinces ont vu leur niveau de pauvreté monétaire s'améliorer entre 2006 et 2014 (au-dessus de la moyenne nationale en 2006 et en dessous de la moyenne nationale en 2014). Dans certaines provinces, le niveau de pauvreté a baissé de plus de 10 points de pourcentage : Bujumbura rural (-19,8%), Ngozi (-18,3%), Muramvya (-14,8%) et Karusi (-12,5%). Par contre, dans d'autres provinces, ce niveau a augmenté de manière significative: Gitega (+11,5%), Bururi (+9,4%), Muyinga (+7,5%), Kayanza (+6,8%) et Makamba (6,7%).

Graphique 33 : Classement des provinces selon le niveau de pauvreté monétaire en 2006 et 2014



Carte 4 : Cartographie de la variation absolue de la pauvreté monétaire entre 2006 et 2014 par province



7.2. Évolution des dépenses et des inégalités entre 2006 et 2014

Les résultats montrent un impact positif sur les conditions de vie des ménages, quoi que moindre, de la croissance économique du pays, qui a été en moyenne de l'ordre de 4% au cours de la période. Il se dégage une amélioration sensible des dépenses moyennes par équivalent adulte des ménages des quatre premiers quintiles niveau de vie se traduisant par des écarts significatifs de niveau de vie mesurés par la valeur de l'indice de Gini. Cet indicateur passe de 49,4% en 2006 à 38,8% en 2014. La baisse des inégalités dans la distribution des revenus semble être systématique dans tous les quintiles du niveau de vie (cf. tableau 17), sauf au niveau premier quintile où elles se sont légèrement accentuées, avec un indice de Gini qui est passé de 7,6% à 12,9%.

Tableau 17 : Évolution des inégalités (Gini) et des dépenses moyenne annuelle entre 2006 et 2014

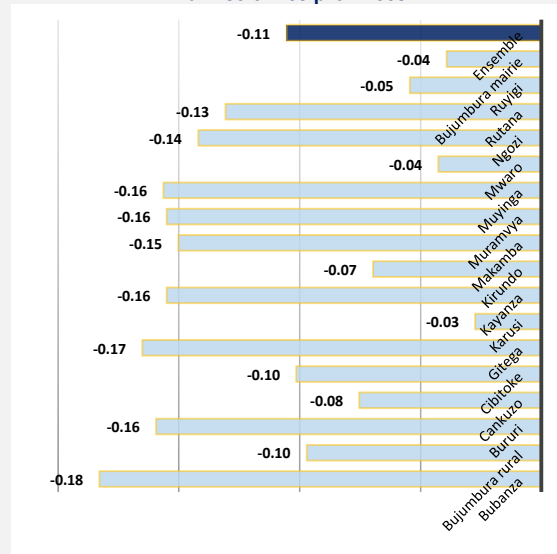
Quintiles du niveau de vie	QUIBB 2006		ECVMB-2013/2014		Variation relative (%)	
	Gini	Dépense moyenne annuelle / équivalent adulte (en millier de FBU)	Gini	Dépense moyenne annuelle par équivalent adulte (en millier de FBU)	Gini	Dépense moyenne annuelle par équivalent adulte (FBU)
20% plus pauvres	0,076	161,1	0,129	235,9	0,70	0,46
2ème quintile	0,058	244,5	0,057	373,9	-0,02	0,53
3ème quintile	0,071	370,9	0,048	507,2	-0,32	0,37
4ème quintile	0,104	612,5	0,072	721,1	-0,31	0,18
20% plus riches	0,275	1780,3	0,252	1 597,2	-0,08	-0,10
Pays	0,494	634,3	0,388	686,9	-0,21	0,08

Il se dégage une amélioration sensible des dépenses moyennes par équivalent adulte des ménages des quatre premiers quintiles niveau de vie se traduisant par des écarts significatifs de niveau de vie mesurés par la valeur de l'indice de Gini. Cet indicateur passe de 49,4% en 2006 à 38,8% en 2014. La baisse des inégalités dans la distribution des revenus semble être systématique dans tous les quintiles du niveau de vie (cf. tableau 17), sauf au niveau premier quintile où elles se sont légèrement accentuées, avec un indice de Gini qui est passé de 7,6% à 12,9%.

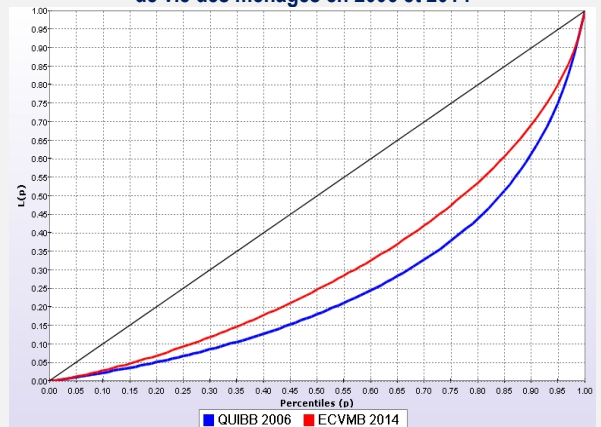
La croissance pro-pauvre constatée a induit un effet de positif sur le niveau des dépenses annuelles par équivalent adulte entre 2006 et 2014. En effet, les ménages appartenant au trois premiers quintiles ont significativement augmenté leurs dépenses par équivalent adulte entre 2006 et 2014, allant de 37% à 53%. En contraste, ceux du dernier quintile enregistrent une baisse de plus de 10% de leurs dépenses totales annuelles par équivalent adulte, traduisant ainsi un effet de rapprochement des distributions des dépenses par équivalent adulte entre les quintiles.

Dans l'ensemble, la croissance observée dans le pays entre 2006 et 2014 serait donc pro-pauvre au sens d'Osmani dans la mesure où elle s'est accompagnée à la fois d'une légère amélioration du niveau de vie (baisse de la pauvreté) et surtout d'une baisse des inégalités qui est observée dans toutes les provinces (graphique 34) et selon le milieu de résidence (urbain/rural) (graphiques 35 et 36).

Graphique 34 : Variation de l'Indice de Gini entre 2006 et 2014 selon les provinces

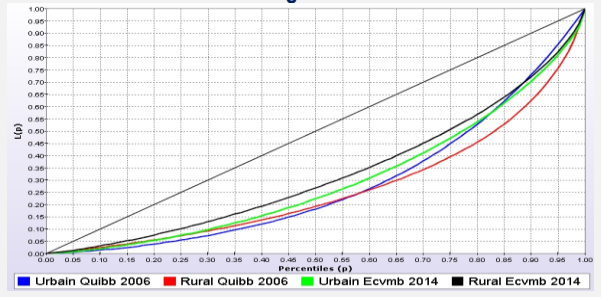


Graphique 35 : Courbes de Lorenz de l'indicateur du niveau de vie des ménages en 2006 et 2014



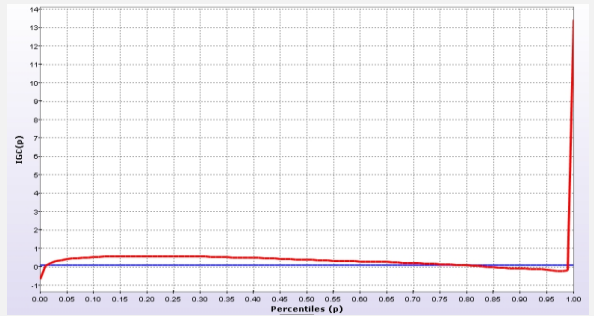
Sur la période 2006-2014, l'examen de la courbe d'incidence de la croissance du revenu corrobore l'impact positif de celle-ci sur le niveau de vie des plus pauvres. Jusqu'au 80^{ième} percentile, la croissance a été pro-pauvre, autrement dit, favorable aux individus des percentiles inférieurs au niveau de la dépense totale annuelle par équivalent adulte. Par contre, elle aurait moins bénéficié aux individus des percentiles supérieurs (cf. graphique 37).

Graphique 36 : Courbes de Lorenz de l'indicateur du niveau de vie des ménages en 2006 et 2014

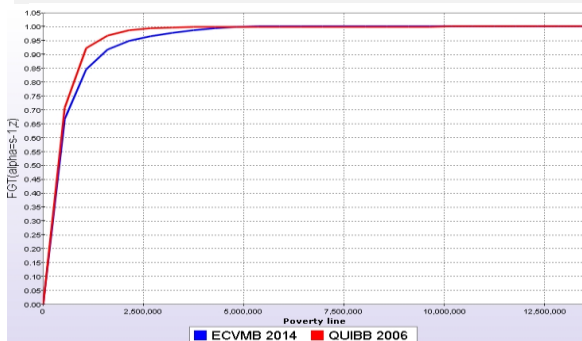


L'examen de la distribution de la dépense totale par équivalent adulte permet de se prononcer sur l'amélioration globale du niveau des individus entre 2006 et 2014. En effet, le graphique 38 indique que la courbe obtenue en 2014 domine celle de 2006 en tous points de la distribution. Autrement dit, les revenus des individus se seraient, dans l'ensemble, améliorés. Cette amélioration est surtout plus nette dans le milieu urbain par rapport au milieu rural. Par contre dans ce dernier, les données ne laissent pas apparaître une dominance de premier ordre entre 2006 et 2014 (cf. graphique 39).

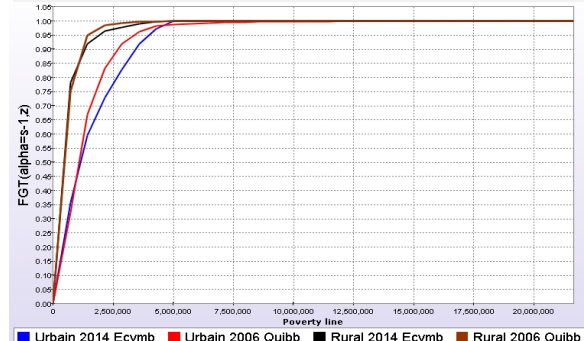
Graphique 37 : Courbe d'incidence de la croissance du revenu entre 2006 et 2014



Graphique 38 : Courbe de dominance stochastique de 1er ordre en 2006 et 2014



Graphique 39 : Courbe de dominance stochastique de 1er ordre selon le milieu de résidence en 2006 et 2014



7.3. Dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2014

Les résultats de décomposition de la variation de l'indice Psst, consignés dans le tableau 18, permettent de répondre à une série de questions relatives à l'évolution de la pauvreté au Burundi, dont notamment : (i) le nombre de pauvres a-t-il augmenté? (ii) Les pauvres sont-ils de plus en plus pauvres? et (iii) les inégalités parmi les pauvres se sont-elles davantage accrues ou non?

Tableau 18 : Décomposition de l'indice Psst entre 2006 et 2014 selon les caractéristiques des ménages

	QUIBB 2006			ECVMB-2013/ 2014			Indices SST		Variation Ln(indice SST)	Variation LnP0	Variation LnP1	Variation Ln(1+G(P1))
	P0	P1	G(P1)	P0	P1	G(P1)	QUIBB 2006	ECVMB 2103/14				
Province												
Bubanza	0,699	0,352	0,270	0,630	0,235	0,313	0,312	0,194	-0,475	-0,104	-0,404	0,033
Bujumbura rural	0,630	0,310	0,281	0,432	0,123	0,331	0,250	0,071	-1,263	-0,377	-0,924	0,038
Bururi	0,476	0,218	0,319	0,570	0,197	0,307	0,137	0,147	0,070	0,180	-0,101	-0,009
Cankuzo	0,755	0,407	0,272	0,779	0,339	0,244	0,391	0,329	-0,174	0,031	-0,183	-0,022
Cibitoke	0,664	0,353	0,27	0,599	0,245	0,308	0,298	0,192	-0,439	-0,103	-0,365	0,029
Gitega	0,675	0,361	0,263	0,79	0,319	0,293	0,308	0,326	0,057	0,157	-0,124	0,023
Karusi	0,865	0,498	0,232	0,74	0,303	0,283	0,531	0,288	-0,612	-0,156	-0,497	0,041
Kayanza	0,703	0,382	0,265	0,771	0,329	0,256	0,340	0,319	-0,064	0,092	-0,149	-0,007
Kirundo	0,783	0,499	0,212	0,762	0,339	0,28	0,474	0,331	-0,359	-0,027	-0,387	0,055
Makamba	0,571	0,270	0,294	0,638	0,208	0,306	0,199	0,173	-0,141	0,111	-0,261	0,009
Muramvya	0,722	0,392	0,255	0,574	0,153	0,369	0,355	0,120	-1,083	-0,229	-0,941	0,087
Muyinga	0,772	0,438	0,234	0,847	0,344	0,279	0,417	0,373	-0,113	0,093	-0,242	0,036
Mwaro	0,596	0,282	0,289	0,5	0,165	0,319	0,217	0,109	-0,689	-0,176	-0,536	0,023
Ngozi	0,737	0,448	0,233	0,554	0,202	0,343	0,407	0,150	-0,996	-0,285	-0,797	0,085
Rutana	0,681	0,364	0,245	0,685	0,279	0,32	0,309	0,252	-0,202	0,006	-0,266	0,058
Ruyigi	0,825	0,492	0,225	0,84	0,367	0,259	0,497	0,388	-0,248	0,018	-0,293	0,027
Bujumbura-Mairie	0,174	0,072	0,368	0,205	0,064	0,378	0,017	0,018	0,053	0,164	-0,118	0,007
Milieu de résidence												
Urbain	0,202	0,091	0,341	0,276	0,092	0,373	0,025	0,035	0,347	0,312	0,011	0,024
Rural	0,703	0,386	0,258	0,688	0,269	0,301	0,341	0,241	-0,349	-0,022	-0,361	0,034
Typologie du ménage												
Unipersonnel	0,514	0,269	0,296	0,193	0,06	0,42	0,179	0,016	-2,389	-0,980	-1,500	0,091
Couples sans enfant	0,333	0,126	0,126	0,301	0,096	0,396	0,047	0,040	-0,158	-0,101	-0,272	0,215
Couples avec enfants	0,700	0,38	0,38	0,712	0,279	0,297	0,367	0,258	-0,354	0,017	-0,309	-0,062
Monoparental nucléaire	0,747	0,438	0,438	0,640	0,249	0,321	0,470	0,211	-0,804	-0,155	-0,565	-0,085
Monoparental élargi	0,663	0,382	0,382	0,635	0,254	0,288	0,350	0,208	-0,522	-0,043	-0,408	-0,070
Famille élargie	0,578	0,311	0,311	0,489	0,181	0,327	0,236	0,117	-0,696	-0,167	-0,541	0,012
Niveau d'instruction du CM												
Aucun	0,69	0,388	0,253	0,748	0,302	0,295	0,335	0,293	-0,137	0,081	-0,251	0,033
Primaire	0,674	0,361	0,265	0,621	0,228	0,31	0,308	0,185	-0,506	-0,082	-0,460	0,035
Secondaire	0,208	0,09	0,332	0,469	0,165	0,326	0,025	0,103	1,415	0,813	0,606	-0,005
Supérieur	0,130	0,078	0,104	0,045	0,015	0,311	0,011	0,001	-2,538	-1,061	-1,649	0,172
Pays	0,671	0,367	0,679	0,646	0,251	0,395	0,413	0,226	-0,603	-0,038	-0,380	-0,185

Globalement, les pauvres ont vu leur niveau de pauvreté diminué avec des écarts relatifs moyens au seuil de pauvreté de moins en moins importants. En d'autres termes, il y aurait de moins en moins de

pauvres monétairement en 2014 comparés à 2006. La baisse de 60,3% du logarithme de l'indice de SST résulte de la diminution simultanée du nombre de pauvres (3,8%) et des

inégalités entre les pauvres (18,5%) associée à une amélioration significative du niveau de vie monétaire de cette catégorie de la population. L'analyse de l'indice SST suivant les provinces montre que l'amélioration du niveau de vie monétaire a eu un impact positif dans les provinces de Muramvya, Bujumbura rural, Ngozi, Mwaro, Karusi, Bubanza, Cibitoke et Kirundo. Selon le milieu de résidence, il ressort une baisse du nombre des pauvres dans le milieu rural de 2,2% et des écarts au seuil de pauvreté de 36,1%, en dépit d'une aggravation des inégalités entre les pauvres de 3,4%. Paradoxalement, c'est dans le milieu urbain que les différentes composantes de l'indice SST se seraient dégradées avec davantage de pauvres (+31,2%) et ceux qui sont devenus les plus pauvres (+1,1%). En outre, l'indice indique une légère aggravation des inégalités parmi les pauvres urbains.

Quels profils socio-démographiques semblent les plus avoir tirés profit des améliorations? Même, si tous les profils de ménages semblent avoir profité d'une amélioration de leur situation de pauvreté (captée par une variation négative du logarithme de l'indice SST), la baisse du nombre de pauvres est plus significative pour les ménages unipersonnels et, dans une moindre mesure, pour les ménages monoparentaux nucléaires et les familles élargies. L'impact positif du niveau d'instruction sur la pauvreté corrobore également une réalité désormais bien connue. En effet, en valeur absolue, la variation du logarithme de l'indice SST est d'autant plus grande que le niveau d'instruction du chef de ménage croît (+17,2%). *La baisse de la pauvreté de 2,5% observée entre 2006 et 2014 serait attribuable, en grande partie, à une meilleure redistribution de la richesse nationale (effet redistribution) (cf. tableau 19).* Nonobstant la

difficulté à identifier de manière précise les leviers de la redistribution, il se dégage que l'effet conjugué des mesures économiques et sociales mises en œuvre par les autorités nationales et les opportunités qu'ont pu saisir les ménages et les opérateurs économiques, ont contribué à une meilleure redistribution de la richesse produite dans le pays. Le développement des activités informelles s'inscrit également dans cette dynamique qu'il convient, toutefois, de mutualiser.

L'analyse de la décomposition de la variation de la pauvreté (au sens de Datt et Ravallion, cf. tableau 20) montre que cette variation résulte à la fois d'un effet redistribution (-32%), d'un effet croissance (+12%) et d'une série d'autres facteurs résiduels (+17,6%). Ces trois effets ont joué simultanément à la baisse de la pauvreté dans les provinces de Bujumbura rural (-19,8%), de Ngozi (-18,3%), de Muramvya (-14,8%) et de Karusi (-12,6%). Aucune province du pays n'a bénéficié des effets simultanés positifs ou négatifs des trois facteurs. Bien au contraire, dans les provinces où la pauvreté se serait aggravée de façon plus notable (Gitega, Bururi, Muyinga, Makamba, Kayanza, Bujumbura mairie, Cankuzo), il se dégage un accroissement plus significatif des effets de redistribution par rapport, soit à ceux des revenus ou à ceux des autres facteurs résiduels.

L'analyse des données selon le milieu de résidence montre que, globalement, dans le milieu urbain, les effets positifs de la redistribution (-19,1%) et ceux des autres facteurs (-9,1%) ont été largement compensés par les effets revenus (+35,7%). A contrario, dans le milieu rural, la conjugaison des effets revenus (+7,2%) et des autres facteurs (+9,2%) n'a pas suffi à contrebalancer des plus importants effets de la redistribution (-17,9%).

Tableau 19 : Décomposition de la variation de la pauvreté suivant l'approche Datt & Ravallion par milieu de résidence

	Ratio de pauvreté (%)		Variation absolue de la pauvreté (%)	Période de référence : 2006		
	QUIBB 2006	ECVMB 2013/2014		Seuil de pauvreté : 475 595 FBU/An/équivalent adulte		
				Effet croissance (%)	Effet redistribution (%)	Résidu (%)
Provinces						
Bubanza	69,9 (0,026)	63,0 (0,030)	-6,9 (0,040)	7,2 (0,028)	-26,5 (0,059)	12,4 -
Bujumbura rural	63,0 (0,025)	43,2 (0,033)	-19,8 (0,041)	-6,9 (0,041)	-11,8 (0,051)	-1,1 -
Bururi	47,6 (0,025)	57,0 (0,032)	9,4 (0,040)	23,2 (0,030)	-34,2 (0,035)	20,4 -
Cankuzo	75,5 (0,024)	77,9 (0,023)	2,5 (0,033)	0,6 (0,018)	-0,7 (0,024)	2,5 -
Cibitoke	66,4 (0,024)	59,9 (0,033)	-6,5 (0,041)	8,3 (0,030)	-30,0 (0,056)	15,2 -
Gitega	67,5 (0,019)	79,0 (0,022)	11,6 (0,029)	15,6 (0,021)	-36,6 (0,046)	32,6 -
Karusi	86,5 (0,018)	73,9 (0,026)	-12,6 (0,032)	-7,0 (0,043)	-2,5 (0,030)	-3,1 -
Kayanza	70,3 (0,022)	77,1 (0,024)	6,8 (0,032)	13,9 (0,020)	-35,6 (0,077)	28,6 -
Kirundo	78,3 (0,019)	76,2 (0,027)	-2,2 (0,033)	2,0 (0,025)	-7,3 (0,049)	3,1 -
Makamba	57,1 (0,031)	63,8 (0,033)	6,8 (0,045)	17,3 (0,038)	-33,3 (0,092)	22,7 -
Muramvya	72,2 (0,025)	57,4 (0,033)	-14,8 (0,041)	-3,2 (0,038)	-2,4 (0,061)	-9,2 -
Muyinga	77,2 (0,020)	84,7 (0,021)	7,6 (0,029)	3,1 (0,025)	-6,2 (0,079)	10,6 -
Mwaro	59,6 (0,029)	50,0 (0,031)	-9,5 (0,042)	-0,4 (0,041)	-7,8 (0,065)	-1,3 -
Ngozi	73,7 (0,019)	55,4 (0,030)	-18,3 (0,036)	-2,9 (0,025)	-11,7 (0,041)	-3,7 -
Rutana	68,1 (0,027)	68,5 (0,029)	0,5 (0,040)	11,4 (0,020)	-30,7 (0,063)	19,8 -
Ruyigi	82,5 (0,018)	84,0 (0,021)	1,5 (0,028)	-2,9 (0,028)	4,7 (0,023)	-0,3 -
Bujumbura-Mairie	17,4 (0,016)	20,5 (0,020)	3,1 (0,026)	33,8 (0,024)	-17,1 (0,016)	-13,7 -
Milieu de résidence						
Urbain	20,2 (0,014)	27,6 (0,015)	7,5 (0,020)	35,7 (0,021)	-19,1 (0,014)	-9,1 -
Rural	70,3 (0,006)	68,8 (0,008)	-1,5 (0,010)	7,2 (0,008)	-17,9 (0,018)	9,2 -
Pays	67,1 (0,0059)	64,6 (0,0074)	-2,5 (0,0095)	12,0 (0,0077)	-32,0 (0,018)	17,6 -

Chapitre VIII. DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ EN 2014

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la pauvreté en la mettant en relation avec les caractéristiques du ménage et celles du chef de ménage. L'unité d'analyse est le ménage avec deux indicateurs de bien-être : pauvreté monétaire (dépense annuelle par équivalent adulte) et pauvreté non monétaire (indice composite des conditions de vie). Notons que ces indicateurs ont été définis et calculés dans les précédents chapitres.



8.1. Choix de la méthode d'estimation

L'objectif des modèles dichotomiques consiste à expliquer l'occurrence ou non d'un événement en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observées chez les individus de l'échantillon. Il est question de calculer la probabilité d'être pauvre ou non à partir de caractéristiques sociales, démographiques, économiques et géographiques des ménages à l'aide du modèle économétrique spécifié (Encadré 8). Les variables retenues sont d'ordre géographique, économique, démographique, ainsi que patrimonial :

- a) Les variables géographiques regroupent le milieu de résidence, la province et le statut migratoire. Elles permettent de cerner l'impact de la sphère géographique sur la pauvreté.
- b) Les variables économiques concernent la branche d'activité, la catégorie socioprofessionnelle comme facteur important du revenu et donc de la dépense.

- c) Les variables de conditions de vie retenues sont l'accès à l'eau, l'électricité et le statut de logement. Elles permettent de cerner l'impact des infrastructures sociales sur la pauvreté.
- d) Les variables démographiques sont l'âge du chef de ménage, la taille du ménage en unité de consommation, le ratio de dépendance (enfants de moins de 14 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans), le niveau d'éducation et le sexe du chef de ménage. L'introduction de l'âge du chef de ménage facilite l'analyse en termes de génération. Quant à la taille, elle permet de prendre en compte les économies d'échelle dans la consommation de biens collectifs. Le niveau d'éducation du chef de ménage est positivement corrélé avec le niveau de vie et, par conséquent, avec le statut du ménage par rapport au phénomène de la pauvreté. Le sexe du chef de ménage est retenu pour répondre à la différence spécifique induite sur le niveau de vie des ménages et à la problématique du genre.

Encadré 6 : Description du modèle Logit

Lorsque la variable à expliquer (dépendante) est une variable binaire, le modèle linéaire ne peut pas être utilisé car il n'est pas adapté. Plus souvent, il est fait recours à une estimation *probit* ou *logistique* ou à un modèle *log linéaire*. Il convient de noter que les estimations à partir de l'ajustement logistique donnent de meilleurs estimateurs qui tiennent compte des valeurs aberrantes. En effet, l'ajustement tend à attribuer une probabilité plus forte aux événements extrêmes que la distribution normale. De plus, l'interprétation des paramètres associés aux variables explicatives est plus simple.

La fonction de répartition de la loi logistique s'écrit :

$$F(z) = \frac{e^z}{1 + e^z}$$

Si l'on désigne par Y_i la variable dépendante prenant la valeur 0 et 1, et X_i la variable indépendante ou explicative, alors le modèle logit s'écrit :

$$P(Y_i = 1 | X_i = x_i) = \frac{e^{x_i^T \beta}}{1 + e^{x_i^T \beta}}$$

Les effets marginaux mesurent la sensibilité de la probabilité de l'évènement $y_i=1$ par rapport à des variations dans les variables explicatives x_i . Au-delà des différences entre les lois logistiques et normales, il existe certaines propriétés du modèle logit qui sont utiles pour l'interprétation économique des résultats d'estimations des paramètres β associés aux variables explicatives. Si l'on note $p_i = \text{Prob}(y_i=1) = \Lambda(x_i, \beta)$, étant donné que la définition de la loi logistique précédente, on déduit

$$c_i = \frac{p_i}{1-p_i} = e^{x_i \beta}$$

appelée cote ou odds ratio pour un individu i . Si ce rapport est égal à c_i pour un individu, cela signifie qu'il y a c_i fois de chance que l'évènement associé au code $y_i=1$ se réalise qu'il ne se réalise pas. La vraisemblance en économétrie est définie comme la probabilité jointe d'observer un échantillon étant donné les paramètres du processus ayant généré les données.

8.2. Présentation des résultats

Le tableau 20 donne les coefficients et les effets marginaux associés à chaque modalité (variable) par rapport à une modalité de référence. Par exemple, si le coefficient associé à une modalité est négatif, le passage de la modalité de référence à celle-ci réduit les risques d'être pauvre. Les effets marginaux, qui en découlent, donnent l'amplitude de la variation de la modalité par rapport à la situation de référence. Les résultats du modèle montrent que la plupart des effets des facteurs explicatifs de la pauvreté, pris en compte, sont statistiquement significatifs avec un intervalle de confiance de 95%. Seuls les résultats significatifs au seuil de 5% seront ainsi interprétés.

Les ménages ruraux au Burundi sont plus exposés aux risques d'être pauvres comparativement à ceux

du milieu urbain. Les coefficients de régression associés aux deux dimensions de la pauvreté montrent que le passage d'un ménage du milieu rural vers le milieu urbain, diminue, toutes choses étant égales par ailleurs, le risque qu'il devienne pauvre dans la dimension monétaire et non-monétaire, respectivement de 14,3% et 44,6%. Ces deux effets mettent en évidence que les privations en conditions de vie se posent également avec acuité, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

Les données montrent une baisse de la probabilité d'être pauvre lorsque l'on réside dans certaines Provinces qui offrent un meilleur cadre de vie en termes monétaires, comparé à celui de Bujumbura-Mairie. En effet, les provinces présentant des taux de pauvreté, en dessous de la moyenne nationale (64,6%) ont des coefficients négatifs,

traduisant ainsi une diminution des risques d'être pauvre monétairement par rapport à la ville de Bujumbura-Mairie. Il s'agit des provinces de : Bujumbura-Rural (-25,8%) ; Mwaro (-18,7%), Muramvya (-16%), Bubanza (-12,6%), Ngozi (-10,6%), Bururi (-8,8%) et Makamba (-7,7%). Par contre, le passage de Bujumbura-Mairie aux provinces affichant des taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale, se traduit par un accroissement du risque d'être pauvre monétairement. Parmi ces provinces, figurent Muyinga (+21,6%), Ruyigi (+17%), Gitega (+12,7%); Kayanza (+12%) et Cankuzo (+10%).

Au regard des privations en conditions de vie, les ménages vivant en dehors de Bujumbura-Marie sont davantage confrontés à des conditions de vie précaires. En effet, le passage d'un ménage de Bujumbura-Mairie vers les autres provinces augmente, de manière significative, la probabilité d'être pauvre en conditions de vie. Celle-ci varie de 8,8% (Bujumbura-Rural) à 33,5% (Ruyigi et Cankuzo).

Tableau 20: Déterminants de la pauvreté monétaire et non monétaire en 2014 (Régression Logit)

Facteurs explicatifs	Pauvreté monétaire				Pauvreté non monétaire			
	Coef.	P> z	dy/dx	P> z	Coef.	P> z	dy/dx	P> z
Milieu urbain (Réf Rur)	-0,58	0,00	-14,3%	0,00	-1,94	0,00	-44,6%	0,00
Province								
(Bujumbura-mairie)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Bubanza	-0,51	0,01	-12,6%	0,01	+1,49	0,00	25,9%	0,00
Bujumbura-rural	-1,06	0,00	-25,8%	0,00	+0,40	0,05	8,8%	0,03
Bururi	-0,36	0,05	-8,8%	0,05	+0,74	0,00	15,4%	0,00
Cankuzo	+0,44	0,02	+10,0%	0,01	+2,50	0,00	33,5%	0,00
Cibitoke	-0,18	0,31	-4,3%	0,32	+1,12	0,00	21,3%	0,00
Gitega	+0,56	0,00	+12,7%	0,00	+1,59	0,00	28,2%	0,00
Karusi	+0,11	0,54	2,6%	0,53	+2,10	0,00	32,1%	0,00
Kayanza	+0,53	0,00	+12,0%	0,00	+1,29	0,00	24,2%	0,00
Kirundo	+0,19	0,31	4,4%	0,30	+2,07	0,00	33,0%	0,00
Makamba	-0,31	0,09	-7,7%	0,10	+0,67	0,00	14,0%	0,00
Muramvya	-0,65	0,00	-16,0%	0,00	+1,18	0,00	22,0%	0,00
Muyinga	+1,03	0,00	+21,6%	0,00	+1,25	0,00	23,7%	0,00
Mwaro	-0,76	0,00	-18,7%	0,00	+1,26	0,00	23,2%	0,00
Ngozi	-0,43	0,01	-10,6%	0,01	+1,14	0,00	22,1%	0,00
Rutana	-0,13	0,47	-3,2%	0,48	+1,20	0,00	22,3%	0,00
Ruyigi	+0,78	0,00	+17,0%	0,00	+2,32	0,00	33,5%	0,00
Statut logement								
(Propriétaire)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Locataire	+0,05	0,65	1,2%	0,65	+0,24	0,06	5,4%	0,05
Hébergé	+0,33	0,17	7,8%	0,15	+0,26	0,36	5,8%	0,34
Accès à eau (Réf non)								
Accès élect. (Réf non)	-0,67	0,00	-16,5%	0,00	-1,48	0,00	-35,3%	0,00
Classe Age CM								
(35-54)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Moins de 20 ans	-0,32	0,49	-7,8%	0,49	+0,88	0,12	17,4%	0,05
20-24	-0,98	0,00	-24,0%	0,00	+0,33	0,06	7,3%	0,05
25-34	-0,74	0,00	-18,0%	0,00	+0,16	0,12	3,7%	0,12
Plus de 55 ans	-0,51	0,00	-12,6%	0,00	-0,18	0,11	-4,3%	0,12
Femme CM								
Migrant (réf non)	-0,14	0,12	-3,4%	0,12	-0,49	0,00	-11,6%	0,00
Statut matrimonial								
(En union)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Célibataire	+0,03	0,91	0,7%	0,91	-0,27	0,31	-6,5%	0,32
Divorcé/veuf	-0,05	0,70	-1,3%	0,70	+0,22	0,18	5,1%	0,17
Ratio dépendance								
0%	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Moins de 25%	1,16	0,00	23,2%	0,00	-0,56	0,03	-13,7%	0,04
25-49%	0,97	0,00	21,5%	0,00	+0,11	0,47	2,4%	0,47
50-74%	1,39	0,00	32,7%	0,00	+0,34	0,01	7,8%	0,01
Plus 75%	1,15	0,00	23,8%	0,00	+0,50	0,01	11,0%	0,00
Niveau d'instruction								
(Secondaire)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Sans	+0,45	0,00	10,8%	0,00	+0,13	0,23	3,0%	0,24
Primaire	-0,36	0,00	-8,9%	0,00	-0,66	0,00	-15,7%	0,00
Branche d'activité								
(Primaire)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Industrie	-0,10	0,56	-2,3%	0,56	-0,73	0,00	-17,9%	0,00
Commerce	-0,94	0,00	-23,0%	0,00	-1,06	0,00	-26,0%	0,00
Services	-0,99	0,00	-24,3%	0,00	-1,33	0,00	-32,0%	0,00
Non déclaré	-0,09	0,51	-2,3%	0,51	-0,05	0,76	-1,2%	0,77
Statut dans activité								
(Actif occupé)	(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)		(Réf.)	
Chômeur	-0,23	0,48	-5,7%	0,48	-0,26	0,51	-6,2%	0,52

L'accès aux principaux services sociaux de base contribue à faire baisser la probabilité d'être pauvre. Les ménages ayant plus de possibilités d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, entre autres) ont une probabilité plus faible d'être pauvre comparés à ceux qui ont plus de difficultés d'y accéder. Ce constat est valable aussi bien pour la pauvreté monétairement que non monétaire.

Le sexe du chef de ménage induit des risques différentiels sur la pauvreté monétaire. Le risque d'être pauvre diminue significativement (-12,5%) pour la dimension monétaire lorsqu'un ménage est dirigé par une femme. Cette différence n'est pas significative en ce qui concerne la dimension non monétaire. Ce résultat pourrait s'expliquer par la tendance des femmes à être plus rationnelles par rapport aux hommes lorsqu'elles sont chefs de ménage.

La charge sociale des ménages, mesurée par le ratio de dépendance, grève leur niveau de vie. Il en résulte que la probabilité d'être pauvre est d'autant plus grande que le ratio de dépendance augmente.

Une corrélation négative entre le niveau d'instruction et la probabilité d'être pauvre. Les résultats montrent que, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus la probabilité que ce dernier soit pauvre baisse. Ainsi, la probabilité d'être pauvre baisse de 10,8%, lorsqu'on passe d'une chef de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction à celui ayant le niveau d'études secondaire et plus. Toutefois, les chefs de ménage justifiant d'un niveau d'instruction primaire ont, en moyenne, toutes choses étant égales par ailleurs, une probabilité plus faible d'être pauvre que des chefs bénéficiant

d'un niveau d'études secondaire ou plus. Ce résultat pourrait s'expliquer par un effet d'échantillonnage. En effet, peu de chefs de ménage ont un niveau d'études secondaire ou plus dans cette enquête.

De meilleures conditions de vie monétaire pour les chefs de ménages opérant dans les activités non agricoles. Comparativement aux ménages opérant dans les activités du secteur primaire, ceux du secteur non agricoles (excepté le secteur industriel pour cause de données non significatifs) ont systématiquement une probabilité plus faible d'être pauvres. Ce résultat confirme les conditions de vie relativement moins bonnes des actifs opérant dans le secteur primaire par rapport à ceux intervenant dans les secteurs non agricoles.

Un impact mitigé de l'âge du chef de ménage sur la probabilité d'être pauvre. L'analyse de l'impact de l'âge du chef de ménage, qui est faite en référence aux actifs de la tranche de 35-54 ans, montre que toutes les autres classes d'âges présentent de faibles probabilités d'être pauvres. En effet, les chefs de ménage de la classe de référence sont les plus actifs sur le marché de travail et font face davantage à de charges sociales.



Enseignements

- ☛ *Sur la base du contexte de l'enquête et de ses résultats, trois importants enseignements méritent d'être mis en exergue.* La disponibilité des outils méthodologiques pour la collecte des données de base est indispensable pour les besoins d'analyses cohérentes et détaillées des conditions de vie des ménages. Le questionnaire utilisé pour l'enquête de 2014, quoique riche, pourrait être renforcé sur divers aspects afin de mieux tenir compte du contexte économique et social du Burundi. Il est donc nécessaire, pour les éditions prochaines, d'ajouter des modules supplémentaires, en lien avec les orientations de la politique nationale. Il s'agit notamment :
 - Bétails possédés par les ménages (type et nombre de bétail possédé, effectif affecté à l'autoconsommation et à la vente, etc.) ;
 - Agriculture, pisciculture, pêche et exploitation forestière (effectif de ménages impliqués dans chacune de ces activités, superficie de leur exploitation et effectif d'individus y travaillant, statut d'occupation de la terre exploitée, mode de valorisation de l'exploitation en relation avec les conditions de vie, etc.) ;
 - Principaux produits agricoles exploités par les ménages (type de productions agricoles exploitées et leur taille) ;
 - Migration et mobilité spatiale des individus;
 - Accès aux services sociaux de base (marché public, accès à la source d'eau potable la plus proche, accès à la gare routière la plus proche, accès à l'électricité, accès à l'école primaire/secondaire la plus proche, accès à une structure sanitaire -centre de santé, hôpital, poste de santé, pharmacie la plus proche, etc.) en termes de distance à parcourir et de temps à mettre;
 - Transferts reçus (en espèce ou en nature) par les ménages ;
 - Divers modules complémentaires (accès au capital financier et social, démocratie, gouvernance, pauvreté subjective) ;
 - Entreprises individuelles non agricoles pour les individus de 15 ans et plus.
- ☛ *La nécessité de réaliser, sur une base régulière, des enquêtes nationales auprès des ménages de manière à disposer d'une base de données actualisée permettant d'évaluer le profil et la perception de la pauvreté.* Ces enquêtes pourraient être réalisées tous les cinq (5) ans sur l'ensemble du territoire. L'irrégularité actuelle de celles-ci, du fait des contraintes de financement, constitue un handicap majeur pour une meilleure compréhension de la pauvreté. L'ECVMB-2013/2014, qui est plus détaillée, a montré le potentiel d'analyse qu'une telle opération permet de faire afin de mieux cerner les dotations des ménages en lien avec leur niveau de vie.
- ☛ *Un système d'information pour la réduction de la pauvreté (SIRP) renforcé s'avère être un outil indispensable.* Ce système sera décliné avec ses différentes composantes (suivi de la pauvreté, cadre des dépenses à moyen terme, suivi-évaluation et l'impact des projets, programmes et politique. La programmation

périodique des principales opérations statistiques telle que prévue dans la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) devrait permettre d'alimenter régulièrement ce système d'information et de fournir au pays des séries d'informations fiables et à jour pour le suivi et l'évaluation des conditions de vie des ménages. À cet égard, il s'avère important de poursuivre la mise œuvre du programme de renforcement des capacités institutionnelles de l'ISTEEBU et de finaliser la mise en place du schéma directeur d'informatisation de la statistique tenant en compte les nouvelles technologies de l'information (TIC).

Recommandations

- ☛ *Soutenir une meilleure redistribution des fruits de la croissance économique en vue de renforcer sa dimension inclusive*

L'objectif de croissance économique n'étant pas une fin en soi, il est tout aussi important de veiller à renforcer son caractère redistributif. A cet égard, le renforcement des programmes des filets sociaux et de sécurité constitue une des voies les plus appropriées pour soulager les conditions de vie des populations les plus démunies.

- ☛ *Poursuivre le soutien au développement du secteur primaire*

Globalement, les résultats de l'enquête montrent que la majorité des ménages opérant dans le secteur primaire figure dans la catégorie de la population la plus affectée par la pauvreté sous toutes ses dimensions (monétaire et non monétaire). Le soutien au secteur primaire passerait par un programme actif de renforcement de la productivité agricole, un développement des infrastructures et des capacités des opérateurs du monde rural.

- ☛ *Tirer un meilleur profit de la dynamique propre aux activités du secteur informel*

Les résultats des différentes phases de l'ECVMB-2013/2014 ont montré une contribution importante du secteur informel, notamment, dans la création des emplois et de la richesse nationale. Le dynamisme de ce secteur est perceptible particulièrement dans

le commerce, l'industrie artisanale et les services. Aussi, la compréhension de sa nature, à travers des travaux analytiques, devrait-elle permettre de mieux répondre aux besoins et aux attentes de ce secteur, de manière à proposer des réponses adaptées à ses spécificités.

- ☛ *Renforcer davantage les infrastructures et promouvoir le développement des pôles économiques régionaux*

Les résultats ont mis également en évidence une grande disparité régionale du développement des infrastructures entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, il est crucial d'accorder une priorité au développement régional en renforçant la décentralisation et en valorisant les avantages comparatifs de chaque province. La promotion du développement local permettra également de prévenir l'exode des populations, notamment, des provinces les plus pauvres vers celles qui sont économiquement plus prospères.

- ☛ *Investir davantage dans le renforcement du capital humain*

Le caractère sélectif de l'accès au marché du travail formel est contraint par la faiblesse des dotations en capital humain de la grande majorité des ménages. En effet, les résultats montrent, par ailleurs, une corrélation positive entre la rentabilité économique des unités de production informelle (UPI) et le

niveau d'instruction du chef de l'UPI. Il importe de mettre en œuvre un programme global de valorisation de la main d'œuvre potentielle et/ou effective en investissant dans un meilleur recadrage de la formation initiale en l'adaptant aux besoins du marché et en renforçant les capacités de gestion des actifs occupés (formation qualifiante, etc.). Cette orientation est d'autant plus pertinente que le Burundi est un pays fragile dont les ressources humaines ont été durement affectées par les crises socio-politiques observées dans le passé.

Mieux valoriser le rôle économique et social des femmes

Les résultats montrent une probabilité plus faible d'être pauvre monétairement pour les ménages gérés par des femmes. L'amélioration du niveau d'instruction des femmes, mais aussi de leur pouvoir économique et social, est de nature à renforcer les conditions de vie des ménages dont elles ont la charge. Afin d'amplifier cet impact potentiel sur les conditions de vie, il convient d'investir dans un programme de communication pour le pour le changement de comportement (CCC) et planification familiale afin d'atténuer les blocages et préjugés défavorables à une meilleure contribution de la femme à la vie économique

et sociale du pays.

☛ *Promouvoir et/ou encourager l'entrepreneuriat dans le pays*

Les résultats sur le dynamisme des chefs d'unités de production informelles témoignent de la propension du nombre acteurs économiques nationaux à s'engager dans les activités génératrices de revenus. Ils confirment ainsi que, face à l'adversité, bon nombre d'individus sont susceptibles de se prendre en charge. Il convient alors de tirer profit de ce facteur et, à travers des programmes de promotion de la très petite entreprise (TPE), stimuler l'entrepreneuriat individuel et ainsi favoriser l'auto-emploi. Cela pourrait, entre autres, passer par une plus grande flexibilité et plus d'incitations à investir directement qui devraient être formulées dans les cadres réglementaires et juridiques, à travers des appuis plus formels à de telles initiatives (appui financier et/ou facilités d'accès au crédit, encadrement des projets d'investissement, plus grande communication sur cette nouvelle orientation de l'action publique, etc.).



CONCLUSION

Selon l'ECVMB-2013/2014, le taux de pauvreté monétaire individuelle est de 64,6% dans la population totale contre 67,1%, en 2006.

La pauvreté a ainsi baissé de 2,5 points de pourcentage entre 2006 et 2014.

L'analyse des données sur les conditions de vie des ménages a montré que : (i) la pauvreté monétaire au niveau de la population est prédominante dans le milieu rural (68,8%) par rapport au milieu urbain (27,6%) ; (ii) les ménages dirigés par les femmes sont globalement moins pauvres monétairement que ceux qui le sont par des hommes (61% contre 65,3%) ; (iii) les chefs de ménages travaillant dans

le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, sylviculture, pisciculture) sont nettement plus pauvres (71,3%) que ceux exerçant dans le secteur de l'industrie (60,2%), dans les activités commerciales (34,3%) et des services (28%).

La pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie sont étroitement liées. L'analyse simultanée des deux dimensions de la pauvreté montre que seulement 21% des ménages ne sont pas touchés par le phénomène et vivent dans des conditions globalement acceptables. Autrement dit, 79% des individus au Burundi vivent dans des ménages pauvres ou vulnérables.

L'étude a clairement mis en évidence une corrélation négative entre la pauvreté monétaire et plusieurs variables telles que : le niveau d'instruction du chef de ménage, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, la scolarisation, le niveau de salarisation, etc. Elle a également montré l'existence d'une corrélation positive entre la pauvreté et la taille du ménage, le niveau de morbidité et celui de la malnutrition. De même, l'étude a mis en évidence l'existence d'une forte relation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie.

La décomposition de la variation de la pauvreté entre 2006 et 2014 a montré que la baisse du taux de pauvreté est principalement due à une meilleure redistribution des fruits de la croissance qui a été davantage plus inclusive. La croissance peut donc être qualifiée ainsi de pro-pauvres (au sens d'*Osmani*). De même, l'amélioration globale de la situation des pauvres s'est accompagnée d'une atténuation des écarts de niveau de vie par rapport au seuil de pauvreté et de la baisse significative des inégalités entre les différentes catégories de populations. Cette évolution qualitative de croissance devrait être soutenue et renforcée lors la conception et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales visant à réduire la pauvreté.

Même si l'ECVMB-2013/2014 a permis de disposer des indicateurs pertinents et utiles permettant de mieux cerner le profil des pauvres et d'analyser la dynamique de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, devrait davantage investir dans le renforcement et la consolidation du système d'information sur la pauvreté. Il s'agit de faciliter le suivi-évaluation des politiques mises en œuvre, ce qui permettra également d'alimenter, en données économiques et sociales, les futurs programmes de développement du Burundi.

BIBLIOGRAPHIE

- ALI, A.G.A and E. THORBECKE 1998: "The State and Path of Poverty in Africa", Paper presented at the Bi-Annual Workshop of the African Economic Research Consortium, May, Nairobi
- ATKINSON, A., 1987: "On the Measurement of Poverty", *Econometrica*, 55, pp. 749-764
- BANQUE MONDIALE, 2001 : "Combattre la pauvreté", Rapport sur le Développement dans le Monde 2000/2001, Éditions Eska pour la Banque mondiale, Paris
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2012 : "Document de Stratégie Pays DSP 2012-16 pour le Burundi"
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2012, 2013, 2014 : "Perspectives économiques africaine – Rapport sur le Burundi"
- BOURGUIGNON, F., 2002: "The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods", Working Paper No 2002-03, DELTA, Paris
- BOURGUIGNON, F., 2004: "Le triangle pauvreté - croissance - inégalités", *Afrique contemporaine* 2004/3 (n° 211), p. 29-56
- CHEN, S. and M. RAVALLION, 1997: "What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Distribution and Poverty", *World Bank Economic Review*, vol. 11 2, pp. 357-82
- CHEN, S., G. DATT and M. RAVALLION 1993: "Is poverty increasing in the developing world?" Policy Research Department, WPS 1146, World Bank
- Congo, 2006: "Profil de pauvreté au Congo", Rapport d'analyse
- Centre Universitaire de Recherche et de Développement Economique (CURDES), 2006 : "Enquête QUIBB2006", Rapport d'analyse, Université du Burundi
- DICKES P. 1992 : "Pauvreté en termes de conditions d'existence", document de l'ADEPS, Nancy
- DOLLAR, D. and A. KRAAY 2000: "Growth is good for the poor", Working Paper No 2587, April, World Bank, Washington D.C.
- DUCLOS, J.-Y., A. ARAAR et C. FORTIN, "DAD: A Software for Distributive Analysis/Analyse Distributive", MIMAP program, International Development Research Center, Government of Canada, and CRÉFA, University
- FOSTER, J., J. GREER et E. THORBECKE, 1984: "A class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, vol. 3, 88, pp. 215-251
- GOVERNEMENT DU BURUNDI, 2005 : "Enquête à Indicateurs Multiples MICS "
- GOVERNEMENT DU BURUNDI, 2012 : "Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté – CSLP II"
- GOVERNEMENT DU BURUNDI, 2013, 2014 : "Rapport de suivi de mise en œuvre du CSLP II"
- GOVERNEMENT DU BURUNDI, 2014 : "États Généraux de l'Agriculture et de l'élevage EGAE", Rapport Général, Bujumbura, juin 2014. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
- GREER, J. and E. THORBECKE, 1986: "Food poverty profile applied to Kenyan small holders", *Economic Development and Cultural Change*, 35 1, pp. 115-141
- GREER, J. and E. THORBECKE 1986: "A methodology for measuring food poverty applied to Kenya", *Journal of Development Economics*, 24, pp. 59- 74
- KAKWANI, N., 2001: "A Note on Growth and Poverty Reduction", Mimeo, Asian Development Bank
- LACHAUD, J.-P., 1997 : "Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne : analyse comparative, Bordeaux", DT/ 11, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement Laval
- NSABIMANA J.C., NDAYISHIMIYE N., KWIZERA C. et BEKO A., 2013 : "Pauvreté monétaire versus non-monétaire au Burundi"

- RAVALLION, M., 1992: "Poverty: A Guide to Concepts and Methods", LSMS Working Paper 88, World Bank, Washington DC
- RAVALLION, M., 1996: "Comparaison de la pauvreté: Concepts et méthodes", LSMS Working Paper No 122. World Bank, Washington, D.C.
- RAVALLION, M., 1998: "Poverty lines in theory and practice". AERC Working Papers, CR-2-2
- RAVALLION, M. and B. BIDANI, 1994: "How robust is a poverty profile?" World Bank Economic Review, vol. 8, no.1, pp. 75–101
- RAVALLION, M. and G. DATT, 1992: "Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures. A Decomposition with Application to Brazil and India in the 1980s", World Bank LSMS Working Paper 83
- PNUD, 2013: "Rapport sur le développement humain 2013 au Burundi"
- TOWNSEND, P., 1979: "Poverty in the United Kingdom", London, Allen Lane and Penguin Books
- UNICEF, 2009 : "Etude Nationale sur la Pauvreté de l'Enfant et les Disparités au Burundi"
- USAID/UNICEF/BAD/FAO, 2014 : "Analyse globale de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la vulnérabilité au Burundi"
- VODOUNOU C., 2011: "Pauvreté multidimensionnelle au Burundi", Analyse fondée sur les données du Recensement Général de la Population de 2008 et de l'enquête QUIBB de 2006, Tome 5, analyse des résultats du RGPH 2008, ISTEEBU

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population selon le sexe du chef de ménage et le type de ménage

	Sexe du chef de ménage		Typologie de ménage						Total
	Masculin	Féminin	Uni personnel	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Monoparental nucléaire	Monoparental élargi	Famille élargie	
Provinces									
Bubanza	85,0	15,0	1,0	68,2	0,8	8,0	4,6	17,5	100,0
Bujumbura rural	79,3	20,7	0,6	58,3	1,2	10,6	7,1	22,1	100,0
Bururi	85,6	14,4	0,7	65,0	,8	9,3	5,2	19,0	100,0
Cankuzo	79,8	20,2	0,6	65,0	1,6	12,4	6,3	14,1	100,0
Cibitoke	87,2	12,8	1,0	65,7	1,7	6,8	4,0	20,9	100,0
Gitega	82,4	17,6	1,9	68,9	2,6	9,5	5,4	11,7	100,0
Karusi	82,0	18,0	1,3	67,6	2,1	11,5	3,8	13,7	100,0
Kayanza	78,1	21,9	1,0	64,8	1,3	13,1	5,0	14,8	100,0
Kirundo	84,7	15,3	1,7	68,5	1,1	8,8	5,3	14,6	100,0
Makamba	82,1	17,9	1,3	61,0	1,4	11,7	1,8	22,7	100,0
Muramvya	75,6	24,4	,7	65,7	1,3	16,2	6,4	9,6	100,0
Muyinga	84,8	15,2	1,7	74,0	1,6	7,8	5,5	9,4	100,0
Mwaro	65,4	34,6	1,5	51,3	1,8	20,8	8,5	16,1	100,0
Ngozi	83,1	16,9	1,2	64,5	2,2	9,1	4,7	18,3	100,0
Rutana	85,6	14,4	1,3	75,8	1,3	5,9	3,3	12,4	100,0
Ruyigi	83,9	16,1	1,2	73,1	2,1	9,4	4,3	9,9	100,0
Bujumbura mairie	82,4	17,6	2,5	29,3	0,8	6,7	12,0	48,7	100,0
Milieu de résidence									
Urbain	82,1	17,9	2,1	35,9	,9	7,2	10,9	42,9	100,0
Rural	82,2	17,8	1,2	67,3	1,6	10,3	4,8	14,7	100,0
Pays	82,2	17,8	1,3	64,1	1,5	10,0	5,5	17,6	100,0

Annexe 2 : Indicateurs d'accès à l'éducation selon province

	Niveau d'instruction			Taux brut de scolarisation		Taux net de scolarisation	
	Sans niveau	Primaire	Niveau secondaire & +	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Bubanza	55,6	40,9	3,5	113,2	46,0	89,7	32,1
Bujumbura-Rural	37,8	54,3	7,9	105,6	73,8	86,7	52,9
Bururi	38,5	49,2	12,3	118,0	72,2	90,8	53,1
Cankuzo	46,6	48,0	5,4	91,3	43,1	71,6	27,5
Cibitoke	45,6	48,5	5,9	104,5	41,6	80,3	33,1
Gitega	43,1	51,0	5,9	110,6	57,3	86,2	44,9
Karusi	47,7	47,5	4,8	98,6	48,1	82,8	39,4
Kayanza	46,7	48,1	5,2	109,6	52,3	83,6	38,3
Kirundo	52,9	43,1	4,0	105,1	33,8	78,5	20,8
Makamba	42,1	48,7	9,2	114,1	55,6	87,6	41,3
Muramvya	40,2	53,8	6,0	121,4	61,5	92,1	40,2
Muyinga	52,6	43,6	3,8	103,4	51,4	86,9	42,0
Mwaro	39,7	48,6	11,7	114,4	78,7	86,8	58,0
Ngozi	50,0	44,2	5,8	108,3	47,6	78,3	32,2
Rutana	48,8	44,1	7,1	97,9	55,5	77,9	44,2
Ruyigi	48,6	49,2	2,2	105,2	28,9	76,9	21,6
Bujumbura-Mairie	20,3	43,3	36,4	103,5	108,8	83,3	60,3
Pays	44,5	47,4	8,1	107,6	57,2	83,7	40,9

Annexe 3 : Indicateurs liés à la santé par province

	Taux de morbidité				Fréquence des maladies		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Fièvre /malaria	Diarrhée	Vers intestinaux
Bubanza	28,0	21,8	19,1	25,2	66,7	5,6	8,9
Bujumbura-Rural	28,3	29,1	25,6	32,2	42,9	5,2	13,6
Bururi	25,7	21,5	19,4	24,0	44,4	7,5	23,5
Cankuzo	22,4	29,1	24,5	32,8	65,3	5,2	9,9
Cibitoke	43,4	44,8	44,0	45,4	67,3	4,0	9,9
Gitega	14,2	22,8	20,8	23,5	60,8	6,7	3,5
Karusi	26,9	39,6	35,9	42,3	67,0	4,3	10,0
Kayanza	22,5	25,0	22,7	26,6	62,2	7,7	9,3
Kirundo	29,2	43,4	40,7	45,4	70,3	4,1	13,0
Makamba	27,2	27,1	26,1	28,0	69,6	4,8	5,1
Muramvya	24,0	26,3	23,4	28,7	45,0	3,7	13,7
Muyinga	21,3	30,6	28,8	31,9	70,5	2,8	12,6
Mwaro	13,8	11,2	10,1	12,1	52,2	10,7	17,1
Ngozi	33,6	40,3	36,9	42,3	60,8	3,0	11,2
Rutana	29,4	29,6	27,2	31,7	62,2	6,0	9,1
Ruyigi	26,6	37,1	35,9	37,8	70,1	4,1	7,0
Bujumbura-Mairie	21,9		21,1	22,7	49,5	3,7	8,1
Pays	23,7	30,7	28	31,9	61,9	4,8	10,8

Annexe 4 : Indicateurs de malnutrition par province

	Taux de prévalence (malnutrition chronique sévère)	Taux de prévalence (malnutrition chronique modérée)	Taux de prévalence de la malnutrition aigüe (indice P/T et périmètre)	Taux des enfants bénéficiant de programme nutrition
Bubanza	31,1	24,8	4,9	5,5
Bujumbura-Rural	27,2	15,3	5,3	1,3
Bururi	29,4	17,1	7,6	20,9
Cankuzo	33,3	23,0	5,5	5,6
Cibitoke	28,3	18,8	5,8	4,1
Gitega	35,1	17,8	3,3	1,9
Karusi	30,7	23,2	5,3	5,6
Kayanza	28,5	28,1	2,0	2,0
Kirundo	27,8	20,1	5,0	2,9
Makamba	26,6	19,8	4,2	8,0
Muramvya	30,1	19,9	6,8	3,6
Muyinga	33,8	25,3	4,4	7,2
Mwaro	23,8	13,3	6,3	5,6
Ngozi	27,6	26,8	8,5	5,6
Rutana	38,9	15,4	6,0	7,4
Ruyigi	33,1	21,2	8,1	4,8
Bujumbura-Mairie	16,8	5,6	4,3	3,7
Pays	29,2	19,6	5,4	5,7

Annexe 5 : Indicateurs liés à la sécurité sociale par province

	Affiliation des actifs occupés à une organisation d'assurance maladie selon le secteur institutionnel					Taux d'adhésion des actifs occupés à un groupement à base communautaire	
	Administration publique	Entreprise publique	Entreprise privé formel	Entreprise privé informel	Ménage	Adhésion au groupement à base communautaire	Affiliation du groupement à une mutuelle de santé
Bubanza	34,8	100,0	0,0	13,5	0,0	5,2	8,8
Bujumbura-Rural	97,9	30,4	1,9	25,5	11,5	12,1	11,2
Bururi	83,7	74,8	0,0	17,2	5,8	8,1	6,5
Cankuzo	55,1	93,4	20,0	35,8	3,8	15,2	12,5
Cibitoke	69,5	72,8	17,2	27,7	15,0	7,5	1,7
Gitega	89,6	68,7	51,5	16,1	7,0	5,3	14,6
Karusi	97,8	92,5	34,6	17,7	0,0	4,5	8,8
Kayanza	98,6	100,0	42,7	17,7	17,6	11,3	6,3
Kirundo	81,8	97,7	50,0	24,0	2,9	16,2	16,4
Makamba	66,6	31,3	0,0	20,3	0,0	11,9	2,3
Muramvya	85,8	2,0	6,7	26,6	5,2	8,4	23,9
Muyinga	86,3	92,2	0,0	32,4	38,3	9,8	23,5
Mwaro	100,0	61,8	0,0	25,0	0,0	17,2	2,6
Ngozi	97,5	77,5	47,2	20,5	30,0	12,9	10,8
Rutana	74,9	39,7	50,0	29,0	30,8	11,5	10,0
Ruyigi	94,7	66,5	35,1	40,6	27,6	7,2	10,5
Bujumbura-Mairie	93,1	67,0	26,1	15,2	4,2	7,9	21,7
Pays	87,0	62,7	30,1	23,3	10,9	10,0	11,0

Annexe 6 : Indicateurs liés au marché de travail et chômage par province

	Taux d'activité élargi	Taux de chômage élargi	Type de chômeur		Temps mis pour recouvrer l'emploi en mois	
			Primo demandeur	Ancien actif	Primo demandeur	Ancien actif
Bubanza	83,3	0,2	76,3	23,7	39,8	139,5
Bujumbura-Rural	77,3	2,0	77,4	22,6	128,5	13,1
Bururi	73,5	4,0	92,4	7,6	41,1	126,3
Cankuzo	80,7	1,7	82,4	17,6	85,7	92,4
Cibitoke	82,4	1,1	67,5	32,5	38,2	3,4
Gitega	83,9	0,8	65,6	34,4	45,9	58,2
Karusi	84,2	2,1	57,9	42,1	32,6	5,9
Kayanza	79,9	2,1	73,6	26,4	99,2	41,6
Kirundo	84,7	1,5	72,2	27,8	56,5	9,4
Makamba	77,3	0,7	56,1	43,9	36,4	62,1
Muramvya	79,5	1,0	68,2	31,8	47,5	89,1
Muyinga	86,6	,1	66,2	33,8	102,3	16,9
Mwaro	72,2	2,3	92,1	7,9	68,6	17,0
Ngozi	80,6	1,2	77,3	22,7	53,0	98,6
Rutana	80,9	0,4	94,9	5,1	35,4	155,0
Ruyigi	85,5	1,0	73,5	26,5	9,5	15,8
Bujumbura-Mairie	62,2	20,0	56,7	43,3	49,1	61,1
Pays	79,7	2,4	67,5	32,5	56,6	53,6

Annexe 7 : Insertion et condition d'activité par province

	Indicateurs de l'insertion sur le marché du travail		Indicateurs des conditions d'activités sur le marché	
	Taux de salarisation	Taux de salarisation du secteur non agricole	Taux de sous-emploi lié à la durée	Taux de syndicalisation
Bubanza	2,0	21,4	40,5	1,1
Bujumbura-Rural	13,8	53,5	56,9	4,2
Bururi	12,2	63,8	41,6	3,2
Cankuzo	4,6	62,8	30,7	3,5
Cibitoke	7,5	35,1	72,9	5,9
Gitega	7,7	50,2	20,1	1,7
Karusi	3,0	65,4	19,8	1,3
Kayanza	4,6	27,8	50,4	2,5
Kirundo	3,2	37,4	70,9	5,4
Makamba	7,5	45,9	34,0	2,7
Muramvya	5,8	44,6	31,2	1,8
Muyinga	3,2	48,0	48,7	3,3
Mwaro	6,9	77,7	34,1	3,5
Ngozi	5,1	34,1	45,7	4,5
Rutana	4,9	65,7	22,6	4,3
Ruyigi	3,1	40,4	31,0	2,4
Bujumbura-Mairie	54,1	58,6	22,8	17,4
Pays	8,3	50,0	41,3	3,9

Annexe 8 : Répartition des ménages selon la source d'eau de boisson par province

	Robinet dans le logement ou dans la cour	Robinet à l'extérieur (chez le voisin, prive, camion-citerne)	Revendeur d'eau de robinet	Borne fontaine	Forage et puits aménagés	Puits et source non aménagés	Autre source	Ensemble
Province								
Bubanza	3,9	3,1	5,1	39,7	18,0	26,6	3,7	100,0
Bujumbura rural	3,3	2,6	0,5	60,0	20,4	13,1	-	100,0
Bururi	7,0	10,1	2,7	57,8	5,1	17,4	-	100,0
Cankuzo	2,9	1,3	0,1	29,3	34,7	25,5	6,2	100,0
Cibitoke	9,8	14,4	8,2	34,2	11,7	21,4	0,3	100,0
Gitega	3,4	0,8	-	27,7	47,3	20,8	-	100,0
Karusi	10,6	2,7	-	33,3	29,8	23,5	-	100,0
Kayanza	1,3	1,9	0,7	21,6	67,3	4,5	2,8	100,0
Kirundo	0,3	0,2	0,1	19,1	57,4	22,9	-	100,0
Makamba	4,3	8,1	0,3	43,4	9,2	33,4	1,3	100,0
Muramvya	1,8	4,0	-	19,1	66,8	4,4	3,9	100,0
Muyinga	0,4	0,5	0,3	13,9	71,3	13,6	-	100,0
Mwaro	16,7	1,4	0,1	41,6	28,0	12,3	-	100,0
Ngozi	4,0	7,9	1,1	21,3	41,6	23,9	0,1	100,0
Rutana	1,4	3,5	0,2	29,3	25,6	40,1	-	100,0
Ruyigi	7,8	4,4	0,2	52,3	15,3	19,6	0,3	100,0
Bujumbura-Mairie	52,7	15,0	10,7	20,7	0,5	0,2	0,3	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	43,2	15,9	10,0	21,8	6,3	2,3	0,4	100,0
Rural	3,5	3,5	0,8	32,7	38,5	20,2	0,8	100,0
Pays	7,4	4,7	1,7	31,7	35,3	18,4	0,8	100,0

Annexe 9 : Répartition des ménages selon la mode d'éclairage et le lieu d'aisance par province

	Mode d'éclairage utilisé par les ménages				Lieu d'aisance utilisé par les ménages		
	Électricité	Bougie de bois, bobèche	Lampe tempête	Autres	Latrine traditionnelle	WC moderne + latrine amélioré	Autres
Bubanza	0,3	67,2	15,8	17,0	85,7	1,3	13,0
Bujumbura rural	3,0	68,8	23,0	8,2	76,3	3,1	20,6
Bururi	6,6	45,4	36,2	18,4	91,9	1,0	7,1
Cankuzo	1,3	74,0	5,1	20,9	71,9	2,5	25,6
Cibitoke	10,3	76,9	4,3	18,8	84,7	1,9	13,4
Gitega	3,5	82,0	3,6	14,4	47,1	2,6	50,3
Karusi	1,1	70,7	12,5	16,8	60,3	1,0	38,7
Kayanza	3,1	67,1	15,1	17,8	83,0	2,9	14,1
Kirundo	0,4	86,3	6,4	7,3	60,9	0,4	38,7
Makamba	5,0	67,4	18,6	14,0	77,4	9,2	13,4
Muramvya	0,7	68,1	11,3	20,6	66,6	3,8	29,6
Muyinga	1,0	79,7	16,0	4,3	68,6	0,4	31,0
Mwaro	12,1	69,6	9,7	20,7	69,8	10,0	20,2
Ngozi	3,1	61,9	19,8	18,3	82,6	3,9	13,5
Rutana	0,9	63,4	20,4	16,2	79,5	1,5	19,0
Ruyigi	1,7	67,0	3,6	29,4	74,9	1,3	23,8
Bujumbura-Mairie	63,3	30,2	4,9	64,9	42,9	45,5	11,6
Pays	7,0	68,1	13,4	18,5	70,8	5,4	23,8

Annexe 10 : Type de logement et statut d'occupation selon le milieu de résidence ménages

	Type de logement				Statut d'occupation du logement			Total
	Villa, appartement	Maison dans concession	Maison isolée sans concession	Autre type de logement	Propriétaire	Locataire	Logé gratuit	
Province								
Bubanza	0,0	7,0	81,1	11,9	93,4	5,1	1,5	100,0
Bujumbura rural	0,5	21,4	67,6	10,5	93,2	4,8	2,0	100,0
Bururi	0,1	60,2	35,0	4,6	95,5	3,1	1,3	100,0
Cankuzo	0,3	18,4	63,9	17,5	97,8	2,1	0,1	100,0
Cibitoke	0,0	18,8	43,3	38,0	88,0	11,0	1,0	100,0
Gitega	0,3	30,7	63,9	5,0	96,9	2,0	1,0	100,0
Karusi	0,1	30,2	68,5	1,3	98,3	1,3	0,4	100,0
Kayanza	0,3	28,8	51,4	19,5	95,1	2,3	2,6	100,0
Kirundo	0,1	14,2	69,0	16,7	95,4	2,7	1,9	100,0
Makamba	0,0	24,0	74,0	2,0	95,7	2,4	1,9	100,0
Muramvya	0,0	49,9	43,6	6,4	99,6	0,4	0,0	100,0
Muyinga	0,1	5,8	86,6	7,6	95,2	4,1	0,7	100,0
Mwaro	0,0	64,1	28,7	7,1	97,0	2,3	0,6	100,0
Ngozi	0,1	5,4	71,5	22,9	96,8	1,9	1,3	100,0
Rutana	0,2	35,7	44,7	19,4	97,2	2,3	0,5	100,0
Ruyigi	0,0	9,3	85,0	5,6	97,5	2,4	0,0	100,0
Bujumbura-Mairie	4,1	58,3	11,7	25,8	37,7	56,1	6,2	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	3,7	51,3	21,2	23,8	50,1	44,5	5,4	100,0
Rural	0,0	23,9	64,1	12,0	96,7	2,2	1,1	100,0
Pays	0,4	26,6	59,8	13,2	92,0	6,4	1,5	100,0

Annexe 11 : Type de logement selon les caractéristiques des ménages

	Type de logement				Total
	Villa, appartement	Maison dans concession	Maison isolée sans concession	Autre type de logement	
Typologie de ménage					
Unipersonnel	0,4	20,3	59,4	20,0	100,0
Couple avec enfant	0,1	24,7	62,7	12,5	100,0
Couple sans enfant	0,1	25,1	63,1	11,7	100,0
Monoparental nucléaire	0,2	28,1	59,1	12,6	100,0
Monoparental élargi	1,3	27,4	59,2	12,1	100,0
Famille élargie	1,3	34,5	49,9	14,3	100,0
Taille des ménages					
Une personne	0,4	20,3	59,4	20,0	100,0
2 à 3 personnes	0,2	25,9	59,1	14,8	100,0
4 à 5 personnes	0,5	24,7	62,5	12,3	100,0
6 à 7 personnes	0,4	27,7	59,9	12,0	100,0
8 personnes et plus	0,8	34,4	53,6	11,2	100,0
Sexe					
Masculin	0,4	26,6	59,7	13,3	100,0
Féminin	0,4	26,6	60,1	12,9	100,0
Situation d'activité					
Actif occupé	0,3	26,3	60,5	12,9	100,0
Chômeur BIT	3,4	48,4	27,9	20,3	100,0
Chômeur découragé	7,3	43,1	22,2	27,4	100,0
Inactif	0,7	27,3	56,0	15,9	100,0
Pays	0,4	26,6	59,8	13,2	100,0

Annexe 12 : Statut d'occupation dans le logement selon les caractéristiques des ménages

	Statut d'occupation du logement			Total
	Propriétaire	Locataire	Logé gratuit	
Typologie de ménage				
Unipersonnel	81,2	14,0	4,7	100,0
Couple avec enfant	95,1	4,2	0,7	100,0
Couple sans enfant	90,8	8,1	1,1	100,0
Monoparental nucléaire	92,8	4,9	2,3	100,0
Monoparental élargi	91,0	7,1	1,8	100,0
Famille élargie	85,8	11,9	2,2	100,0
Taille des ménages				
Une personne	81,2	14,0	4,7	100,0
2 à 3 personnes	89,1	8,8	2,1	100,0
4 à 5 personnes	93,4	5,5	1,1	100,0
6 à 7 personnes	94,0	4,9	1,1	100,0
8 personnes et plus	96,2	3,2	0,6	100,0
Sexe				
Masculin	91,7	7,0	1,4	100,0
Féminin	93,3	4,8	1,9	100,0
Situation d'activité				
Actif occupé	92,7	5,9	1,3	100,0
Chômeur BIT	53,6	38,8	7,7	100,0
Chômeur découragé	64,9	29,2	5,9	100,0
Inactif	89,3	7,7	3,0	100,0
Pays	92,0	6,4	1,5	100,0

Annexe 13 : Tendances des indicateurs de pauvreté des ménages du Burundi 2006-2014

	Ratio de pauvreté			Gap de pauvreté			Sévérité de pauvreté		
	2006	2014	Ecart	2006	2014	Ecart	2006	2014	Ecart
Milieu de résidence									
Urbain	21,1	23,70	2,6	9,6	7,4	-2,2	5,8	3,4	-2,4
Rural	66,0	62,00	-4,0	35,5	23,3	-12,2	23,3	11,4	-11,9
Provinces									
Bubanza	64,3	53,7	-10,6	31,2	19,2	-12,0	18,8	9,1	-9,7
Bujumbura rural	58,8	35,2	-23,6	28,6	9,8	-18,8	17,4	3,7	-13,7
Bururi	43,9	48,9	5,0	20,0	16,3	-3,7	11,9	7,2	-4,7
Cankuzo	70,9	71,1	0,2	37,6	29,8	-7,8	24,7	14,9	-9,8
Cibitoke	61,7	54,8	-6,9	31,9	21,6	-10,3	20,4	11,2	-9,2
Gitega	62,5	72	9,5	32,4	26,9	-5,5	20,4	13	-7,4
Karusi	82,8	65,8	-17,0	47,1	25,5	-21,6	31,6	12,7	-18,9
Kayanza	66,0	71,8	5,8	34,3	29,7	-4,6	22,0	15	-7,0
Kirundo	73,8	69,2	-4,6	45,3	28,9	-16,4	32,5	15,3	-17,2
Makamba	50,6	53,3	2,7	23,3	17	-6,3	13,7	7	-6,7
Muramvya	66,8	48	-18,8	35,0	12,7	-22,3	22,5	4,7	-17,8
Muyinga	72,9	80,4	7,5	40,7	31,2	-9,5	26,9	15,3	-11,6
Mwaro	54,8	39,9	-14,9	25,9	12,4	-13,5	15,4	5,2	-10,2
Ngozi	70,7	49,5	-21,2	42,7	17,8	-24,9	30,3	8,7	-21,6
Rutana	61,4	60,1	-1,3	31,8	22,6	-9,2	19,9	11,6	-8,3
Ruyigi	77,5	77,8	0,3	44,1	32,3	-11,8	29,8	16,7	-13,1
Bujumbura-Mairie	18,5	17,4	-1,1	7,9	5	-2,9	4,6	2,1	-2,5
Pays	63,4	58,3	-5,1	34,0	21,8	-12,2	22,3	10,6	-11,7

Annexe 14 : Composition du panier pour la détermination de la composante alimentaire du seuil de pauvreté

Rang	Libellés	2006	2014
1	Haricot sec graines mélangés	X	X
2	Patate douce fraîche	X	X
3	Farine de manioc sec (Inyange)	X	X
4	Huile de palme non raffinée	X	X
5	Banane douce (Igisahira)	X	X
6	Farine de maïs locale	X	X
7	Riz blanc local (long grains)	X	X
8	Haricot sec de couleur rouge	X	X
9	Riz blanc karundi local (grains courts)	X	X
10	Farine de manioc sec (Ikivunde)	X	X
11	Manioc frais en tubercule	X	X
12	Ndagala sec local	X	X
13	Maïs grains blanc	X	X
14	Sel de cuisine non emballé		X
15	Lengalanga (Amarante)		X
16	Viande de bœuf sans os (Carbonade)	X	X
17	Feuille de haricot		X
18	Colocase (Tarot - ay'Kizungu)	X	X
19	Tomate fraîche locale	X	X
20	Choux vert	X	X
21	Riz blanc long grains importé de la Tanzanie	X	X
22	Feuille de manioc		X
23	Pomme de terre de couleur jaune (genre Ruhengeri)	X	X
24	Pomme de terre de couleur mauve	X	X
25	Haricot sec de couleur jaune	X	X
26	Viande de bœuf avec os	X	X
27	Ndagala sec importé	X	X
28	Maïs en épi frais	X	X
29	Oignons rouge local	X	X
30	Haricot sec de couleur blanche	X	X
31	Petites aubergines (Intore)	X	X
32	Maïs en grains jaune	X	X
33	Farine de maïs blanche importée	X	X
34	Sucre local raffiné en poudre blanc/blond	X	X
35	Ndagala frais (petit poisson non salé)	X	X
36	Primus 72 cl	X	X
37	Vin de banane Urugombo/Urwarwa	X	X
38	Sucre local raffiné en morceau blanc/blond	X	X
39	Lait de vache local	X	X
40	Beignets à base de farine de blé		X
41	Avocat	X	X
42	Pomme de terre Ruhengeri	X	X
43	Viande de chèvre fraîche		X
44	Mukeke frais (Maquereau)		X
45	Boisson gazeuse en bouteille non emportable (coca cola, fanta, etc.)	X	X
46	Ubuswage (pate de manioc)		X

Annexe 15 : Imputation des loyers

Les loyers fictifs imputés aux ménages non locataires de leurs logements ou logés gratuitement ont été estimés à partir d'un modèle économétrique. Les étapes de la démarche sont résumées comme suit :

- Procéder à un tri à plat sur les variables susceptibles d'expliquer le montant du loyer. Ce traitement est fait par strates pour les ménages locataires. Il a été ainsi possible de se rendre compte que le phénomène de la location est relativement marginal en milieu rural et que les montants moyens des loyers sont assez comparables entre les milieux semi urbain et rural. Ce constat a justifié l'estimation d'un même modèle pour ces deux strates ;
- S'assurer de la cohérence entre les déclarations de dépenses en loyers et les informations fournies par l'enquête ECVMB-2013/2014 sur le statut d'occupation du logement. Dans ce cadre, on procède à l'identification des ménages locataires et des ménages non locataires du logement habité. Pour ces derniers, l'on estime un loyer fictif ;
- Sur la base des constats faits au point précédent, un certain nombre de variables (les mêmes pour tous les modèles) a été retenu dans le modèle après avoir été retraitées. Ce sont : le type d'habitat, le principal matériau du toit, des murs et du sol de la maison, le principal combustible utilisé comme source d'éclairage du logement, la principale source d'approvisionnement en eau pour boire, le mode d'évacuation des ordures ménagères, le mode d'évacuation des eaux usées et le nombre de pièces du logement. Ainsi, trois types de facteurs déterminent le montant du loyer fixé. Il s'agit des caractéristiques du logement (type de logement, du toit, du mur, du sol, toilette, principale source d'éclairage, mode d'approvisionnement en eau pour boire, le nombre de pièces), les caractéristiques du cadre de vie du ménage (mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées) ainsi que le milieu de résidence (Bujumbura). Les caractéristiques du ménage déterminent le choix du type de logement mais pas forcément le montant du loyer à payer ;
- En s'assurant de la pertinence des traitements préliminaires, les coefficients du modèle économétrique ont été estimés dans chacune des strates retenues et appliqués aux caractéristiques des ménages non locataires.

Annexe 16 : Méthodologie de la construction du score de conditions de vie des ménages

L'autre dimension non monétaire de la pauvreté des ménages, basée sur les conditions de vie des ménages. Elle vise à mettre en évidence un des aspects du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Cette analyse est quelque peu limitée par la disponibilité des données sur ce qui serait pour les ménages de bonnes conditions de vie mais il est tout de même nécessaire de la tenter.

Encadré 2 : Un exemple d'approche axiomatique : les axiomes de Dicks	Encadré 3 : Principes induits par cette axiomatique
<p>Dans son étude pionnière au plan français, Dicks (1992) a retenu les sept axiomes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La pauvreté est un continuum latent : la variable elle-même est inobservable (latente). On suppose qu'elle se manifeste sous la forme d'indicateurs de mauvaises conditions de vie ;2. Mesurant la situation proximale du ménage ;3. Par des items qui expriment des états ou des conduites ;4. Qui sont observables actuellement ou ont été observées dans un passé proche ;5. Qui se rapporte à diverses conditions d'existence valables pour tous les ménages ;6. Qui expriment un manque de bien-être matériel et social, perçu comme défavorable par la majorité ;7. La pauvreté sera d'autant plus élevée pour les individus isolés ou qui vivent ensemble que les conditions d'existence défavorables auront tendance à se cumuler.	<ol style="list-style-type: none">1. l'unité statistique est le ménage ;2. Seules les caractéristiques les plus proches de l'individu seront retenues, au détriment de ce qui caractérise l'environnement plus lointain ;3. les dimensions subjectives, celles qui sont abordées au travers des questions faisant appel explicitement aux représentations de l'agent, à ses impressions, seront éliminées ;4. C'est le présent qui compte, pas le futur ni le passé ;5. L'item doit satisfaire au contrôle par la fréquence : sont acceptables pour le score les items qui sont répandus dans la majeure partie de la population ;6. L'item doit satisfaire au contrôle par le consensus : sont acceptables les items qui sont considérés comme faisant partie du niveau de vie « normal » par la population ;7. Il y a avoir concernement général : les domaines qui ne s'adressent qu'à certains ménages ne pourront pas être retenus ;8. Le bien ou la pratique ne doivent pas être des « biens inférieurs » au sens de la microéconomie. Leur consommation ou leur utilisation doit croître avec le niveau de revenu.

Le développement de cette approche tient à la critique faite par certains analystes de la pauvreté, relative aux limites de l'approche monétaire de la pauvreté. Ils soutiennent que même si les enquêtes sur la consommation des ménages renseignent efficacement sur la consommation de divers produits en tant qu'agrégats macroéconomiques, elles ne permettent pas de reconstituer une distribution de qualité. Cela a favorisé l'émergence d'une autre forme d'analyse : l'approche par les conditions de vie.

Sur la base de travaux d'analyses de la pauvreté tels que Townsend (1979), Nolan et Wheelan (1996), Dicks (1992), cette approche s'est considérablement enrichie au point d'être quasiment intégrée comme un des aspects importants d'observation de la pauvreté.

A l'origine, les travaux entrepris se sont basés sur la constatation de la grande homogénéité des classes moyennes et donc de l'existence d'un mode de vie auquel chacun aspire. Ce mode de vie peut servir de référence pour la mesure d'écarts interprétables en termes de privations, le cumul de ces privations illustrant la pauvreté d'existence (ou en terme des conditions de vie). L'idée est donc de rassembler le plus grand nombre d'items de privation (ou de « déprivation ») touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour en déduire un score synthétique (indice composite) qui renseignerait sur la qualité de vie de l'unité statistique observée (ménage). Chaque item élémentaire étant sujet à erreur de mesure et, pouvant varier pour des raisons anecdotiques ou correspondant à des spécificités de goût individuel, l'étape d'agrégation devrait lisser ces aspérités et donner un sens au cumul. Dans la pratique, il faut prendre un certain nombre de précautions pour éviter que le résultat ne fasse que refléter les choix particuliers imputables au mode de sélection des items.

L'idée a donc été de retenir une axiomatique pour l'élaboration du score des conditions de vie construit par agrégation des biens ou des consommations répandus dans la plupart des ménages, croissant avec le revenu et considérés par la société comme faisant

partie du minimum indispensable pour une vie décente. L'encadré 2 ci-dessous rappelle l'essentiel des axiomes de Dicks, utiles dans le processus de sélection des items.

Malgré cette axiomatique, l'on ne peut échapper à un certain arbitraire dans la transcription concrète de ce qui doit être fait et ce d'autant que certaines frontières apparaissent artificielles. Par exemple, faut-il éliminer un item répandu dans 49% des ménages alors que l'on accepte un élément concernant 51% des ménages ? De même, l'on peut décider de se positionner par rapport au choix de certaines variables qui pourraient être soit complémentaires, soit substitut.

Une fois les items retenus, se pose le problème de savoir comment les agréger : construit-on un score où chaque manque est pondéré par 1 ou par un coefficient spécifique. Le choix de la pondération des items est traité différemment suivant les auteurs mais se résume en général à deux aspects les plus souvent usités : équi-pondération ou pondération obtenue suivant une méthode d'analyse factorielle (ACP ou ACM).

L'examen du questionnaire de l'enquête principale et de la plupart des questionnaires des enquêtes antérieures permettent de construire un score de conditions de vie (SCV) traduisant l'ampleur **des privations des ménages** et structuré théoriquement autour des quatre principales dimensions suivantes :

Schéma 1 : Éléments (indicatifs) de privations du ménage structurés autour de cinq dimensions	
<p>1. Confort général du logement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'eau courante dans le logement ou dans la cours (eau de robinet dans le logement, dans la cours, borne fontaine) 2. Pas de murs en matériaux solides (béton, parpaing, briques cuites, pierre de taille) 3. Pas de toits en matériaux solides (ciment, béton, tôle, tuile) 4. Pas de sol en matériaux solides (ciment, carreaux) 5. Pas de source d'éclairage conventionnelle dans le logement (électricité, groupe électrogène, énergie solaire) : 6. Pas de WC moderne dans le logement (WC avec chasse d'eau, WC sans chasse d'eau, latrines à évacuation) 	<p>2. Biens durables possédés par les ménages</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de voiture 2. Pas télévision 3. Pas de chaîne Hi-fi 4. Pas de réfrigérateur/frigo/congélateur 5. Pas de cuisinière (gaz, électrique) 6. Pas de téléphone mobile 7. Pas de radio 8. Pas de groupe électrogène 9. Pas de réchaud à gaz 10. Pas de réchaud à pétrole 11. Pas de ventilateur 12. Pas de vélo 13. Pas de moto
<p>3. Hygiène du cadre de vie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Combustible utilisé pour la cuisine est autre que le gaz, l'électricité ou le charbon 2. Mode d'évacuation des eaux usées n'est pas conventionnel (versées dans une rigole, versées dans une fosse septique) 3. Mode d'évacuation des ordures n'est pas conventionnel (ramassage public, ramassage privé) 4. Plus de deux (2) personnes en moyenne par chambre (forte promiscuité) 	
<p>4. Contraintes de consommation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faiblesse du poids des dépenses d'habillement dans les dépenses totales ($\leq 5\%$) 2. Faiblesse du poids des dépenses de loisirs dans les dépenses totales ($\leq 1,78\%$) 3. Motifs d'abandons de l'école liés à des contraintes financières et/ou de difficultés de conditions de vie (impossibilité financière des parents, grossesse/mariage, écoles trop éloignées) 4. Motifs de non consultation en cas de morbidité liés à des contraintes financières et/ou de d'accessibilité aux infrastructures (distance trop loin) 	
<p>5. Accès aux services de base</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Difficultés d'accès à la formation sanitaire publique la plus proche (≤ 5 km) 2. Difficultés d'accès à la formation sanitaire privé la plus proche (≤ 5 km) 3. Difficultés d'accès à l'école primaire public la plus proche (≤ 5 km) 4. Difficultés d'accès à l'école primaire privé la plus proche (≤ 5 km) 5. Difficultés d'accès au marché le plus proche (≤ 5 km) 6. Difficultés d'accès au poste de police/gendarmerie le plus proche (≤ 5 km) 7. Difficultés d'accès au point d'approvisionnement en eau potable à accès public le plus proche (≤ 5 km) 8. Difficulté d'accès au centre d'état civil le plus proche (≤ 5 km) 9. Difficulté d'accès à la gare le plus proche (≤ 5 km) 	

Processus de sélection des items

Pour chacune de ses quatre dimensions, un certain nombre d'items ont été identifiés. Le choix de ces items répond principalement aux quatre critères suivants :

Critère 1 : Point de vue de l'analyse

Ne pas oublier que l'on raisonne en termes de privations ou de manque dans la construction du score. La plupart des items retenus pour l'élaboration du score ne mesurent pas l'incapacité à un bien ou un service mais uniquement son manque.

Critère 2 : Sélection par la fréquence

Contrôle par la fréquence : les items à retenir pour le score sont ceux qui possèdent 50% au moins des ménages.

Contrôle par le consensus : les items à prendre en compte doivent être perçus comme socialement nécessaires. Si le manque moyen par item est faible, alors l'item en question ne devrait pas être retenu comme susceptible de figurer parmi les items de mauvaise conditions de vie. Une simple estimation de la tendance moyenne des items devrait donc permettre d'identifier les items à retenir.

Critère 3 : Cohérence interne des items et/ou leur degré de corrélation

Pour chaque dimension retenue, on peut aussi tester la fiabilité des items qui sont sensés le caractériser. Pour cela on a recours à un indicateur permettant de mesurer la fiabilité d'un ensemble d'items censés contribuer à mesurer une dimension donnée. Cet indicateur de fiabilité est l'Alpha de Cronbach (α). Il est produit directement par la plupart des logiciels statistiques actuellement disponibles (SAS, Stata, SPSS, etc.). C'est un indice statistique qui varie entre 0 et 1. Il permet d'évaluer l'homogénéité (consistance ou cohérence interne) d'un instrument d'évaluation ou de mesure composé d'un ensemble d'items

qui, tous, devraient contribuer à appréhender une même entité (ou dimension) sous-jacente : le niveau de connaissance ou de compétence sur un thème donné, le niveau d'aptitude, d'attitude, de motivation, d'intérêt dans tel domaine ou par rapport à tel objet, etc.

A propos de l'Alpha de Cronbach

C'est un indice statistique variant entre 0 et 1 qui permet d'évaluer l'homogénéité c'est-à-dire la cohérence des différents items formant le score. Cet ensemble d'items qui contribuent à appréhender un phénomène. En pratique, on considère généralement que l'homogénéité de l'instrument est satisfaisante lorsque la valeur du coefficient est supérieure 0,6.

L'alpha de Cronbach se calcule en appliquant l'une des formules suivantes :

$$\alpha = \frac{j}{j-1} \left[1 - \frac{\sum_i s_i^2}{s_T^2} \right]$$

Avec j : nombre total d'items qui composent le score
 s_T^2 : variance du score
 s_i^2 : variance de l'item i

Ou une autre formulation alternative est :

$$\alpha = \frac{j \times r_m}{1 + (j-1) \times r_m}$$

r_m : corrélation moyenne entre tous les couples d'items (pour j items on aura $(j(j-1))/2$ coefficients de corrélation).

Si les items sont censés mesurer le même phénomène, ils doivent être corrélés. Ainsi, quand les items ont un α qui se rapproche de 1, l'ensemble des items a une bonne cohérence interne ; les items censés mesurer la même chose mesurent effectivement la même chose. On pourra donc prendre la somme des scores de ces items comme mesure synthétique. Quand les items mesurent des dimensions différentes, l' α se rapproche de 0 et la cohérence interne entre les items est faible.

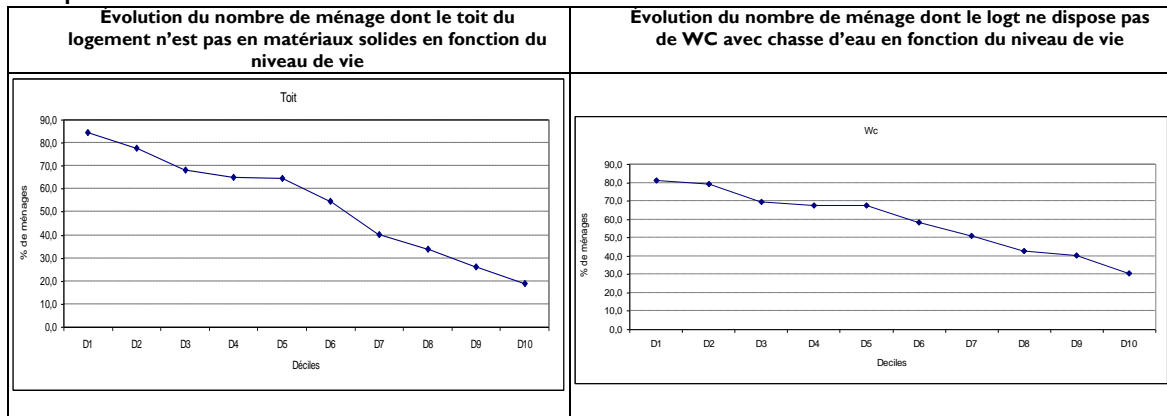
Généralement, on considère que pour une étude exploratoire, l' α est acceptable s'il est compris entre 0,6 et 0,8 et pour une étude confirmatoire, une valeur de α supérieure à 0,8 est recommandée.

N.B. : A défaut de pouvoir s'aider de l' α de Cronbach, il peut suffire de bien interpréter la matrice de corrélation entre les différents items censés mesurer la dimension étudiée. On retiendra pour cette dimension, les items qui sont les plus corrélés avec des valeurs au moins proche de 50% et plus.

Critère 4 : Corrélation de chaque item avec un indicateur du niveau de vie (monotonie)

Selon ce critère, le choix d'un item est déterminé par le sens de sa corrélation avec un indicateur du niveau de vie (notamment les déciles du niveau de vie). La proportion de ménages concernée par cet item devrait baisser avec le niveau de vie (ne l'oublier pas, on raisonne en terme de manque ou de privation par rapport à chacun des items). Les items à retenir sont ceux pour lesquels l'évolution est monotone décroissante (ne pas oublier que l'on raisonne en termes de privations).

Exemples :



Processus de traitement et d'agrégation des items

Chaque item est dichotomisé (c'est-à-dire prend la valeur 0 quand le ménage ne présente pas de manque ou 1 quand il présente un manque).

La méthode d'agrégation utilisée pour les différents éléments du score est une sommation des items composants les différentes dimensions qui composent le score. Dans le cas d'espèce, quatre (4) dimensions ont été retenues.

La valeur du score varie donc entre 0 et la somme totale des manques caractérisant chacune des dimensions du score pour les items finalement retenus (censé caractériser une mauvaise condition de vie).

Une autre approche peut consister à estimer des poids différents à chacune des dimensions du score. Cette approche est généralement fondée sur les techniques d'analyse factorielle. Dans ce cas, pour chacune des dimensions, on déterminera par une technique d'analyse factorielle (COPA), sur le premier axe factoriel, les coefficients de pondération pour l'item qui s'en dégage le plus.

Détermination du seuil de pauvreté selon le score de conditions de vie

La question qui se pose est de savoir comment arrêter le seuil distinctif des pauvres et des non pauvres du point de vue du score de conditions de vie ? Pour répondre à cette préoccupation, il suffit d'examiner les distributions du score de conditions de vie. En effet, on compare la courbe de distribution cumulée croissante du score avec sa courbe de distribution cumulée décroissante. Le point d'intersection de ces deux courbes indique le point d'inflexion où l'on bascule d'une position (mauvaise condition de vie) à l'autre (meilleure conditions de vie). On détermine par interpolation linéaire le nombre de manque de manque auquel correspondant ce point d'intersection entre les deux courbes, soit x ce nombre. Tous les individus au plus x manques seront considérés comme non pauvres en terme de conditions de vie, autrement, ils seront pauvres du point de vue des conditions de vie.

Annexe 17 : Définition des indicateurs de mesure de la pauvreté

L'incidence est mesurée par la proportion de la population se situant sous la ligne de pauvreté, la profondeur par le déficit moyen par rapport à la ligne de pauvreté des individus considérés comme pauvres. Le concept de sévérité tient compte de la distribution du bien-être parmi les pauvres. Les trois concepts précédents constituent des cas distincts de la classe P_α (ou FGT) des mesures de la pauvreté développée par Foster, Greer et Thorbecke (1984) et donnée par l'expression suivante :

où :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha, \quad \alpha \geq 0$$

n = nombre de personnes ou d'individus dans la population (les individus sont classés par ordre croissant de revenu, c'est-à-dire : y_1

$$y_2 \leq \dots \leq y_q \leq z \leq y_{q+1} \leq \dots \leq y_n);$$

q = nombre de personnes pauvres z = seuil de pauvreté y_i = dépenses ou revenu par équivalent adulte de l'individu i α = paramètre de pondération de la pauvreté ou encore le degré de préoccupation que cause l'écart proportionnel par rapport à la ligne de pauvreté.

Quand $\alpha = 0$, il n'y a aucune préoccupation au sujet de l'étendue de la pauvreté. L'indice p_α devient $P_0 = H = \frac{q}{n}$ qui est donc un indice de dénombrement de pauvres. Il mesure le ratio ou incidence de la pauvreté. Bien que P_0 soit l'indice de pauvreté le plus souvent utilisé, il ne permet pas de saisir la gravité ou l'ampleur de la pauvreté et ne respecte pas les deux axiomes de Sen (monotonie et transfert).

Lorsque $\alpha = 1$, la préoccupation est uniforme au sujet de la pauvreté : une unité monétaire gagnée par les très pauvres aurait le même effet sur la pauvreté qu'une unité monétaire gagnée par les modérément pauvres. Contrairement à l'incidence de la pauvreté (P_0), l'indice d'écart de pauvreté ne se prête pas à une interprétation immédiate et intuitive. Il permet d'estimer le déficit proportionnel, c'est à-dire la distance pour chaque individu entre la dépense par équivalent adulte et le seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'un indice d'écart de pauvreté qui mesure la profondeur de la pauvreté.

Pour pouvoir élaborer des politiques d'intervention dans le domaine de la réduction de la pauvreté, il est important de savoir non seulement combien il y a de pauvres, mais également quel est leur degré de pauvreté. L'indice d'écart de pauvreté (P_1) est utilisé à cette fin, à savoir, mesurer l'incidence mais aussi le degré de la pauvreté. L'indice P_1 est par conséquent un instrument précieux pour comparer la pauvreté relative de divers groupes ou régions géographiques et permet à cet égard de diriger les interventions vers les plus nécessiteux.

Lorsque $\alpha = 2$, il y a une différence entre les deux situations, et la différenciation s'accroît au fur et à mesure que α s'élève et qu'un poids plus grand est donné aux plus pauvres d'entre les pauvres. P_2 mesure donc la relative inégalité de distribution des revenus parmi les pauvres. Il fournit l'intensité de la pauvreté.

L'indice P_α de Foster, Greer et Thorbecke possède une particularité importante d'être décomposable en sous-groupes. En effet, soit une population divisée en $j = 1, 2, 3, \dots, m$ sous-groupes mutuellement exclusifs et exhaustifs désignés par P_j . Si $P_{\alpha j}$ est la mesure de la pauvreté calculée pour le groupe j et k_j la proportion de la population nationale appartenant au groupe j ($k_1 + k_2 + \dots + k_m = 1$), alors la mesure de la pauvreté P_α au niveau national peut être exprimée comme une somme de la combinaison des mesures de pauvreté régionales pondérées par la part de la population de chaque région et donnée par l'expression suivante :

$$P_\alpha = \sum_{j=1}^m k_j P_{\alpha j} \quad (3)$$

On en déduit la contribution de chaque région ou sous-groupe (c_j) à la pauvreté nationale :

$$c_j = \frac{k_j P_{\alpha j}}{P_\alpha} \quad (4)$$

Ces contributions permettent de localiser les poches de pauvreté dans le pays (zones, régions, groupes professionnels, etc.). À ce titre, elles peuvent servir de base de dialogue sur les décisions à prendre pour réduire la pauvreté.

L'indice de Sen Shorrocks Thon (PSST). C'est une version améliorée de l'indice de Sen qui a été modifié par d'autres économistes, et la version la plus intéressante est peut-être l'indice Sen-Shorrocks-Thon (SST), est définie comme suit :

$$P_{SST} = P_0 P_1^p (1 + \hat{G}^p)$$

Psst est le produit de l'indice numérique, de l'indice de l'écart de pauvreté (uniquement appliqué aux pauvres), et d'un terme incluant le coefficient Gini de ratios d'écart de pauvreté (c'est-à-dire de Gn's) pour l'ensemble de la population. Ce coefficient de Gini est généralement proche de 1, ce qui indique une grande inégalité dans l'incidence des écarts de pauvreté.

L'un des avantages de l'indice SST est qu'il peut donner des indications intéressantes sur les motifs de l'évolution de la pauvreté au fil du temps. La raison en est que l'indice peut être décomposé comme suit :

$$\Delta \ln P_{SST} = \Delta \ln P_0 + \Delta \ln P_1^p + \Delta \ln (1 + \hat{G}^p),$$

Ce qui peut être interprété comme, % de changement de l'indice SST = % de changement de l'indice numérique + % de changement dans l'indice d'écart de pauvreté (parmi les pauvres) + % de changement dans (1 + coefficient Gini des écarts de pauvreté). En termes plus simples, cela nous permet de décomposer la pauvreté en trois aspects :

- y-a-t-il davantage de pauvres (Variation du Ln de P0)?
- Les pauvres sont-ils plus pauvres (Variation du Ln de P1)?
- Y-a-t-il des inégalités plus marquées entre les pauvres (Variation du Ln de (1+Gp))?

La décomposition de la variation de la pauvreté entre effet croissance et Effet redistribution. Plusieurs approches de décomposition de la pauvreté entre effet croissance et effet redistribution ont été proposées mais nous ne retenons ici que celle proposées par Datt et Ravallion (1992).

Approche statique de Kakwani (1993) : Elle propose une décomposition de la pauvreté entre composante croissance et composante redistribution. Pour une ligne de pauvreté donnée, l'auteur considère que la variation de la pauvreté est la somme de deux effets inverses : un effet de croissance pure (effet négatif sur le taux de pauvreté lorsque les inégalités restent inchangés) et un effet d'inégalité (effet positif lorsque le revenu moyen est invariant). La démarche consiste à dériver les élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen et à l'inégalité, mesurée à l'aide de l'indice de Gini. Ces élasticités, mesurées elles-mêmes à partir de la courbe de Lorenz, permettent d'estimer les variations de la pauvreté dues à la fois aux changements de revenu et à ceux de l'indice de Gini. L'inconvénient majeur de cette approche est qu'elle ne permet pas de prendre en compte l'aspect temporel de la variation de la pauvreté.

Approche dynamique de Datt et Ravallion : La méthode dynamique de Datt et Ravallion (1992) permet de décomposer la variation de la pauvreté de façon à évaluer le poids de chacune de ses composantes. Cette approche exprime le niveau de pauvreté en fonction du revenu moyen et de la courbe de Lorenz, compte tenu d'un seuil fixé de pauvreté donné. Elle décompose la variation de la pauvreté en trois composantes :

- une composante croissance qui évalue le changement de la pauvreté qui serait obtenu si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée ;
- une composante redistribution appréciant le changement de la pauvreté imputable à une variation de la courbe de Lorenz, lorsque le revenu moyen est constant ;
- et enfin, un résidu mesurant l'interaction entre les effets de la croissance et ceux de la redistribution, quel que soit le choix de la date de référence.

Le principal inconvénient de cette approche est la présence du résidu dont l'ampleur peut se révéler parfois très importante. Cette situation signifie que les effets des variables/composantes non prises en compte par cette méthode peuvent contribuer à expliquer une bonne part de la variation de la pauvreté alors que cette dernière devrait être traduite soit en effet de croissance, soit en effet de redistribution. Si ce fait apparait pour certaines critiques de l'approche, nous la retenons malgré tout puisque de toute évidence, une série d'autres facteurs non forcément observables contribuent aussi à expliquer la variation de la pauvreté.

Selon l'approche de Datt et Ravallion (1992), on peut décomposer la variation des indices FGT de la pauvreté entre deux périodes t1 et t2 en effet de croissance et effet de redistribution, avec un résidu telle que suivant :

$$P_2 - P_1 = \underbrace{[P(\mu^{t2}, \pi^{t1}) - P(\mu^{t1}, \pi^{t1})]}_{\text{Variation C1}} + \underbrace{[P(\mu^{t1}, \pi^{t2}) - P(\mu^{t1}, \pi^{t1})]}_{\text{C2}} + \text{Résidu R} \quad // \text{Référence} = t1$$

Avec :

Variation = Différence de pauvreté entre la période t1 et t2 pour l'indice considéré ;

C1 : Effet croissance, **C2** : Contribution à l'effet de redistribution, **R** : Résidu

Référence : Période de référence retenue

$P(\mu^{t2}, \pi^{t1})$: Indice FGT de la première période quand on multiplie le vecteur de dépenses Yi (t1) de la première période par le ratio x = (Seuil de la période t2/Seuil de la période t1)

$P(\mu^{t1}, \pi^{t2})$: Indice FGT de la seconde période quand on multiplie le vecteur de dépenses Yi (t2) de la deuxième période par le ratio x = (Seuil de la période t1/Seuil de la période t2)

Annexe 19 : Personnel de l'ECVMB, 2013-2014, Module Dépenses de Consommation

PERSONNEL DE L'ENQUETE: VOLET DEPENSES DE CONSOMMATIONS ET PRIX

Comité de pilotage

Bigirimana Immaculée
Ndiokubwayo Julie
Kayobera Leonard
Nizigiyimana Marie Rosette
Ndayishimiye Nicolas
Ndayiragije Boniface
Ntakabanyura Joseph

Nyabenda Michel
Hashazinka Marie Jeanine
Niyonzima Ildégarde
Nahimana Gervais
Niyokindi Liévin
Kwizera Christian
Ba Abou Amadou

Beko Aurélien
Rushemeza Arthur
Donadje Florentin
Barampanze Gervais
Kakule Claude

Comité technique

Niyukuri Jeanine
Bizabityo Déogratias
Nibayubahe Nicélate
Ndikumana Nolasque
Harerimana Benoit

Ndinkabandi Sicaire
Nkerabahizi Parfait
Tokindang Joël
Kidasi Sindano
Aurelien Beko

Anne Michelle Pariadaens
Arthémon Gihimbare
Ndiyunze Marcien

EQUITE TECHNIQUE D'ORGANISATION

Niyukuri Jeanine
Bizabityo Deogratias
Butoyi Joseph
Semyotso Pascal

Nibogora Placide
Nduwabike Noé
Iwanyituse Fidele
Nibayubahe Nicélate

Rubungenga Hemedi
Nsanzerugeze Eddy
Dunia Prudence

SUIVI ET COORDINATION ADMINISTRATIF

**Administration Financière
ISTEEBU**

Ndikumana Louis
Ngendahayo Rufine
Dusenge Floride
Ndayishimiye Christine
Ndereyimana Calinie

Logistique

Nimubona Alexis
Mugisha Lydia
Sibomana Onésphore
Mwajuma Marie Jolie

Secrétariat

Nzeyimana Stéphanie
Ndayahoze Triphine
Gahungu Enock
Hakiza Amissa

SUIVI ET COORDINATION

Coordinateur National

NDAYISHIMIYE Nicolas
NDAYIRAGIJE Boniface

Coordinateur Technique

NIYUKURI Jeanine

PHASE DE COLLECTE DU VOLET DEPENSES DE CONSOMMATIONS

Superviseurs

Bizabityo Deogratias
Dunia Prudence
Nibayubahe Nicélate
Karukurubu Pascal

Semyotso Pascal
Nizigiyimana Jean Baptiste
Sindayikengera Onésime
Nsanzerugeze Eddy

Rubungenga Hemedi
Iwanyituse Fidèle

Contrôleurs

Barahinduka Nestor
Baranyizigiye Majoric
Barutwanayo Tharcisse
Biratase Salvator
Bizimana Raphael
Bizimana Jean Pierre
Cinyo Gabriel
Habonimana Grégonie
Hakizimana Dieudonné
Havyarimana Joseph
Kamanda Alexis
Karakura Jean Pierre
Kayiro Pierre Claver

Mbonicuye Herménégilde
Mbonimpa Etienne
Mpabwanayo Thérance
Muhorakeye Rachel
Musaraganyi Janvier
Ndagijimana Pascal
Ndagimana Fidele
Ndayirorere Alice
Ndayisenga Modeste
Ndayishimiye Marie Louise
Ndorere Jean De Dieu
Nibigira Evariste
Nikoyagize Nicolas

Nimubona Alexis
Niyonsaba Floride
Nkeshimana J.Marie
Nsaberugira Venuste
Nshimirimana Florence
Ntakirutimana Jean Marie
Ntisinzira Joachim
Nzambimana Emmanuel
Nzisabira Frank
Rusake Jacqueline
Siwema Claver
Vyizigiro Francois
Yaduniya

Enquêteurs/Enquêtrices

Baransaniye Désiré
Bigirimana Acqueline
Havyarimana César
Kanega Athanase
Kariwabo Fabiola
Manirakiza Canésius
Ndayajemwo Marie Thérèse
Ndayisenga Viola
Ndayishimiye Félicité
Nimbona Vite Abdon
Nkurukiye Francine
Nshimirimana Jacqueline
Nyabenda Odette
Nzeyimana Stéphanie
Nzobambona Joseph
Ajeneza Audry Prevert
Akimana Médiatrice
Bagirakandi Dieudonné
Bakanibona Sylvain
Bankuwunguka Léopold
Barigenera Micheline
Bashirahishize Bonaventure
Basomingera Philbert
Bigirimana Léonidas
Bigirimana Fiston
Bigirimana Onesphore
Bigirimana Eric
Bigirimana Venant
Bigirimana Jean Bosco
Bigirimana Herménégilde
Bihoyubusa Méthode
Bikorimana Yves
Bizimana Aloys
Bizimana Désiré
Bizindavyi Emile
Bizozo Alain Djibril
Bukuru Pie
Butoyi Adéline
Butoyi Yvone
Butoyi Julien
Emerusabe Léandre
Emerusenge Emery
Gahungu Evelyne
Gahungu Emmanuel
Gakiza Elie
Gatoto Jean Jacques
Gisaho Moussa
Habonimana Gérard
Hagerimana Donavine
Hakizimana Jean Claude
Hakizimana Dieudonné
Hakizimana Jean Désiré
Hamenyimana Chantal
Hashazinka Jean Claude
Hatungimana Jean De Dieu
Havyarimana Donatien
Havyarimana Révérien
Inamahoro Nadine
Inamukobwa Armelle
Irudukunda Bella
Irakoze Bernard
Irakoze Anne-Lyse
Irakoze Gloria Mélyse
Irakoze J.Paul
Irakoze Odette
Irambona Yvette-Carine
Iratubona Sandrine
Kabanyana Nadine
Kamariza Béatrice
Karondo Godelieve
Karorero Chimène
Kaze Ella
Kiteretse Médard
Kwizera Odile
Kwizera Fabrice
Kwizera Richard
Mahengamo Bernard
Mahurege Gérard
Manirakiza Marc
Manirambona Frédéric
Manwangari Emmanuel
Mbarushimana Didier
Mbonigaba Wilhelm
Mboninyibuka Aimé Césaire
Mpawenimana Augustin
Mpfukamensabe Annonciate
Mukakalisa Assumpta
Mukeshimana Sandra
Mukeshimana Sylvestre
Musavyimana Noella
Munezero Alice
Munezero Irene
Nahimana Donavine
Nahumuremyi Déogratias
Ndabahagamyé Edouard
Ndabihayimana Thierry
Ndahigeze Didier
Ndayikeza Parfait
Ndayiragije Espérance
Ndayiragije J.Bosco
Ndayisaba Corneille
Ndayisenga Marc
Ndayisenga Anne
Ndayisenga Blaise Pascal
Ndayishimiye Jules
Ndayishimiye Théogène
Ndayishimiye Richard
Ndayishimiye Ildephonse
Ndayizeye Adrien
Ndayizeye Pascal
Ndayizeye Antoine
Ndayizeye Donatien
Ndayiziga Dieudonné
Ndayizigiye Fabrice
Ndayizigiye Violette
Nderego Gabriel
Ndihokubwayo Pierre Claver
Ndihokubwayo J.Marie
Ndikiminwe Melchior
Ndikumagenge Jorim Erois
Ndikumana Jeannette
Ndikumana Jean Claude
Ndikumana Béthalie
Ndikuriyo Isidore
Ndikuriyo Léonidas
Ndimubandi Rose
Ndonkeye Espérance
Ndururutsé Frédéric
Nduwayezu Josélyne
Nduwayo Janvier
Nduwimana Yvone
Nduwimana Jean Claude
Nduwimana Jean Bosco
Nduwimana Eric
Nduwimana Natacha
Ngabirano Josephine
Ngabonziza Patrick
Ngendakumana Pierre Claver
Nibitanga Michel
Nibitanga Yves
Nibizi Micheline
Nijimbere Gordien
Nijimbere Serges
Nikobasa Venant
Nimbona Jean Claude
Nimpagaritse Béate
Nimpagaritse Eddylose
Nimpaye Thérèse
Nimubona Jackson
Nininahazwe Paulin
Nisengwe Espérance
Nitunga Fiacre
Nitunga Claudette
Nivyabandi Adélin
Niyomukunzi Aubin
Niyomwungere Donatien
Niyongabo Jean Marie
Niyongabo Jérémie
Niyongere Félix
Niyonkuru Fabrice
Niyonkuru Jean Claude
Niyungeko Domine
Nizeyimana Mélance
Nizigiyimana Julien
Nkeshimana Dismas
Nkundimana Sylvie
Nkurunziza Frédéric
Nkurunziza Firmin
Nsanzabandi Monique
Nshimirimana Jean Pierre
Nshimirimana Zabron
Nshimirimana Déo
Nshimirimana Evrard
Nshimirimana Consolante
Ntahnkuriye Pascal
Ntakirutimana Jean
Ntakirutimana Jean Bosco
Nibigira Noé
Ntamikevyo Jean Marie Vianey
Ntirampeba Pascal
Ntirandekura Jean Claude
Ntirandekura Augustin
Ntiranyibagira Ennedey
Ntwari Willy
Nyabenda Tharcisse
Nzisabira Gérard
Nzisabira Vincent
Nzomwita Adolphe
Nzoyisaba Désiré
Rwamigabo Guillaume
Sabimbona Jean Claude
Sabiteka Micheline
Sabiyumva Achel
Sabushimike Egide
Sabushimike Emile
Safari Aimable
Sibomana Guillaume
Sibomana Faustine
Sibomana Elie Claude
Simbarakiye Maurice
Simbizi James
Sinarinzi Hyacinthe
Sindayihebura Elie
Sinzinkayo Egide
Sirabahenda Emelyne
Iradukunda Marius
Tuyishemeze Yvette
Uwimana Patience
Vyigero James

Chauffeurs

Ndikumasabo Gilbert
Irambona Alfred
Nyeningabo Prime
Nkunzimana Zabulon
Niyongabo J.Marie
Nizigiyimana Thadée
Nahimana Appolinaire
Ndiokubwayo Placide
Sindakira Zenobé
Nayuburundi Juma
Habonimana Paul
Manirakiza Alexis
Nkurunziza Gilbert
Buregeya Arthémon
Hakizimana Saidi

Karekezi Daniel
Nkunzimana Melchior
Nkeshimana Mélance
Nibigira Salvator
Karegwa Thérènce
Hajayandi. P.Claver
Niyonkuru Christian
Muzirukanyo Sylvestre
Ingabire Jules Robert
Niyongabo Pierre
Niyonkuru Egide
Bukuru Daniel
Nzokirantevye Alexis
Ruberintwari Désiré
Ndayisaba Prosper

Nahisubije
Niyonzima Firmate
Harusha Daniel
Nkengurutse David
Nahayo Jean Bosco
Niyongabo Oscar
Birunyutse Eric
Nitunga Alexis
Gahungu. J.Pierre
Bizimana Issa
Ndikumana Aimable
Bamboreye Radjabu
Runyonga Onésphone
Kazadi Nestor
Ndikumumasabo Gilbert

PHASE DE SAISIE DES DONNEES**Superviseurs**

Ndikumana Alain
Ntagahoraho Thierry

Controleurs

Nduwimana Emilienne
Ndayahoze Triphine
Nikobitungwa Angeline
Kaneza Médiatrice

Agents de saisie

Barandereka Odile
Bigirimana Nelly
Bigirimana Rachel
Binobagira Desire
Mpundu Demel
Hakizimana Germain
Habarugira Mathilde
Habonimana Jeanne
Hakiza Amissa
Hakizimana Therese
Hakizimana Liberate
Harerimana Jeanne
Havyarimana Igor
Ihabose Euphrasie
Irakiza Ines
Irakoze Marie Rose
Iriho Quentin
Itangishaka Jean Bosco
Hicuburundi Jocelyne
Ndayishimiye Jocelyne
Irambona Joseph
Kaberwa Marie Goreth

Kanani P.Claver
Kanuma Alain
Kanyange Aline
Karakura Claver
Mayoya J.De Dieu
Mizero Joséphine
Mugisha Lydia
Murerwa Justine
Mwajuma Marie Jolie
Nibitanga Nadine
Rukundo Nadine
Nahimana Sephrose
Nahimana Annick
Ndacayisenga Prosper
Ndayisenga Issa
Ndayishimiye Dominique
Ndayishimiye Veronique
Ndayishimiye Christine
Ndereyimana Calinie
Ndikumana Ferdinand
Ndikuriyo Petit Pasteur
Ngori Frederic

Nihorimbere Felix
Nijimbere Jacqueline
Nijimbere Esperance
Niragira Nassile
Niyokindi Bertyl
Niyongere Julienne
Niyonkuru Jeanine
Niyonzima Goreth
Niyubahwe Laurence
Niyukuri Rubin
Nizigiyimana Martine
Nkurikiye Francine
Nkurikiye Rose
Nshimirimana Arnaud
Ntadohoka Adonis
Ntirabampa Michelle
Ntungiyimana Alain Claude
Rwadamu M.Goreth
Sabiyumva Paul
Sinarinzi Cecile

Agents de recodification et vérification

Dushimirimana Emmanuel
Ntakirutimana Jonas
Bigirindavyi Bonith

Ndahabonyeyo Prudentienne
Nikuze Baily
Akijuru Jean Aimee

Nduwayezu Felix

PHASE DE COLLECTE DES PRIX

Contrôleur : Ndirikirirenza Elie

Enquêteurs/Enquêtrices

Arakaza David
Iribagiza Nadine
Kwizera Violette
Munezero Chanella
Nahimana Godelive
Nibigira Clotilde
Nyirimana Sylvestre
Rurihafi Raphael
Bacanamwo Flora
Bayubahe Eliphaz
Bigirimana Claver
Gahimbare Emelyne
Habonimana Tharcisse
Himbazimana Gaspard
Karikunzira Claver

Mateso Rubuga
Mbonerane Richard
Nahayo Roger
Ndayiragije Claver
Ndayishimiye Donavine
Ndikumana Jean Bosco
Ndizeye Jean Pierre
Nduwayezu Esperance
Ngowenubusa Innocent
Nihangaza Protails
Nihoreko Yvonne
Niyondiko Gerard
Niyongabo Dismas
Niyonkuru Michel
Nizigama Jeanne D'arc

Nizigama Yvonne
Ntandikiye Charles
Nzeyimana Augustin
Nzeyimana Emilienne
Sabukunze Martin
Sibomana Eric

PHASE DE SAISIE DES DONNEES

Superviseur

Nibigira Mélance

Controleurs

Girukwishaka Fidélite
Kankindi Ariane

Agents de saisie

Gahimbare Emelyne
Ndayajemwo Marie Therese
Nibigira Clotilde
Nizigama Jeanne D'arc
Ndayishimiye Felicite

Ndayisenga Viola
Nyabenda Odette
Singirankabo Candide
Bacanamwo Flora
Badoyi Eliane
Niyungeko Anitha
Ndirikirrenza Elie

PERSONNEL D'AFRISTAT

Freeman Komi Akolly Amegashie
Claude Tchamda
Djima Moussiliou Moustapha
Ousman Koriko
Siriki Coulibaly

